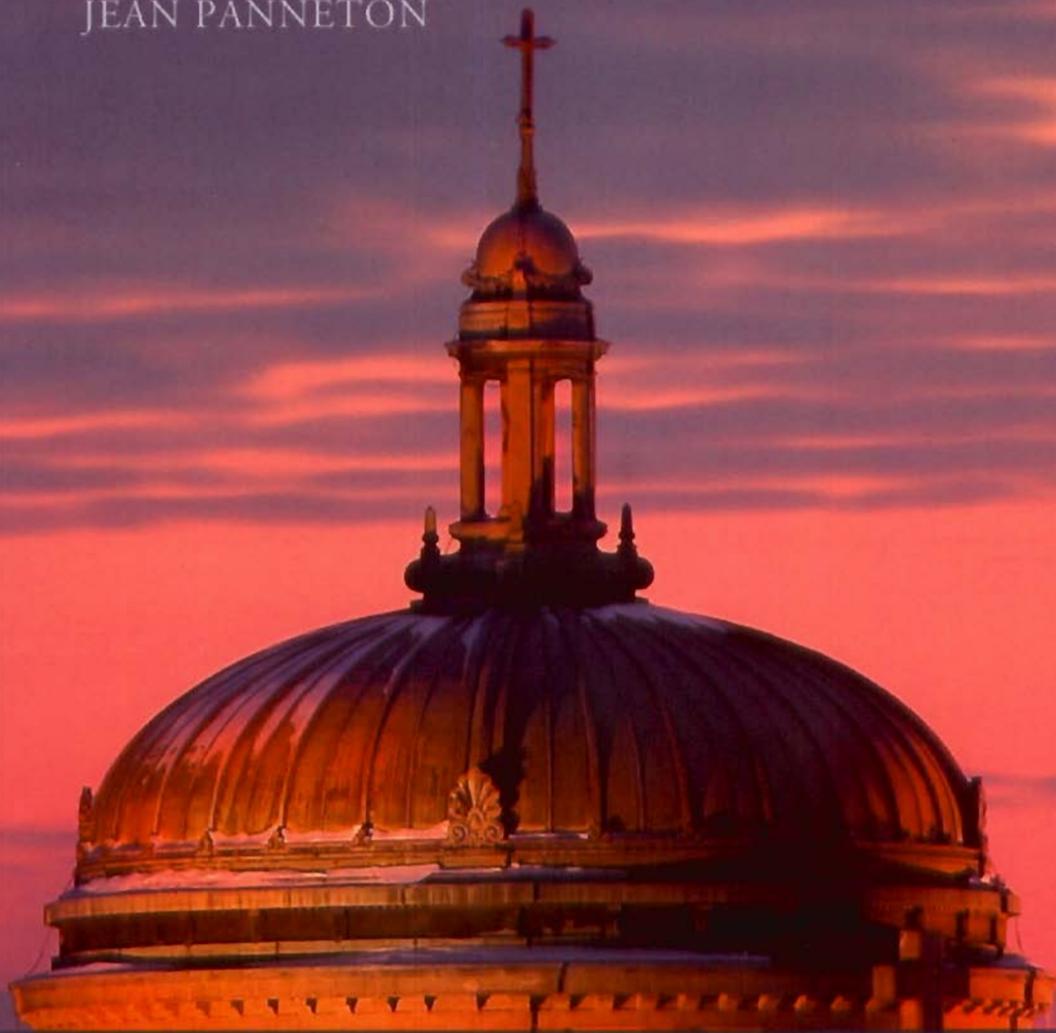


JEAN PANNETON



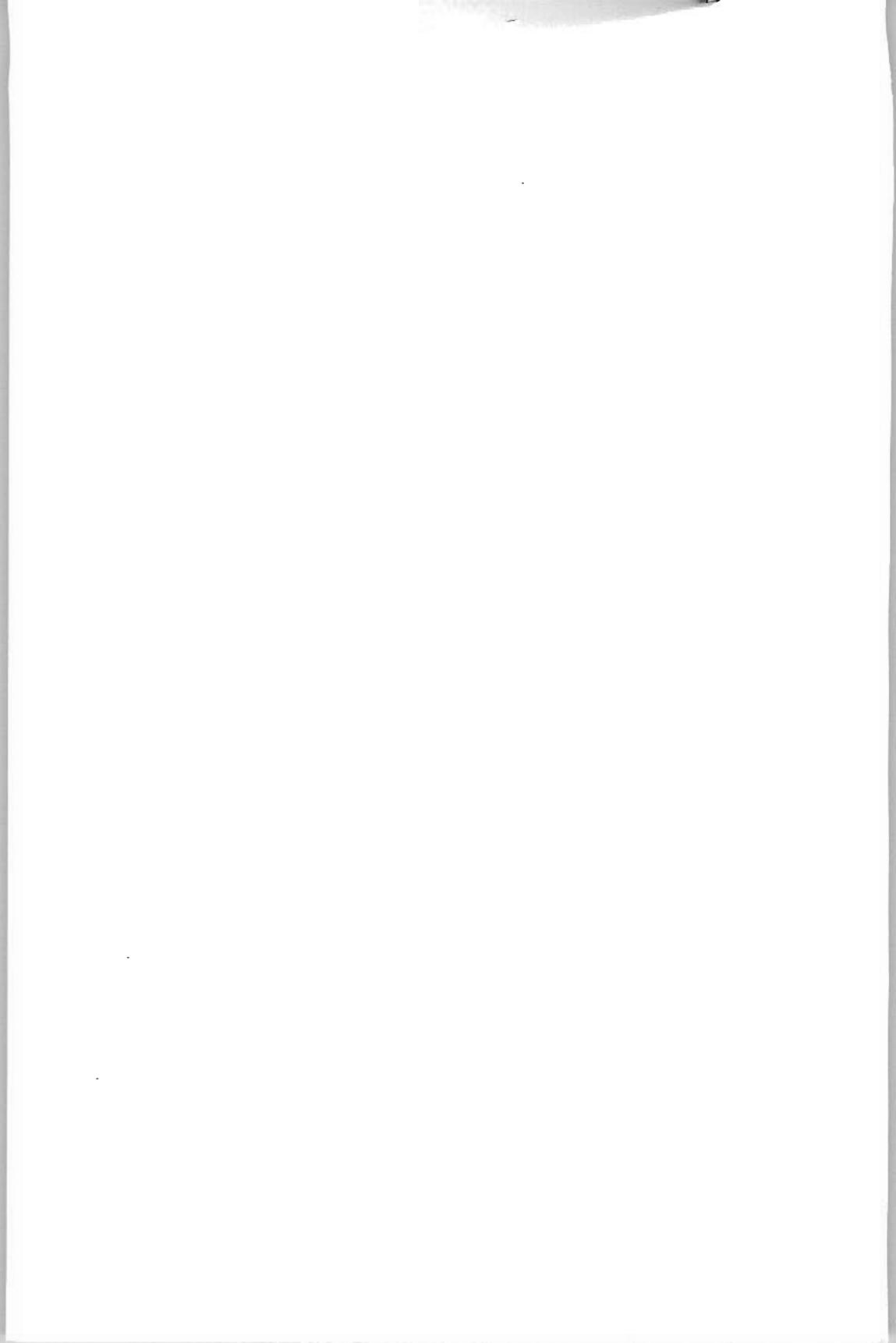
LE SÉMINAIRE
SAINT-JOSEPH
DE TROIS-RIVIÈRES

1860 - 2010



SEPTENTRION

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ À 2 600 EXEMPLAIRES
SUR PAPIER ROLLAND OPAQUE 140M DONT 100 EXEMPLAIRES
NUMÉROTÉS RELIÉS SOUS COUVERTURE RIGIDE
AUX COULEURS DU SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES
ET PRÉSENTÉS DANS UN COFFRET ENTOILÉ.



JEAN PANNETON

LE SÉMINAIRE
SAINT-JOSEPH
DE TROIS-RIVIÈRES

1860 - 2010

 SEPTENTRION

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,
rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

Révision: Julien-Bernard Chabot

Correction d'épreuves et index: Marie-Michèle Rheault

Mise en pages: Pierre-Louis Cauchon et Denis Vaugeois

Conception de la couverture: Pierre-Louis Cauchon et Gilles Herman

Photo de la couverture: Jean Chamberland

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire par courrier,
par courriel à sept@septentrion.qc.ca,
par télécopieur au 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet:
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

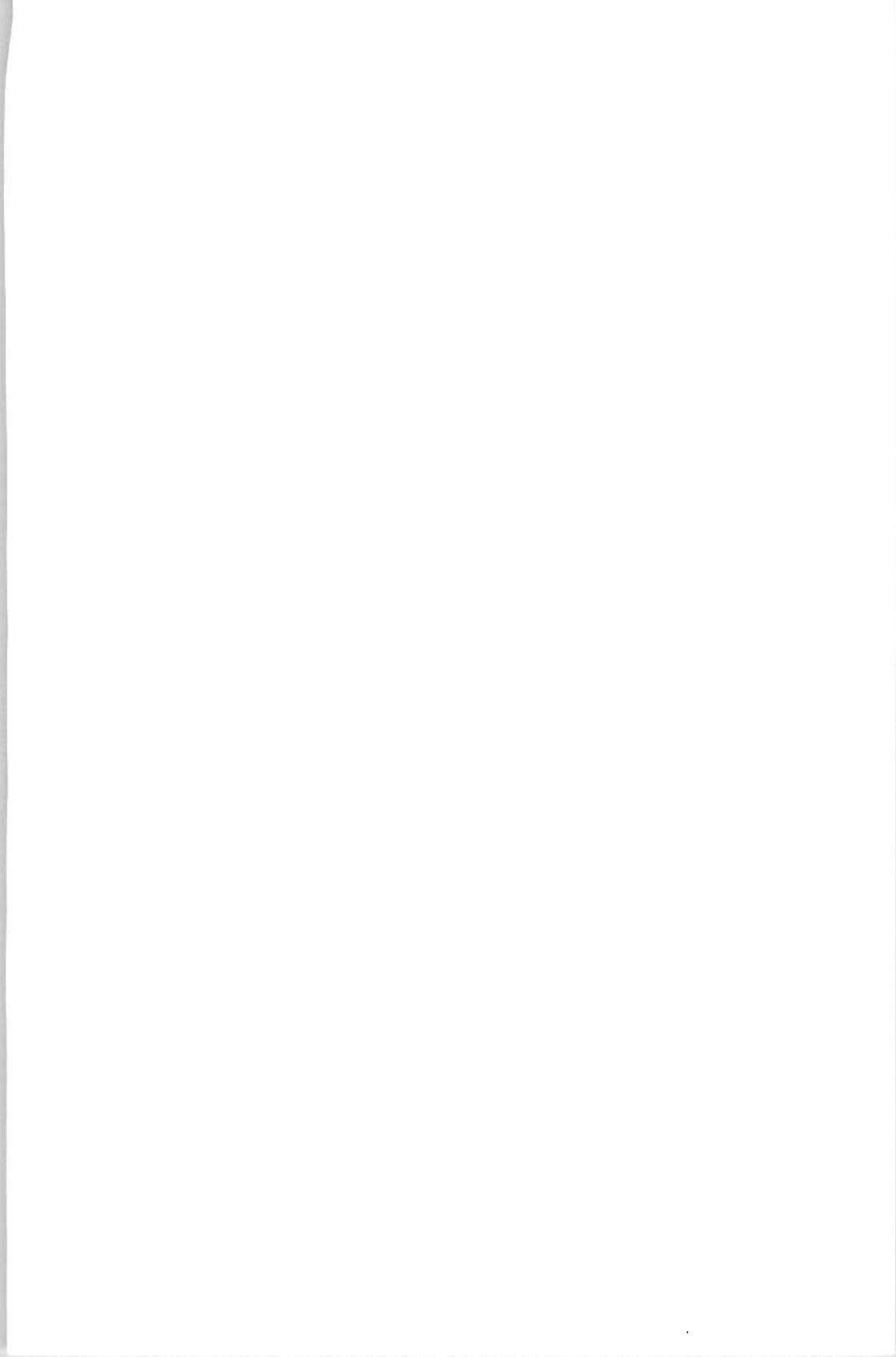
Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2010
ISBN papier: 978-2-89448-628-3
ISBN papier: 978-2-89448-636-8 (de luxe)
ISBN PDF: 978-2-89664-583-1

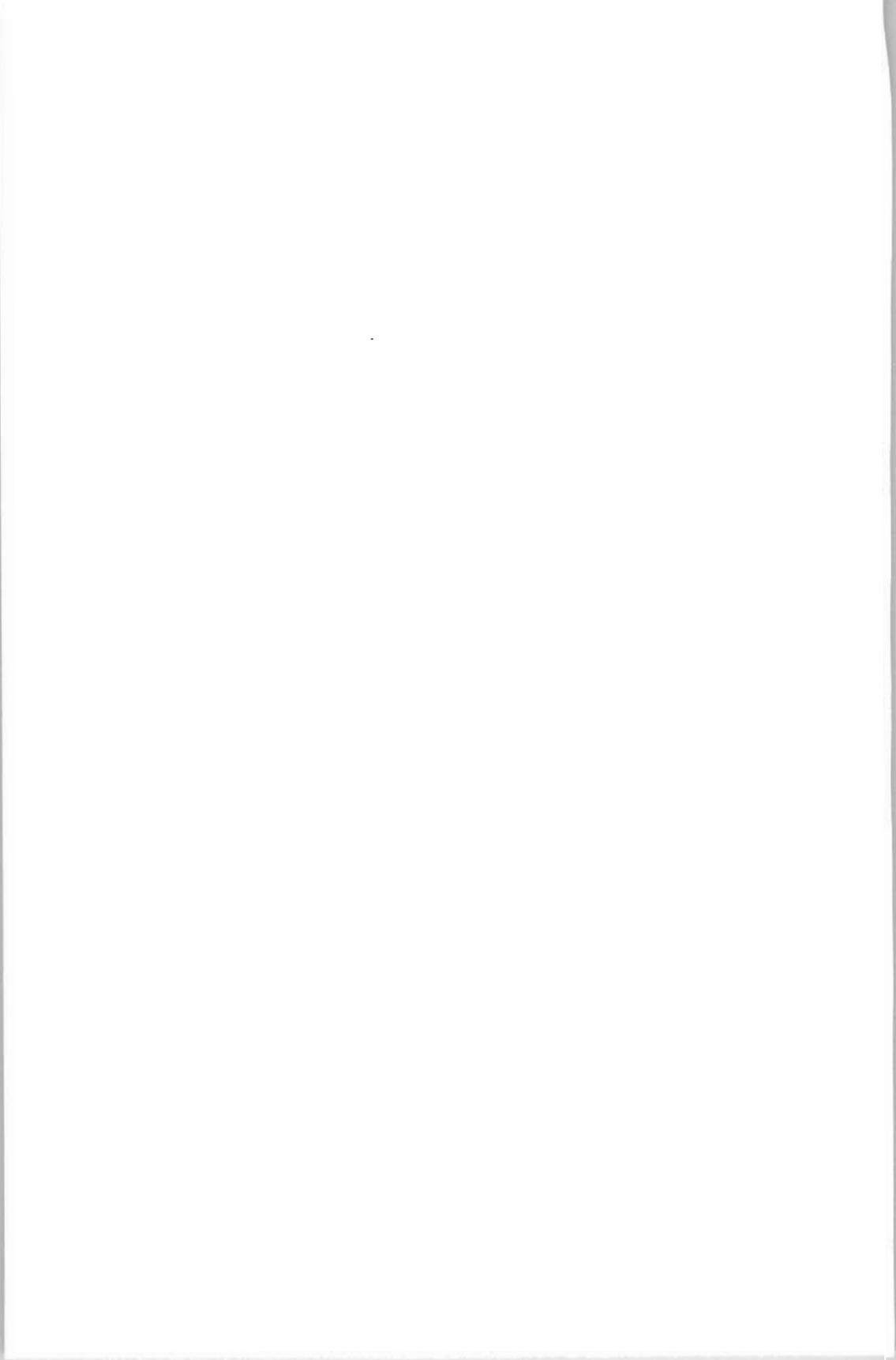
Diffusion au Canada:
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Membre de l'Association nationale des éditeurs de livres





PRÉFACE

DEPUIS LES FENÊTRES du salon de la maison paternelle de la rue Laviolette, le jeune Jean Panneton avait sous les yeux un immense séminaire bien planté au centre de la terre des Barnard. Son père, de même que ses oncles, avait fait ses études dans un collège, situé au même endroit, qui avait été détruit par le feu. L'enfant posait des questions, imaginait un immense incendie. Sans surprise, il apprit qu'il y avait un Panneton relié aux débuts de ce collège. Les uns attribuaient sa fondation à un évêque, d'autres, à un groupe de laïcs. Il était d'abord situé autour du Platon, dans d'anciennes casernes militaires, disait-on.

En fait, toute l'histoire de Trois-Rivières commence autour du Platon, ce léger plateau qui surplombe le fleuve à la hauteur de la rue des Forges. Plus tard, on avait construit un gros édifice avec des tourelles à l'extérieur de la ville de l'époque, sur la rue dite des Champs, devenue par la suite la rue Laviolette. L'incendie, avait-on expliqué au jeune Panneton, avait épargné l'actuel séminaire de même qu'une chapelle et une partie de la façade de l'ancien collège à tourelles dans laquelle était nichée une statue de saint Joseph. On était entre les deux grandes guerres, la crise économique frappait durement et pourtant les Trifluviens avaient trouvé les ressources pour reconstruire grand et solide. Un visiteur, un jour, avait dit qu'il n'existait pas d'édifice aussi imposant entre Montréal et Québec. Un autre s'était cru en présence du Parlement du Québec.

Ces réactions, l'abbé Jean Panneton les entend régulièrement, à titre maintenant de supérieur du Séminaire. À l'approche des 150 ans de l'institution, il a proposé qu'on en fasse l'histoire.

L'actuel supérieur retrouve ses manches

Les discussions ne furent pas très longues. Cette tâche lui revenait, c'était l'opinion générale. N'était-il pas le rejeton d'une famille de lettrés, un ancien professeur d'histoire, l'actuel responsable des Archives Pierre-Boucher? Malicieusement, on lui fit remarquer que sa propre existence couvrait plus de la moitié de celle du Séminaire. On ne lui demandait, en somme, guère plus que son autobiographie!

Voilà près d'une dizaine d'années, il s'était fait la main avec une histoire du diocèse (2002). Il connaissait donc fort bien l'arrière-plan de l'histoire du Séminaire. Il profita d'une de mes visites aux Archives pour m'entretenir de ce projet. « Et si je trouvais un ancien supérieur du nom de Panneton? Qu'en dirais-tu? »

Évidemment, je ne pouvais que l'encourager à pousser ses recherches. « Vous le savez: les Panneton ont toujours été étroitement liés à l'histoire des Trois-Rivières. Quand j'ai commencé à m'intéresser à l'histoire des Hart, j'ai appris que le marchand juif, Aaron Hart, avait loué, en 1762, la maison d'un Panneton, Théodore Panneton... » L'abbé Panneton m'interrompit: « Justement il y a un Hart parmi les fondateurs du Séminaire. Regarde ici: E. M. Hart. » – « Laissez-le-moi, je vous dirai de qui il s'agit. » Plus rien ne m'étonnait avec les Hart, mais tout de même, qu'un descendant, sans doute la troisième génération, du premier Juif trifluvien, soit associé à une institution dont la première fonction est de former de futurs prêtres! J'étais curieux d'en savoir davantage.

Lors de la rencontre suivante, l'abbé Panneton me raconta les nombreuses difficultés rencontrées par les promoteurs du projet et aussi les difficultés de bien les comprendre. « Quant à votre Hart, Monsieur l'abbé, il s'agit d'Ezekiel-Moses Hart. Il est l'un des nombreux fils de Moses Hart, l'aîné d'Aaron. Dans un testament olographe déposé chez le notaire William Burn le 25 janvier 1837, Moses mentionne, parmi ses fils naturels et adoptifs, Ezekiel M. Hart "son of Mary Racine, now living in my employ". La mère est donc à son emploi. Sur le plan matrimonial, Moses Hart était à la tête d'une impressionnante famille

reconstituée, c'était un moderne ! Vous savez qu'il a même fondé une religion, dite *Modern Religion*. Ezekiel M. Hart avait un frère du nom de Moses-Ezekiel Hart. Les deux frères se sont mariés à la cathédrale à deux ans d'intervalle (1848 et 1850). Dans les deux cas, il y eut dispense de publication des bans, ce qui nous prive de précieuses informations. Chose certaine, ils ont fait un mariage catholique. Le premier était avocat, l'autre notaire ; leurs épouses étaient les deux sœurs, filles d'un notable du nom de Jean-Baptiste Pothier marié à Joseph Genest-Labarre. Ezekiel-Moses était dans la finance. On le dit banquier... » – « C'est ça, mon Hart était aussi banquier et il a réglé de sa propre initiative de graves problèmes d'argent au moment du démarrage du Séminaire. » L'abbé Panneton avait fait mine de m'écouter poliment, mais en réalité il avait l'esprit ailleurs : il avait identifié le premier supérieur du Séminaire, l'abbé Joseph-Élie Panneton ! Il en était lui-même un peu étonné, ne sachant pas trop quoi dire, ce qui est rare dans son cas ! Mais surtout, il avait fort à faire avec l'inévitable paperasse qui racontait les débuts du Collège, la rivalité Nicolet-Trois-Rivières, etc.

En renfort, l'historien René Hardy et l'archiviste Christian Lalancette

Pour bien situer le contexte qui entoure la fondation du Séminaire, l'abbé Panneton avait beaucoup apprécié la monumentale *Histoire de la Mauricie* publiée sous la direction de René Hardy et Normand Séguin. René m'avait contacté au sujet d'un ouvrage qu'il complétait sur Tavibois. Mal lui en a pris, il fut conscrit pour nous donner un coup de main, à la grande joie de l'abbé Panneton. Les noms des fondateurs rappelaient les grandes familles trifluviennes de l'époque : Badeaux, Polette, Hubert, Bureau, Lesieur-Desaulniers, Genest-Labarre et Hart. Je me suis souvenu que la belle-mère de Ezekiel-Moses était une Genest-Labarre. Détail sans doute significatif. L'abbé Panneton était songeur : « C'est curieux, je me suis rendu compte que la grande majorité des étudiants du Séminaire ne sont pas de Trois-Rivières ; ils proviennent majoritairement des villages et paroisses

des environs. Les grandes familles trifluviennes ont tendance à envoyer leurs garçons à Brébeuf ou même à Loyola. Les Lajoie, les Chenevert, les Bureau... » – « Mais pas les Panneton, d'après ce que je sais! »

Avec René Hardy, lui-même responsable d'une exceptionnelle banque de photos anciennes (<http://mauricie.cieq.ca>), et Christian Lalancette, archiviste adjoint aux Archives Pierre-Boucher du Séminaire, j'ai passé en revue des dizaines de photos reliées à l'histoire du Séminaire: une vue des anciennes casernes, le collège à tourelles, l'incendie, la fameuse statue de saint Joseph, le nouveau séminaire présenté sous tous ses angles, des groupes d'anciens, des équipes sportives, des troupes de théâtre, etc. Ensemble nous cherchions à identifier les uns et les autres. Il était entendu que chaque photo retenue devait être accompagnée d'une généreuse légende qui en ferait ressortir tout l'intérêt.

Faire parler les photos. L'omniprésence du sport

Supérieur du Séminaire depuis une vingtaine d'années, l'abbé Panneton accueille régulièrement des anciens réunis en conventums. Il a une mémoire fabuleuse. René et moi, nous réussissions parfois à préciser un nom ou un prénom. Christian vérifiait, prenait des notes. La troupe qui a joué *Maître après Dieu* est assemblée autour de l'abbé Plante. J'étais de la distribution. Je m'empresse d'identifier les acteurs plus ou moins méconnaissables. « Je vous assure, le petit mousse qu'on voit au pied du capitaine, c'est Martin Veillette! » L'abbé Panneton hésite. Retiendra-t-il cette photo? Il pense à celui qui est devenu son évêque. « Vous savez, Martin Veillette, on ne l'oublie pas. Il ramassait toujours plein de prix. » En général, durant notre temps de collègue, nous connaissions les aînés, mais fort peu les plus jeunes. Les plus âgés avaient en effet l'occasion de se faire remarquer, ce qui était beaucoup moins vrai pour ceux qui nous suivaient. Martin Veillette était une exception. Premier de classe, il excellait au tennis. L'année où je finissais mon cours, il remportait le championnat avec Gaston Fugère. L'année précédente (1954), Pierre Boisvert et Guy Darveau étaient sortis vainqueurs du tournoi. J'étais devenu

un fervent du tennis, grâce à Gilles Lambert, le jeune frère de Roger et Marcel, mais nous étions impuissants face aux pensionnaires qui frappaient en diagonale, poussant l'adversaire dans la clôture. Les courts étaient en effet fort étroits. Ce n'était pas le cas au *deck tennis*. Cette fois, les pensionnaires pouvaient aller se rhabiller. Avec Jean-Guy Farrier, Jean-Jacques Beauséjour, Claude Grondin, nous étions invincibles. J'ai pour ma part longtemps semé la terreur dans les écoles montréalaises où j'allais faire de la suppléance en tant que normalien.

Le sport était important au Séminaire. Nous admirions les porte-couleurs de nos équipes de baseball, de basket-ball et de hockey. Souvent les mêmes excellaient dans plusieurs sports. C'était le cas de François Laroche, Jean Laurin, Roger Leblanc. Marcel Beauchemin, Raymond Simard. Le trio composé de Germain Régis, Marcel Bilodeau et Pierre Dolbec formait une formidable ligne d'attaque tandis que celui de Marc Dupuis, Roland Vallée et Michel Roy était moins spectaculaire mais fort efficace. Comme gardien de but, Viateur Boucher imposait par son style et ses prouesses.

Le baseball était fort populaire mais moins que la balle molle qui se jouait mains nues, à l'exception du receveur et du joueur de premier but. Les pensionnaires monopolisaient les diverses positions. Dans mes souvenirs, le champion des champions c'est Jean Laurin pour qui le sport passait avant les études. Je sais bien que dans l'histoire du Séminaire, il y a eu d'autres champions, mais je parle de « mon temps ». C'est l'époque où le basket-ball a fait son apparition. Les responsables des sports avaient installé des paniers dans la salle dite des valises. Le plafond était à peine plus haut que les paniers. Nous avons donc développé une technique de lancers quasi à l'horizontale. André Pinsonneault est devenu célèbre pour son *hook shot* à partir de l'extrémité de la clé. Je le revois encore bondir en repliant les jambes pour établir son équilibre avant de lancer le ballon avec une parfaite maîtrise. Je n'ai jamais vu un autre joueur, même parmi les professionnels, le réussir comme lui.

Un jeu en asphalte aménagé à l'extérieur nous avait permis de varier un peu nos techniques, mais nous restions des as pour

dribler. Les joueurs de taille moyenne, déclassés sur les surfaces habituelles, excellaient pour monter le ballon et lancer par dessous le panier. Les performances de Raymond Simard et Yvon Lamarche sont légendaires. Bien servis par leur grande taille, Jean Chrétien et Yves Martin avaient réussi à intégrer l'équipe officielle aux côtés de Normand Houle, Hermann Bartlett, René Bédard, Louis Roberge, Lorne Germain, Jacques Cousin. L'instructeur, Claude Masson, prenait les compétitions de la « Ligue interscolaire de la Cité » très au sérieux et son assistant René Germain voyait aux multiples détails. Les matchs contre l'équipe du High School étaient les plus populaires. D'abord cette équipe avait l'avantage de posséder, depuis longtemps, un vrai gymnase. Les deux écoles « anglaises » de la ville étaient mieux équipées à tous égards. Lorsque je ferai de la suppléance à Montréal, je me rendrai compte que c'était la norme. Les High Schools étaient toujours plus beaux et mieux équipés.

En 1953-1954, le STR s'était incliné devant le T. R. High School qui avait remporté le trophée Takefman. La finale avait été émouvante, non pas tant par le score que j'ai complètement oublié que par la présence bruyante des « filles du High School ». Elles nous paraissaient particulièrement dégourdies comparativement aux étudiantes du Collège des Ursulines. Ce n'était pas l'époque des *cheerleaders*, mais pas loin. Je retiens les couleurs vives, un petit quelque chose de plus audacieux, un peu de maquillage sans doute, une jupe plus courte. L'année suivante, le STR prenait sa revanche et François Laroche commençait à pratiquer son anglais. Le séducteur avait choisi la plus belle ou c'est peut-être l'inverse.

Ce que les prêtres n'ont pas tout de suite compris, c'est qu'en gagnant ce championnat ils avaient perdu quelques vocations. Au cours des ans, j'avais croisé des voisines anglophones, les Dodds ou les Welsh, et à l'occasion de ces matchs je les avais retrouvées, resplendissantes, exubérantes, joyeuses, rieuses, surtout j'avais reconnu la sculpturale Vivian Christophersen. Quelques regards échangés m'avaient fait réaliser que je n'avais pas la « vocation ».

La prise de rubans. Une remarquable moisson

Heureusement tous mes confrères n'étaient pas amateurs de basket-ball. Le 28 janvier 1955, nos parents et amis envahissaient la salle académique pour la cérémonie de prise de rubans. Nous étions sur la scène, placés en demi-cercle. À partir de la gauche, pour les gens de la salle, Arcand, Beaumier, Béliveau et ainsi de suite par ordre alphabétique jusqu'à Villemure, précédé de Vaugeois et Vallée. Une voix annonçait notre choix et quelqu'un venait accrocher le ruban correspondant aux couleurs attribuées à la profession mentionnée. Nous sortions d'une retraite de trois jours. Retraite fermée, sans contact avec l'extérieur et avec interdiction de communiquer entre nous. Le prédicateur avait du métier. Dangereusement même. Les trois jours de prédication se résumaient en un mot : générosité. Au terme d'un cours classique, nous avons acquis tout ce qui était nécessaire pour choisir la vie religieuse. Le sacerdoce devenait une affaire de générosité. Le dilemme à résoudre était simple.

Mon confrère, André Beaumier, était fils d'instituteur. Il avait décidé de se diriger vers l'enseignement. Un tel choix n'était pas dans les traditions. On ne faisait pas un cours classique pour devenir tout simplement maître d'école. André avait une « excuse », la profession de son père. L'année précédente, deux de nos aînés, que nous admirions pour leur culture et leurs textes publiés dans le journal étudiant, avaient opté pour l'école normale. André Marchand et Paul-Étienne Langlois étaient hautement respectés et les autorités s'étaient inclinées ou tout juste résignées, ce n'est pas clair. La question devenait d'autant plus délicate que le Séminaire venait d'engager deux professeurs laïques, Georges Lemire en éducation physique et Émilien Girard en mathématique. André et moi, nous nous étions bien documentés sur l'avenir des collèges classiques qui se multipliaient, doublés de sections classiques qui s'ouvraient dans les écoles publiques. La croissance des besoins était évidente et le nombre de vocations religieuses ne suffirait pas. Notre confrère, Jean-Guy Béliveau, un premier de classe certifié et patenté, ce qui n'était pas notre cas, nous avait aussi confié qu'il se dirigerait vers la pédagogie. En tant qu'aîné d'une grosse famille, il se

sentait obligé d'aider financièrement ses parents qui rêvaient d'études supérieures pour leurs rejetons. Jean-Guy a réussi son pari avec ses frères, Jacques, Yves, Pierre et Richard. Ce dernier, le benjamin, est devenu un biochimiste vedette, spécialiste des questions d'alimentation. Atteint très tôt d'un cancer, Jean-Guy me disait : « Je tiens le coup ! Richard travaille actuellement sur des traitements révolutionnaires. » Peu avant son décès, après un combat de plusieurs années, il faisait parvenir une lettre publique aux autorités gouvernementales qui fermaient des lits dans les hôpitaux, redistribuaient les spécialités, brisaient les équipes : « Permettez-moi de mourir dans cet hôpital où j'ai été si bien traité. » Son confrère François Laroche continuera, sans grands succès, à défendre l'hôpital Saint-Sacrement contre les errements de tristes bureaucrates.

Ce soir de janvier 1955, les 60 finissants en cause déjouèrent bien des prévisions. « Raymond Arcand : Grand Séminaire. » On accrocha à sa veste un ruban blanc. « André Beaumier, Grand Séminaire. » Le silence de la salle fut brisé par un petit cri d'incrédulité. Lucienne Lemonnier, la tendre amie d'André, n'avait pu dissimuler sa surprise. Béliveau, Bettez, Bordeleau, Bouchard. « Yves-André Bureau, Grand Séminaire. » Cette fois, c'est Cécile Lemonnier qui manifeste sa douleur. La famille Lemonnier est nombreuse. Madeleine est aussi dans la salle. Elle « sort » avec Guy Hébert. Elle observe ses deux sœurs qui sanglotent silencieusement. « Guy Hébert, Grand Séminaire. »

Mes trois meilleurs amis avaient choisi le sacerdoce. Pourtant ils avaient des blondes et étaient plutôt mondains. Mondains mais généreux. Le second jour de la retraite, André m'avait croisé dans un corridor et avait murmuré entre ses dents : « Ne compte plus sur moi. » Nous devons partir le plus tôt possible pour Montréal pour nous trouver une chambre et compléter nos admissions à l'École normale Jacques-Cartier.

Ce soir-là, 24 finissants sur 60, selon les éphémérides de l'annuaire de l'année académique 1954-1955, « ont opté pour le sacerdoce : 15 se dirigeront vers le Grand Séminaire, quatre au Séminaire des Missions Étrangères, deux entreront chez les Pères Blancs, deux chez les Dominicains et un chez les Jésuites ». Les

autres ont choisi la médecine (5), le droit (4), le génie civil (5), l'art dentaire (4), les hautes études commerciales (3), la pharmacie (2), le génie mécanique (2), la pédagogie (2), la pédagogie et les lettres (1), le droit et les sciences sociales (1), l'architecture (1), le génie physique (1), les sciences appliquées (1), le génie forestier (1), l'actuariat (1), la chiropratique (1) et la psychologie (1).

Le collège classique

Il me semble que cette répartition des choix de carrière corrige une réputation faite au cours classique, supposément axé sur la littérature ou les sciences humaines. Plus du tiers de mes confrères s'orientaient vers les sciences.

Étions-nous une classe normale? Il ne semble pas. C'est ce qu'on nous a souvent dit, mais comme c'est la mienne, voici ce que j'en retiens. Nous étions 125 répartis en 3 classes d'*Éléments latins* en septembre 1947. De ce nombre, 23 se retrouvent finissants 8 ans plus tard parmi les 2 classes de *Philosophie* qui comptent officiellement 63 élèves, du moins en début d'année. En cours de route, il y a eu des abandons, des transferts vers d'autres collèges et aussi des arrivages dont une douzaine en provenance de la section classique de Shawinigan, en *Méthode* ou en *Versification*.

Dans ma classe d'*Éléments « A »*, nous étions 44 et 13 d'entre nous termineront ensemble leur cours classique. La proportion est beaucoup plus faible pour la classe d'*Éléments « B »*, 6 sur 43 et 4 sur 38 pour la classe d'*Éléments « C »*. Je fus professeur d'*Éléments latins* en 1956-1957 après une année d'école normale. J'avais acquis quelques notions d'évaluation et d'orientation. En les appliquant aux jeunes qui m'étaient confiés et en pensant à mon ancien groupe, j'arrivai à la conclusion que les étudiants étaient répartis selon leur âge et leurs capacités, ce qui expliquerait les chiffres qui précèdent et qui favorisent la classe d'*Éléments « A »*. Parfois, on regroupait des élèves susceptibles de compléter le cours en sept ans. Ce fut le cas pour René Hardy.

Les études classiques étaient exigeantes. Étaient-elles réservées à une élite sociale? Rien n'est plus faux, sauf peut-être pour le

Collège Brébeuf. Dans ma classe d'*Éléments « A »*, je me souviens de seulement deux fils de professionnels. Sur 44 élèves, 22 étaient de Trois-Rivières, données qui étonnent l'abbé Panneton qui me fait remarquer que cette proportion de Trifluviens est exceptionnellement élevée. Elle est d'ailleurs plus faible en « B » et en « C » et les fils de professionnels tout aussi rares. Les élèves de l'extérieur de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine étaient forcément « grand-pensionnaires ». Ils arrivaient en septembre avec leur petit bagage et ne retournaient dans leur famille qu'à Noël pour quelques jours de vacances ; les autres pouvaient être demi-pensionnaires, quart-pensionnaires ou externes. Ces derniers étaient étonnamment libres. Ils avaient congé les mardi et jeudi après-midi de même que le dimanche. Par comparaison, un quart-pensionnaire était au Collège sept jours sur sept. Les classes débutaient à 8 h 15 et se terminaient à 5 h 45. Sauf pour les externes, cet horaire s'appliquait également pour les mardi et jeudi de même que les dimanches. Peu d'élèves étaient quart-pensionnaires, car ce régime était passablement lourd. Pour ma part, je n'ai jamais compris sa sévérité, mais je n'en ai pas souffert véritablement. Le temps passé au Collège était bien rempli avec les activités sportives et culturelles qui étaient offertes. Chaque après-midi se terminait par une période dite d'étude. On avait toujours plein de thèmes, de versions et de dissertations à faire ; tout de même, si nos résultats étaient bons nous avions droit à une carte de lecture. Avec une carte rose, c'était lecture à volonté. Je faisais tout pour mériter une carte rose. Pendant mes quatre premières années, je lisais à peu près un livre par jour grâce à une merveilleuse « bibliothèque des jeunes » située sur mon parcours, rue Hart. À partir de la classe des *Belles-Lettres*, le changement était sérieux, nous tombions dans les classiques à l'aide de Castex et Surer ou de Lagarde et Michard. Les thèmes et les versions cédaient la place aux compositions littéraires et aux dissertations. La transformation des cours était radicale. La période de la gymnastique intellectuelle faisait place à l'imagination et à la création. Le cours classique prenait un nouveau sens.

L'enseignement classique axé sur les « compétences transversales » !

« L'enseignement classique vise à donner à l'enfant une culture aussi large et aussi approfondie que possible », précise le prospectus du Séminaire. Jusque-là, rien de concluant. S'agit-il de bourrage de crâne, de par cœur ? Comme professeur d'école normale, j'ai reçu des cohortes de jeunes en provenance du secondaire public ; je n'ai jamais rencontré que pure mémorisation, du moins en littérature, histoire et géographie. Les objectifs de l'enseignement classique sont clairs dans le prospectus que j'ai en main et ils correspondent aux souvenirs que je conserve de mes études. Cet enseignement « assouplit l'esprit, élargit les horizons, forme le jugement, développe l'initiative, donne le sens et le goût du beau, discipline les facultés littéraires et forme les jeunes à l'art de la plume et de la parole publique. À l'enseignement des lettres latines, grecques et françaises, il joint celui de l'histoire, des mathématiques, des sciences naturelles et de l'anglais. Il se couronne par des études philosophiques qui mûrissent l'esprit des jeunes et leur apprennent à raisonner et à penser par eux-mêmes. »

Il est bien regrettable que le cours classique n'ait pas inspiré les responsables de la réforme du système scolaire au milieu des années 1960. Il est vrai que ce cours ne conduisait pas au monde du travail mais au moins il préparait au niveau universitaire. Et il le faisait bien. Ceux qui abandonnaient en cours de route, volontairement ou pas, étaient très appréciés de certains employeurs. Ils appartenaient à une espèce rare, celle des généralistes.

Je ne pleurerai pas sur le passé des quarante dernières années, mais je constate que peu à peu on recrée ce qu'on a aboli : écoles de métier, écoles de formation professionnelle, instituts de technologie, instituts spécialisés. Un divorce s'accomplit, depuis quelques années, entre le général et le professionnel, tant au secondaire qu'au collégial. Le cours général essaie actuellement de s'articuler autour de l'acquisition des connaissances et de la maîtrise de compétences transversales. Fallait-il ce si long détour pour revenir, grosso modo, aux objectifs du cours classique ?

Malgré une sévérité excessive, de belles années

S'il fallait faire un reproche aux collèges classiques, je soulignerais une forme d'intolérance. On prenait la porte pour un rien, pour une « mauvaise » lecture, pour avoir sauté la clôture, pour avoir fait le commerce illicite du chocolat, pour avoir possédé une clé « B » (passe-partout). Les autorités ne semblaient connaître qu'une méthode : « faire une leçon ». Le passe-temps du directeur était de recaser les expulsés dans un autre collège ou d'en accueillir en promettant de bien les tenir à l'œil. C'était brillant ! Il faudrait faire des statistiques sur ceux qui ont changé de collège pour des balivernes. Jean Chrétien, l'ancien premier ministre, entre dans cette catégorie tout comme Jean Pelletier, ex-maire de Québec.

D'autres départs ont un caractère dramatique : revers de fortune de la part des parents ou d'un généreux bienfaiteur. Les curés de paroisse qui dénichaient les jeunes qui avaient du talent et peut-être la vocation avaient fort à faire. Certains départs sont restés mystérieux. Je pense à Roger Lanteigne qui a quitté le Collège alors qu'il était en *Philo junior*. Le mot s'était passé : « Lanteigne s'en va. » Notre classe donnait sur la rue Laviolette. L'un d'entre nous a jeté un coup d'œil par la fenêtre. Lanteigne était là, le long du trottoir, avec sa valise. Brillant, agréable, doué d'une plume remarquable, il est sorti de nos vies en silence. Nous ne savions rien de lui. Je crois qu'aucun d'entre nous ne l'a jamais revu. Un jour, il n'y a pas si longtemps, notre dévoué chroniqueur, Charles-Eugène Plourde, a appris son décès et a raconté, dans un récent numéro du *Ralliement* (avril 2006 : 19), la cause humanitaire qui avait inspiré les dernières années de sa vie.

Le Collège comptait près d'un millier d'élèves, mais nous ne connaissions vraiment que nos confrères de classe. Nous étions en effet regroupés par classe avec un professeur titulaire, formule qui n'aurait jamais dû être abandonnée. Les professeurs spécialistes nous visitaient et non l'inverse, sauf évidemment pour les laboratoires de physique et de chimie.

Le régime des titulaires. Des confrères de classe

Il peut se créer des liens profonds sans qu'il soit nécessaire de passer huit ans ensemble. C'est l'unité de la classe qui compte et non le nombre d'années. Le titulaire était vraiment un trait d'union. Il n'a fallu que deux ans à Chrétien et Pelletier pour devenir des inséparables.

Chaque titulaire était également responsable de l'enseignement d'une discipline, généralement la plus importante pour le niveau de la classe concernée. En *Éléments*, *Syntaxe*, *Méthode* et *Versification*, les titulaires enseignaient le latin. Le latin c'était une sorte de *drill*, d'exercices destinés à former l'esprit. Pour *drill*, *Wikipedia* me donne « entraînement extrêmement sévère composé d'une série d'exercices physiques ». Remplacez *physiques* par *intellectuels* et vous y êtes. Thèmes et versions. Le thème consiste à traduire en latin ou en grec un texte français, la version à traduire en français un texte latin ou grec. Quand on considère la complexité de ces langues, il est évident que l'exercice est très exigeant et toujours à recommencer. Il nous arrivait, face à une version grecque, de tout ignorer pendant de longues minutes du sujet abordé dans le texte à traduire. Comme ces textes étaient tirés d'œuvres importantes, nous nous plongeons dans les gros dictionnaires, le *Ragon* par exemple, pour essayer d'y trouver un des mots clés du texte. Généralement, les mots importants y étaient définis et assortis d'un exemple, comme il s'en trouve dans le dictionnaire *Robert*. C'était alors le bonheur total. Au moins nous savions de quoi il était question. Nous connaissons le sujet du texte à traduire. Mon voisin de pupitre, Richard Dallaire, était imbattable. À partir d'une phrase centrale et après avoir vérifié le sens de quelques mots importants, il se lançait dans une composition qui déjouait invariablement le professeur. Richard était tout un numéro. Nous occupions le premier pupitre à l'avant de la classe, moi parce que j'étais le plus petit, lui parce qu'il était agité.

Au retour des vacances de Noël de décembre 1952, nous apprenions sa mort : un train avait frappé sa voiture à un passage à niveau. Il m'a fallu du temps pour m'habituer à son absence. Pour nous consoler, les autorités avaient raconté qu'il revenait de l'église où il

avait assisté à la messe du « premier vendredi du mois ». Un ou deux ans auparavant, Yvon Robert, qui portait un nom déjà mémorable, avait perdu la vie dans un accident de travail. Il avait été broyé par une presse géante à la Reynolds du Cap-de-la-Madeleine. Comme moniteur de terrain de jeux dans son quartier, je le côtoyais régulièrement. Perdre un confrère est profondément triste, mais c'est pire encore si la mort survient après une grave maladie. André Pinsonneault, notre champion, garçon affable, racé, athlétique, nous a quittés en *Philo junior*. Il était atteint de leucémie.

Ces décès alimentaient nos conversations et nos inquiétudes, mais la vie continuait. Un quotidien riche et varié nous happait inlassablement. L'ennui et encore moins l'oisiveté ne faisaient pas partie du programme.

Les activités parascolaires et le corps professoral

Lorsque je brasse ces souvenirs de collège, j'en viens presque à me demander si nous n'avons pas « appris » davantage entre les cours que pendant les cours. J'observe avec tristesse le régime scolaire d'aujourd'hui : de grosses écoles accessibles en autobus scolaires où les activités sportives ou para-académiques sont réduites au minimum. Les élèves quittent l'école vers 3 heures et s'en tiennent loin le soir, les samedis et dimanches. Ils changent de classes et de professeurs à chaque heure, et aussi de confrères.

Chose certaine, nos plus beaux souvenirs sont rattachés à des activités parascolaires particulièrement formatrices. Outre le théâtre, les séances oratoires, les groupes de chant, la fameuse Académie Saint-Thomas-d'Aquin, il y avait au Séminaire Saint-Joseph deux activités très particulières : le Ciné-Campus et le *S.T.R.*, journal rédigé, réalisé et financé par les étudiants.

L'abbé Panneton raconte que ce journal a été fondé par deux étudiants, Roméo Vézina et Jean-Guy Hamelin. Le journal que j'ai connu était animé par des jeunes dont la vie sera profondément marquée par cette expérience. Cette fois, j'évite de donner des noms, car j'en oublierais et il y en a trop. Je fais une exception pour Normand Pagé et Lévis Martin. Ce dernier me racontait récemment :

— Je croyais que tu m'avais invité à rejoindre l'équipe du *Boréal Express* parce que j'étais gentil comme maître de salle quand je te voyais arriver en courant, à la dernière minute. Je faisais mine de « barrer » la porte, mais te l'ouvrais avec un grand sourire.

— Je me souviens surtout de celui qui me la fermait au nez, me forçant à passer par la porte du centre, à faire une visite au directeur et à arriver en classe avec quelques minutes de retard !

— Ah oui ! Il y en a un qui faisait ça !

Les études de latin avaient entre autres l'avantage de nous faire découvrir de tristes personnages et d'enrichir notre banque de surnoms. Nous étions les chrétiens persécutés par un empereur romain dont je tais le prénom ! On nous a aussi enseigné la charité chrétienne. Quant à Lévis Martin, communément appelé Martin Levy du nom de cet énorme lutteur de 625 livres, j'avais commencé à apprécier son immense talent dans le journal *S.T.R.*

Le Ciné-Campus constitue une activité qui s'est poursuivie au-delà de nos études au Séminaire. Le cinéma était très populaire à l'époque et la censure, très présente. L'abbé Léo Cloutier nous faisait préparer des cotes de classification pour les films qui étaient projetés à l'Impérial, au Capitol, au Rialto, au Cinéma de Paris, au Champlain. Il y avait assez de jours de pluie pour nous permettre de voir à peu près tous les films qui prenaient l'affiche dans les cinémas de la ville, y compris ceux à la moralité douteuse. Mais il existait apparemment deux morales, car nous avions l'occasion de voir au Séminaire des films qui échappaient, en partie du moins, aux ciseaux. *Don Camillo*, *Monsieur Hulo*, *Fanfan la Tulipe* alternaient avec *Manon des sources*, *Le Diable au corps*, *Dieu créa la femme* et... *Tirez sur le pianiste*. Nous trouvions Charles Aznavour bien chanceux d'avoir tourné avec Michèle Mercier. Elle nous avait même fait oublier Gina Lollobrigida et Cécile Aubry.

Les femmes étaient rares au Collège, ce qui limitait le choix des pièces qu'avait à sa disposition l'abbé Hermann Plante : *Douze hommes en colère*, *Guillaume Tell*, *Maître après Dieu*. Rarement avons-nous eu droit à des pièces avec travestis. Les anciens de cette époque n'ont jamais oublié Pierre-Yves Lefebvre et Louis de Santis dans *Les Fourberies de Scapin* ou Marc Foley dans *Le*

Malade imaginaire. Nous aurions bien accepté d'intégrer dans la troupe du Séminaire des étudiantes du Collège des Ursulines. En fut-il vraiment question? En *Philo junior*, snobés par l'abbé Plante, nous avons créé, à l'initiative d'André Bureau, notre troupe mixte, Les Triboulets. L'affaire a failli mal tourner. Nous avons choisi une pièce de Jean Anouilh, *Le Bal des voleurs*. Certains ouvrages de cet auteur étaient interdits. Un maître de salle particulièrement zélé, un cas d'exception je vous assure, aimait fouiner dans nos bureaux; il avait découvert des copies de la pièce maudite. Il a dû retraiter quand nous avons fait valoir qu'elle appartenait aux pièces roses et non aux pièces noires.

Malgré ses allures imposantes, une construction à toute épreuve et un cours classique bien rodé, les vrais mérites du Séminaire se trouvaient ailleurs, c'est-à-dire dans son corps professoral. Je ne pourrais nommer tous nos anciens professeurs. J'accorde la palme *ex æquo* à Albert Bordeleau, professeur de philosophie, et Louis Martel, professeur de littérature et d'histoire. J'en étonnerai plus d'un en disant que je garde un souvenir ému du frère Tharsice et de l'abbé Henry Boudreau. Nous avons été impitoyables pour l'un et l'autre. Ils étaient compétents et dévoués et au fond nous les aimions bien. Mais la jeunesse peut être ingrate. En sciences, les abbés Robert et Boivin savaient nous impressionner. Ils étaient rois dans leur laboratoire de physique et de chimie. Les abbés Yves Dostaler et Paul-Aimé Trépanier étaient généreux et disponibles. Certains autres étaient très présents dans la vie du Collège de diverses façons: en tête M^{gr} Albert Tessier, les abbés Jean-Marc Denommé et Roger Lambert, le bienheureux Jules Bettez, etc.

Une adaptation qui tient du prodige

Quand je l'ai fréquenté, le Séminaire allait bientôt avoir 100 ans. Il semblait éternel. Ce n'était pas l'arrivée de quelques professeurs laïques qui allait constituer une menace. Soudain, ce fut la tornade. Sur le plan politique, elle était prévisible. C'était écrit dans le ciel. Par diverses mesures qu'on commence à mieux comprendre aujourd'hui, le premier ministre Duplessis avait

posé les jalons permettant au Québec d'entrer dans la modernité. Issue précisément des collèges classiques, une cohorte de brillants diplômés des meilleures universités d'Europe et d'Amérique était prête à passer à l'action. Pour le meilleur et pour le pire.

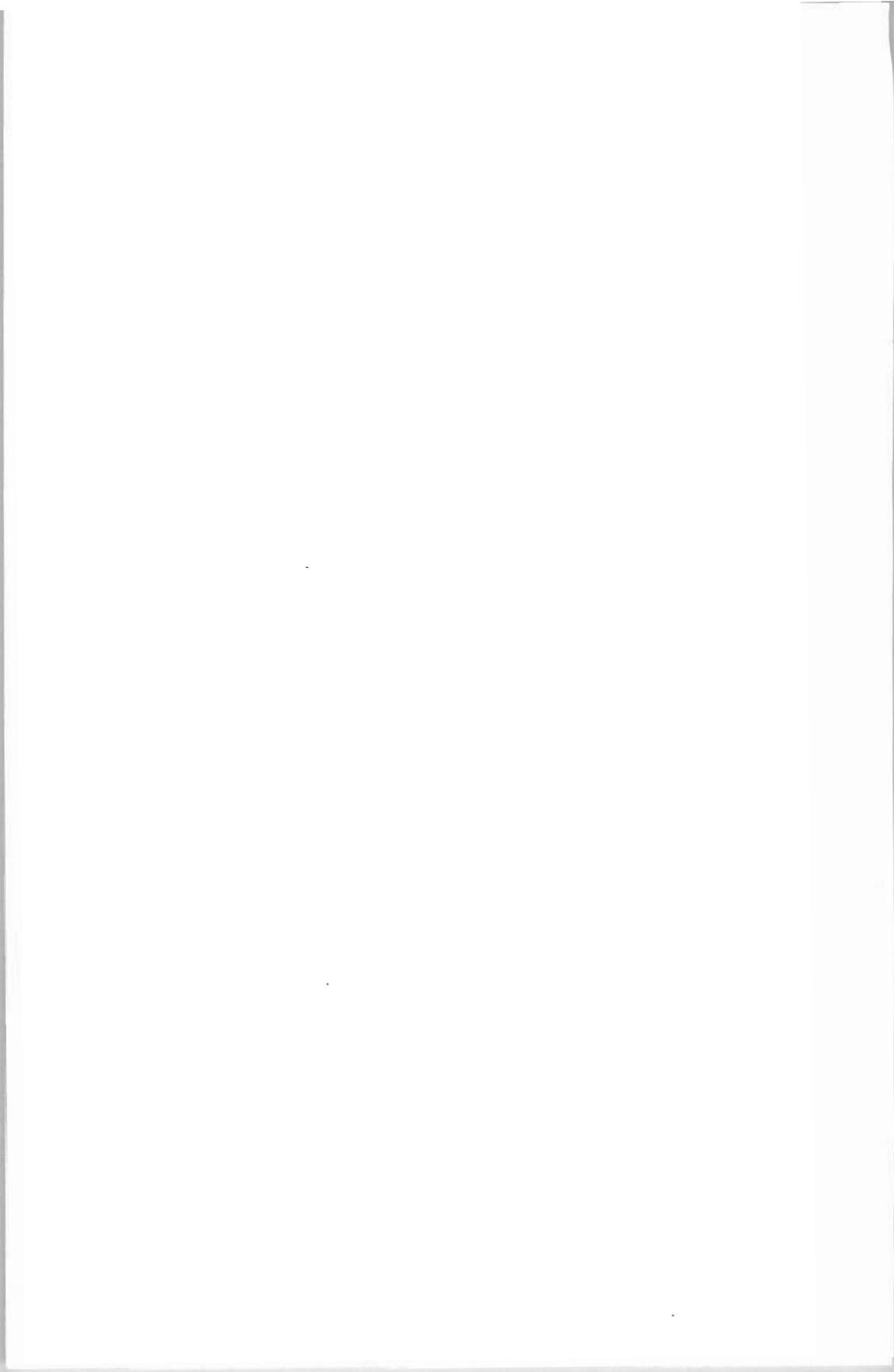
Sur le plan religieux, l'Église avait poussé trop loin et trop fort. Elle laissa partir, avec une résignation étonnante, ses institutions. Les membres du clergé, les membres des communautés religieuses abdiquèrent en silence. Du jour au lendemain, plusieurs d'entre eux acceptaient de servir en tant que laïcs.

Ici et là, des dirigeants de certains collèges et écoles gardèrent l'initiative. Ce fut le cas à Trois-Rivières. Après avoir fait l'essai de formules de transition, les Ursulines et les responsables du Séminaire firent un choix en faveur du secondaire privé.

La transformation vécue par le Séminaire Saint-Joseph est étonnante. L'institution a survécu, elle s'est adaptée. Elle a même accepté la mixité. Si, dans notre temps, nous avions évoqué cette évolution, nous aurions été qualifiés d'hérétiques et menés au bûcher.

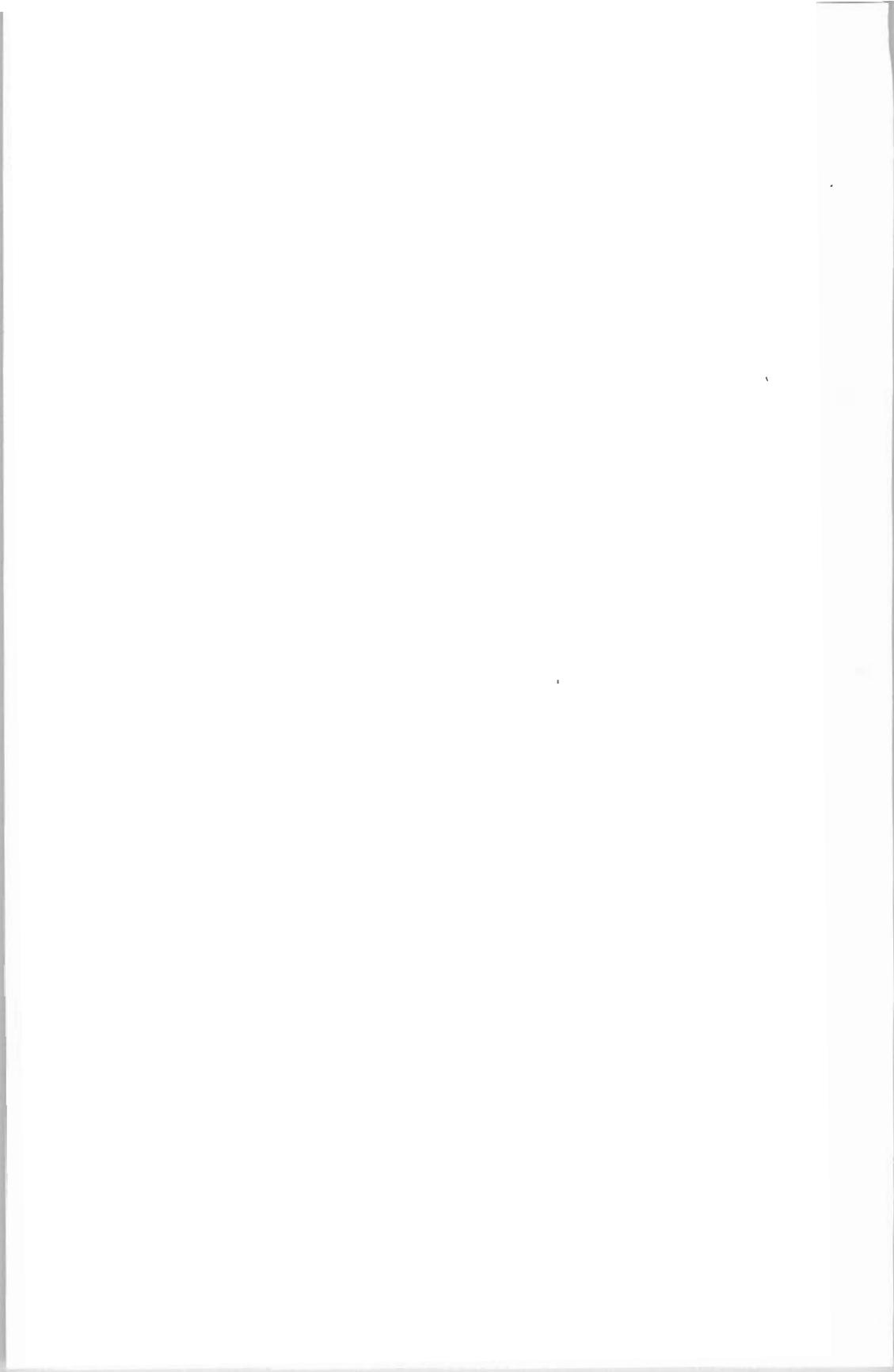
Se présenter comme un ancien du Séminaire crée tout de suite un climat de complicité et appelle des gestes de solidarité. À l'évidence, les anciens sont fiers de leur *alma mater*. Ils ne boudent pas la Fondation qui a été créée, bien au contraire. Ils la supportent avec générosité. Le supérieur actuel, l'abbé Jean Panneton, a eu bien raison de nous présenter l'histoire de «son» séminaire et, ainsi, de rendre hommage à ses prédécesseurs de même qu'à tous ces humbles artisans qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service du monde de l'éducation.

DENIS VAUGEOIS



« Les historiens nous proposent du passé des systèmes trop complets, des séries de causes et d'effets trop exacts et trop clairs pour avoir été entièrement vrais ; ils réarrangent cette docile matière morte. »

MARGUERITE YOURCENAR,
Mémoires d'Hadrien
Gallimard, Folio, p. 30.



RECONNAISSANCE

JE SUIS LE SEUL SIGNATAIRE de l'histoire du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières. J'en suis quelque peu mal à l'aise car plusieurs autres, à des degrés divers, mériteraient de cosigner le livre.

D'abord Claude Panneton qui a réussi à décrypter mon texte pour en faire un tapuscrit de lecture facile sinon agréable. Ne se contentant pas de copier machinalement le texte, elle en releva les incorrections et me suggéra une foule d'améliorations concernant tant la forme que le fond. D'où une nouvelle mouture.

Deuxième criblage: le texte fut soumis à Yves Prayal, un universitaire à la retraite, dont l'exigence intellectuelle est reconnue. D'un œil de lynx, il parcourut la version « améliorée », débusquant d'autres incorrections et ne me ménageant pas ses remarques pertinentes.

À la demande de mon éditeur, Denis Vaugeois, pour qui la perfection n'est pas de ce monde, l'historien René Hardy accepta de revoir le tout. Sans complaisance pour un vieil ami, il se tapa la corvée d'en lire les quelque trois cents pages. Historien rigoureux et écrivain confirmé, il fut à même de me faire des critiques pertinentes. Il était donc possible de peaufiner mon essai!

Les Archives, le lieu. J'ai assiégé les Archives du Séminaire pendant deux ans. Je trouvais inspirant ce local feutré où l'on sent la présence des témoins muets du passé.

Les archivistes du Séminaire de Nicolet, du diocèse de Trois-Rivières, du Séminaire Saint-Joseph, voici leurs caractéristiques: empressement, compétence, patience. Les archivistes m'ont été d'un grand secours. Bien sûr, surtout les responsables

des Archives du Séminaire Saint-Joseph : Martine Maher et Christian Lalancette. Dénichant la date, le nom, le petit fait vrai, ils ont fourni les matériaux nécessaires à ma monographie. De plus, Christian Lalancette a consacré plusieurs jours à numériser photos et autres documents, éventuelles illustrations du livre, en ayant soin de les classer pour répondre aux exigences éditoriales.

Les nombreuses photographies qui ajouteront une qualité expressive à plusieurs pages proviennent de photographes, amateurs ou professionnels, tous excellents : Yvon Leclerc, Gilles Joubert, Sébastien Croteau, Charles-Eugène Plourde, Julie Michaud et Jean Chamberland. Leur participation fut appréciée.

L'éditeur, d'une matière brute, peut faire un beau livre. C'est rassurant pour un auteur d'être accepté au Septentrion. La rue Maguire, je l'avais fréquentée lors de mon histoire du diocèse de Trois-Rivières. Le climat y est chaleureux. Le décontracté et la rigueur y font bon ménage. Par surcroît, Denis Vaugeois accepte de rehausser mon livre d'une préface substantielle. Par amitié ? Pour justifier l'appui du Septentrion ? Plus profondément : pour saisir l'occasion de rendre hommage à son *alma mater* et de réveiller certains bons moments de son temps de collégien, tout en glissant quelques idées non conventionnelles sur l'école d'hier et d'aujourd'hui. Qui n'achètera mon livre que pour en savourer la préface n'aura perdu ni son temps ni son argent.

En somme, ces félicitations que l'histoire du Séminaire Saint-Joseph pourra susciter, je les partagerai avec tous mes collaborateurs, à juste titre. Quant à la critique, sans doute justifiée, je la garderai pour moi, à juste titre !

EXORDE

R APPELONS LE CAS D'*ULYSSE* de James Joyce, un cas limite. Joyce écrivit le récit d'une journée dans la vie de Léopold Bloom, un Irlandais sans qualité. Il avait choisi le 16 juin 1904, un jour où il ne s'était rien passé pour monsieur Bloom. Et la relation de ce jour banal a donné *Ulysse*, un livre de quelque 1000 pages.

Témérité donc que de brosse, en quelque 300 pages, l'histoire d'une institution une fois et demie centenaire, une institution marquée par tant d'événements et où figure une théorie de personnages.

Quoi qu'il en soit, est-il possible de laisser passer le 150^e anniversaire du Séminaire, sans évoquer son passé et faire le point sur son présent? Une telle entreprise ne laissera pas de décevoir. Des pans de son riche passé risquent d'être oubliés ou déformés; des artisans méritants, oubliés ou défigurés. Un historien, surtout un apprenti, se résoudra à signer une histoire pleine de lacunes, espérant, en toute humilité, que l'imperfection de son œuvre incitera un historien chevronné à la reprendre.

Il est question du 150^e anniversaire de l'institution scolaire, non, en toute rigueur, du Séminaire Saint-Joseph. En effet, notre Séminaire naquit en 1874. Avant lui, il y eut le Collège des Trois-Rivières de 1860 à 1874. L'institution a donc connu deux périodes bien distinctes. Comme objet d'histoire, l'une et l'autre se trouvent dans des situations différentes. Le Collège des Trois-Rivières, lui, a déjà eu son historien. En effet, l'abbé Louis Richard a publié en 1885 une histoire du Collège des Trois-Rivières. L'abbé Louis Richard fut un témoin privilégié des

14 années du Collège. Il les a vécues de l'intérieur. En 500 pages, il n'a eu qu'à rafraîchir ses souvenirs et à relater les travaux et les jours du Collège, d'une année à l'autre, cela dans une langue de belle venue. Cette *Histoire du Collège des Trois-Rivières* de l'abbé Louis Richard demeure une source irremplaçable sur les 14 premières années de l'institution. On serait tenté de tout simplement rééditer l'essai historique de l'abbé Richard. Il n'a rien perdu de son actualité et de son intérêt.

Quant à l'histoire du Séminaire Saint-Joseph de 1874 à 2010, on ne trouve pas l'équivalent de l'ouvrage de l'abbé Richard. Sans doute, ce n'est pas le vide absolu. La documentation est surabondante. En effet, les annuaires publiés de 1874 à 1962 fourmillent de détails sur le personnel, les élèves et différents aspects de la vie scolaire. Chacun consigne, dans des éphémérides chronologiques, les événements marquants de l'année passée. Autre source : les *Ralliements*. Ils pullulent d'articles à saveur historique sous la plume d'écrivains reconnus : Omer Héroux, Albert Tessier, Hermann Plante, Rolland Héroux, etc. Sans oublier les innombrables documents jalousement conservés aux Archives du Séminaire. Les matériaux ne manquent pas. Il s'agit de les agencer pour qu'ils forment la trame du long passé du Séminaire. Pourtant s'il ne manque pas d'articles intéressants traitant l'un ou l'autre aspect de la vie du Séminaire, il n'existe pas encore une histoire du Séminaire, un exposé suivi.

Un historien, excellent écrivain, comme l'abbé Albert Tessier était tout désigné pour écrire cette histoire. Son destin avait été enchevêtré avec celui du Séminaire. Personne mieux que lui ne connaissait les sources pour un ouvrage sérieux. Il ne l'a pas fait.

J'ai décidé de m'y lancer, convaincu qu'une telle histoire cadrerait, le mieux du monde, avec la célébration du 150^e anniversaire. Ce faisant, j'étais conscient de remplir un devoir de mémoire pour différentes raisons dont la première concerne la génétique. En effet, je suis d'une famille dont la lignée compte des membres comme élèves, d'abord au temps du Collège sur le Platon, puis au temps du séminaire à tourelles, rue des Champs,

et enfin au temps du séminaire actuel. La famille Panneton est une des seules à revendiquer tel privilège.

Mon grand-père Ephrem Panneton fut le 345^e à s'inscrire, en 1868, au Collège situé dans les casernes. En soutane, il enseigna même comme séminariste pendant deux ans (1876-1878). De retour à la vie laïque, il devint médecin. Il fut attaché au Séminaire comme médecin de la maison pendant 30 ans.

Son fils Auguste, mon père, étudia de 1900 à 1908 dans le séminaire à tourelles. De même que ses deux frères: Georges et Philippe. En 1935, lors du 75^e anniversaire du Séminaire, le docteur Auguste Panneton présida le grand banquet des fêtes. La même année, il fut le président fondateur de l'Amicale des anciens.

André, fils d'Auguste, étudia, lui, dans le séminaire actuel de 1939 à 1943. Il participa, en 1960, à la célébration du centenaire à titre de vice-président du Comité exécutif. Les trois fils d'André et ses deux filles fréquentèrent aussi le Séminaire. Quant à moi, son frère Jean, fils et petit-fils des autres, je fus au Séminaire de 1939 à 1954, pour en devenir, en 1989, le supérieur.

En voilà assez pour montrer qu'entre le Séminaire et les Panneton les liens de nature scolaire remontent loin dans le temps. Il y a des liens aussi profonds mais d'un autre ordre, d'ordre affectif.

La maison familiale est située exactement devant le Séminaire, à une largeur de rue. En regardant par les fenêtres ou en sortant sur la galerie, un même décor se présente aux Panneton: la façade du Séminaire. D'ailleurs les photos et les films de famille l'ont presque toujours comme fond de scène. Enfants, le jardin des prêtres et la cour de récréation des élèves nous servaient de terrain de jeux. En somme, nous avons vécu sous la Coupole!

Au soir de ma vie, c'est donc tout naturellement qu'à germé en moi le projet d'écrire l'histoire de notre Séminaire. Un devoir de famille. Si le cœur et la bonne volonté tenaient lieu de compétence, mon histoire du Séminaire Saint-Joseph serait un chef-d'œuvre!

LE GRAND PATRON

LE SÉMINAIRE DIT SAINT-JOSEPH. C'est plus qu'une Létiquette. Dès le lendemain de la première entrée, le 6 septembre 1860, M^{br} Cooke déclarait aux élèves: « Nous avons choisi pour votre patron et votre protecteur saint Joseph. » En 1874, M^{br} Laflèche choisit le 19 mars, fête de saint Joseph, pour y dater le décret qui érigeait canoniquement le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain.

Le 25 août 1874, on plaça une statue du saint patron pour orner la corniche du séminaire à tourelles. Elle domina la façade pendant 55 ans. L'incendie qui a anéanti le Séminaire en 1929 l'a épargnée. Rescapée de l'incendie, cette statue fut installée, sur un tertre, dans la cour du Séminaire en 1930. Mais exposée au vent, à la neige et à la pluie, elle s'écroula au printemps 2003.

Restait intacte et solide la base de ciment, en attente d'une autre statue. Le 15 juin 2005, une nouvelle statue de saint Joseph fut installée sur le même socle. Cette statue, don des Dominicaines, était destinée à remplacer l'ancienne par ses dimensions et son style.

Enfin, qui observe la façade du Séminaire découvre une haute statue de saint Joseph. En vigie, depuis 81 ans, Joseph s'avance devant les 4 colonnes doriques pour protéger les lieux et veiller sur les habitants.

Photo: Charles-Eugène Plourde



La statue de saint Joseph
Voilà la statue sauvée du feu. En 2003, elle se désagrèga sous la morsure du vent, de la neige et de la pluie. La longue cheminée se dressant dans le ciel bleu, elle, s'écroula sous le pic des démolisseurs, à l'automne 2009.

Photo: Sébastien Croteau



Statue de saint Joseph dans la neige (2010)
C'est le 15 juin 2005 que fut installée une nouvelle statue de saint Joseph. Un don des Dominicaines. Encore aujourd'hui cette statue orne le rond-point dans la cour de la résidence.



Photo: Gilles Joubert

Le saint Joseph au-dessus de la porte centrale du STR (2010)
Le grand saint Joseph de pierre surplombe l'entrée principale du Séminaire. Il se dégage de l'impressionnante colonnade pour accueillir le visiteur.



La statue de saint Joseph dans sa niche
après l'incendie du séminaire à tourelles

Un seul pan de mur ne s'est pas écroulé lors de l'incendie, celui où se trouvait la statue de saint Joseph. Elle resta intacte dans sa niche au troisième étage. Hasard ou Providence? C'est selon. On la redescendit avec précaution pour l'installer au centre d'un rond-point d'où elle régna, pendant 74 ans, sur les allées et venues des visiteurs.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

UNE FOIS HABITÉ, un édifice a bien d'autres fonctions que de mettre à l'abri du froid et des intempéries. Il offre un milieu de vie où le site choisi, les matériaux agencés selon un certain style, l'aménagement intérieur, la couleur des murs, le jeu de la fenestration, tout exerce, à la longue, une influence sur le comportement des habitants.

Sans trop forcer la note, relevons, dans l'histoire une fois et demie centenaire du Séminaire de Trois-Rivières, trois périodes symbolisées, chacune, par un matériau, soit la pierre, la brique, le granit.

La pierre

En 1860, c'est sur le Platon que le Collège s'installe dans des casernes désaffectées. Ces casernes avaient été aménagées dans l'ancienne résidence du gouverneur français. Le Collège y vivra pendant 14 ans, de 1860 à 1874. Une période héroïque. L'ère des casernes, dans un décor de pierres austères.

La brique

En 1874, le Collège, devenu le Séminaire des Trois-Rivières, déménage avenue des Champs (la rue Laviolette d'aujourd'hui) dans un édifice neuf, recouvert de briques et flanqué de quatre tourelles élégantes. La communauté y séjournera jusqu'en 1929, date de son incendie. Le temps du Séminaire de briques aux reflets rougeoyants.

Le granit

En 1929, le Séminaire s'installe dans le nouvel édifice de granit qui semble échapper au travail corrosif du temps. Il y est encore pour longtemps! L'époque du temple granitique, orgueil de la région.

La longue histoire du Séminaire illustre, une fois de plus, que les circonstances, favorables ou non, ne sont pas déterminantes. C'est la ténacité, la clairvoyance, la créativité des artisans qui maintiennent une œuvre et la font progresser en la renouvelant.

Ces artisans prudents ont su épouser certains mouvements novateurs, résister à d'autres. Grâce à eux, le Séminaire, en gardant l'essentiel de sa mission, a su traverser des révolutions et des réformes plus ou moins tranquilles, au cours de sa longue histoire qui se prolonge...

Première partie

Le Collège des Trois-Rivières :
l'ère des casernes (1860-1874)



Le Collège sur le Platon (vers 1867)

Le Collège occupa, de 1860 à 1874, les casernes désaffectées situées sur le Platon. Ces casernes avaient hébergé des militaires de 1806 à 1849. Sous le Régime français, l'édifice avait servi de résidence aux gouverneurs des Trois-Rivières de 1723 à 1760. Il occupait un promontoire au centre de la ville, à quelques pas du débarcadère, près de l'église paroissiale et du marché.



La drave sur le Saint-Maurice

Les draveurs maintenaient les pitounes dans le cours du Saint-Maurice jusqu'à son embouchure, où les estacades les menaient aux scieries. Avant l'érection des papetières, c'est grâce aux scieries que Trois-Rivières connut, vers 1850, un premier essor économique.

TROIS-RIVIÈRES SE RÉVEILLE

ENTRE LA FIN DU COMMERCE DES FOURRURES et le début de l'exploitation forestière au milieu du XIX^e siècle, la ville de Trois-Rivières avait connu une longue période de léthargie. Or voici que vers les années 1850, le milieu trifluvien se réveille. Il y souffle un vent d'enthousiasme et d'optimisme. En 1852, paraît le premier numéro de *L'Ère Nouvelle*, journal hebdomadaire dont le nom qualifie la nouvelle conjoncture. En effet, une ère nouvelle s'ouvrait.

Il ne s'agissait pas encore de l'émergence de la grande industrie qui se produira dans la première moitié du XX^e siècle. Mais à partir de 1846, la Compagnie des Forges du Saint-Maurice ayant perdu son monopole sur la forêt mauricienne, les entrepreneurs forestiers ouvrirent les chantiers dans la vallée du Saint-Maurice. Alors les billes, guidées par les estacades, y flottèrent vers les grandes scieries, installées au confluent du Saint-Laurent et du Saint-Maurice. Diverses activités, rattachées à la forêt, firent naître boutiques et commerces. Trois-Rivières, depuis longtemps chef-lieu, devint un centre d'affaires et vit sa population augmenter. Quelques banques s'y installèrent.

La sidérurgie joua aussi un rôle non négligeable dans le développement régional. Les Forges du Saint-Maurice, à quelque 12 kilomètres de Trois-Rivières, nées sous le régime français, connurent de 1796 à 1846 une reprise sous l'impulsion de Mathew Bell. Elles restent les plus connues. Elles ne furent pas les seules. D'autres entreprises sidérurgiques élevaient des hauts-fourneaux au charbon de bois à Saint-Maurice, Batiscau, Mont-Carmel, Saint-Tite, Saint-Boniface. Les Forges Radnor, à Saint-Maurice,

produisirent une grande quantité de fonte transformée en roues de wagon à la fonderie de Trois-Rivières. Ces entreprises, sans être installées dans la ville, eurent des retombées économiques à Trois-Rivières. Plusieurs trifluviens, entre autres M. Joseph-Édouard Turcotte et les Mc Dougall, s'y impliquèrent. En outre, une fonderie de cloches, propriété de M. Louis Dupuis, existait à Trois-Rivières même¹.

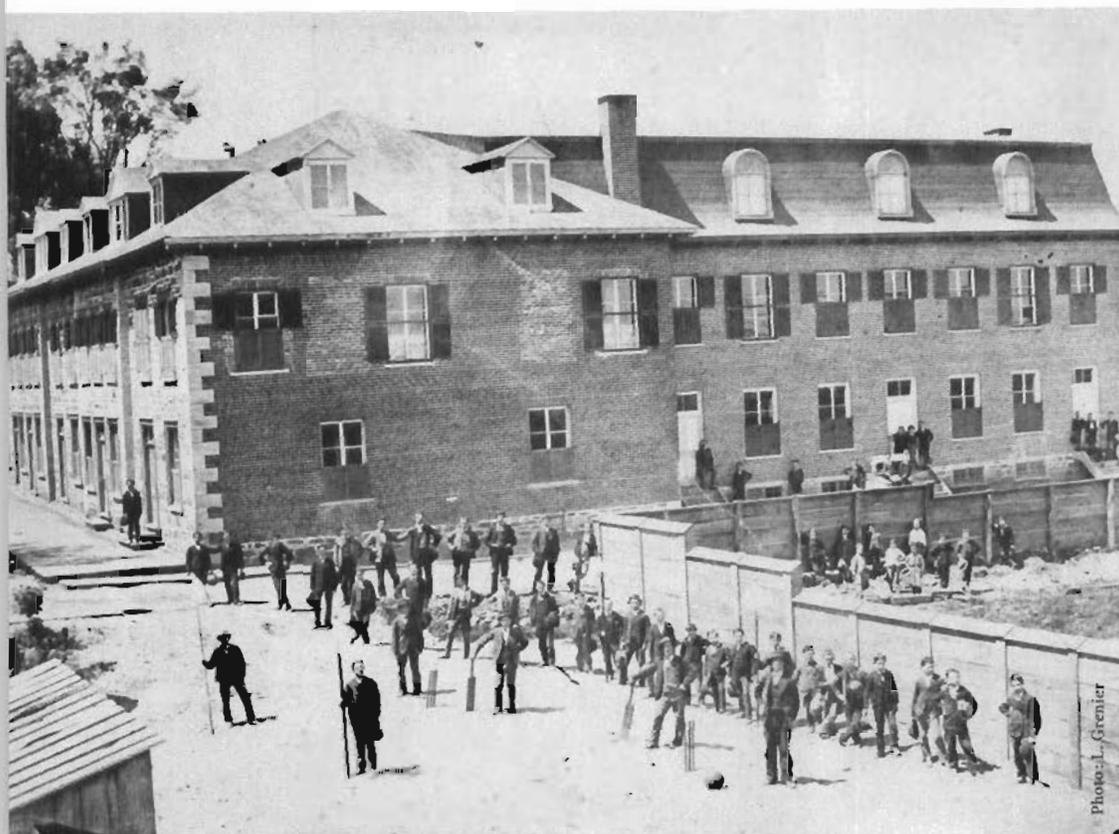
L'érection du diocèse de Trois-Rivières, en 1852, conféra à Trois-Rivières le titre de ville épiscopale. En 1854, une cathédrale enrichit le paysage trifluvien. Des professionnels et des entrepreneurs formaient une élite pleine d'initiatives. En 1857, la ville fut incorporée. Promotion qui fouetta la fierté des quelque 5 500 citoyens. Vraiment, la cité de Trois-Rivières avait secoué sa somnolence.

Les premières écoles

Tout naturellement, on se préoccupa d'éducation scolaire. Quant aux petites écoles se limitant à l'art d'écrire, de lire et de compter, l'Institution royale avait créé en 1801 un réseau que le clergé et une certaine élite canadienne-française avaient en partie boycotté. Ainsi en 1837, Trois-Rivières ne comptait qu'une seule de ces écoles. En 1829 avait été fondée la Société d'éducation de Trois-Rivières qui réussit à ouvrir, en 1838, l'école Sainte-Ursule, avec 131 élèves dont 86 francophones et 45 anglophones. Quelques maîtres plus ou moins ambulants, sans lien avec aucune institution, comme l'abbé Joseph-Octave Bayard et M. Joseph-Amable Mégrette, dispensaient sur demande un enseignement de base et, parfois, quelques notions de latin².

Tout changea en 1844 avec l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes. La Société d'éducation de Trois-Rivières avait tout fait pour rétablir un certain équilibre entre la scolarisation

1. René Hardy et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004. Le chapitre 4, « L'expansion de l'économie », p. 127-204, a inspiré ces lignes sur le réveil de Trois-Rivières.
2. *Ibid.*, p. 460-471. Voir aussi *Patrimoine trifluvien*, bulletin historique, n° 5, avril 1995, p. 3-5.



L'école chrétienne des Frères, rue Saint-Pierre, Trois-Rivières (vers 1880)
 En 1844, les Frères des Écoles chrétiennes prirent la direction de l'école
 Sainte-Ursule qui vivotait. Sainte-Ursule deviendra l'Académie de La Salle,
 en 1907.

des garçons et celle des filles. Grâce aux Ursulines, plus de 200 petites filles recevaient une éducation primaire de qualité tandis qu'à peine une cinquantaine de garçons en bénéficiaient. L'abbé Thomas Cooke, alors curé de Trois-Rivières, fut pour beaucoup dans la venue des frères enseignants. L'école en pierre qu'avait fait construire la Société d'éducation en 1830 fut remise aux Frères des Écoles chrétiennes dès 1844. Plus de 180 garçons la fréquentèrent l'année même de son ouverture. L'école Sainte-Ursule, où l'on enseignait le français, l'anglais, les sciences et la

musique, fut pour les garçons la première école stable avant le Collège de Trois-Rivières³.

Première école de garçons à Trois-Rivières, l'école Sainte-Ursule accueillait surtout des enfants pauvres. Elle était bilingue, comptant deux sections, l'une française et l'autre anglaise. L'école Saint-Ursule joua auprès des garçons le rôle de l'école des Ursulines auprès des filles. En 1869, elle comptait 412 élèves et, en 1874, plus de 500. Quelques années plus tard, elle adoptera le nom d'Académie de La Salle. Cette institution assura aux jeunes Trifluviens une solide éducation scolaire.

Le Collège de Trois-Rivières, projet contesté

Quant aux études supérieures, soit l'enseignement classique, c'était le vide absolu. Les jeunes gens devaient traverser à Nicolet ou se rendre à Québec ou à Montréal. En 1858, huit laïcs, tous citoyens trifluviens, décidèrent de répondre à un besoin pressant selon eux : fonder un collège classique. Les huit notables, l'honorable Joseph-Édouard Turcotte à leur tête, entreprirent les démarches en vue de former une corporation les habilitant à administrer une telle institution. L'initiative s'inscrivait dans le mouvement de progrès qui soulevait la société trifluvienne. Aucun des huit promoteurs n'aurait pu soupçonner que leur projet revêtait un caractère explosif. À leur corps défendant, ces notables de bonne volonté soulevèrent par ce projet une vive polémique dans les journaux, provoquèrent une levée de boucliers chez le clergé et placèrent leur évêque dans une situation inconfortable. Comment expliquer le remue-ménage qui éclata sur l'une et l'autre rives du fleuve ?

3. Louis Richard, *Histoire du Collège des Trois-Rivières : première période, de 1860 à 1874*, Trois-Rivières, P. V. Ayotte, 1885. Cet ouvrage irremplaçable a fourni la matière à la première partie de notre histoire de l'institution trifluvienne. Il serait fastidieux d'indiquer tous les emprunts à l'œuvre de l'abbé Louis Richard. Sans le copier servilement, nos avancés s'en inspirent substantiellement. Pour reconnaître notre dette, nous marquerons un certain nombre d'emprunts, en utilisant les deux lettres « L. R. ».



Joseph-Édouard Turcotte

Le fondateur du Collège des Trois-Rivières

Véritable bête politique: député de quatre comtés notamment celui de Trois-Rivières dont il est également le maire. Homme d'affaires dynamique: fondation des Forges Radnor, promoteur du Grand-Tronc (section Victoriaville-Sainte-Angèle) et du train des Piles. Sa forte personnalité lui permit de réaliser le projet d'un collège classique, malgré des oppositions de taille.



Photo: P. V. Ayotte

Un peu d'histoire s'impose pour rendre compte de la passe d'armes entre Nicolétains et Trifluviens, à l'annonce de la fondation d'un nouveau collège classique à Trois-Rivières. Rappelons d'abord le lien étroit entre l'évêque de Québec et le Séminaire de Nicolet. C'est M^{gr} Jean-Octave Plessis qui fonda, en 1806, le Séminaire nicolétain et en demeura le protecteur jusqu'à sa mort en 1825. Les successeurs de M^{gr} Plessis, comme évêques de Québec, en particulier M^{gr} Joseph Signay, manifestèrent une même sollicitude à l'endroit de ce séminaire. Jusqu'à la fondation du diocèse trifluvien, en 1852, le Séminaire de Nicolet demeura donc sous l'égide de l'évêque de Québec⁴.

4. Abbé J.-Antoine-Irénée Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet, 1803-1903*, tome 1^{er}, Montréal, Beauchemin, 1903. L'auteur décrit ainsi les liens entre le Séminaire de Nicolet et M^{gr} Joseph-Octave Plessis: « M^{gr} Plessis a été pour le Séminaire de Nicolet un véritable père, un bienfaiteur incomparable et, pour mieux dire, son créateur. » (p. 21).



Le Séminaire de Nicolet (vers 1877)

Les prêtres et les séminaristes nommés au Collège des Trois-Rivières avant 1874 avaient vécu, à Nicolet, dans un édifice confortable. Les « casernes » devaient leur paraître minables !

En 1829, lorsque l'abbé Louis-Marie Cadieux, alors curé de Trois-Rivières, avait proposé dans un mémoire de transférer le Séminaire de Nicolet sur la rive nord, les autorités nicolétaines ne s'émurent pas trop car elles pouvaient compter sur l'évêque de Québec, opposé à cette translation.

Or, en 1852, le Séminaire de Nicolet se vit détaché de Québec pour être rattaché à l'évêque du tout nouveau diocèse de Trois-Rivières. Pour Nicolet, à la déception de briser le lien avec l'évêque de Québec, s'ajoutait la déconvenue de voir Trois-Rivières devenir ville épiscopale, de préférence à Nicolet, malgré la présence d'un séminaire bien établi.

Un débat: Nicolet contre Trois-Rivières

Dorénavant, l'institution nicolétaine se sentait à la merci de Trois-Rivières. Aussi lorsque l'avocat Aimé Désilets, citoyen en

vue, fit paraître, sous le pseudonyme « Un père de famille », sept longs articles dans *L'Ère Nouvelle* pour promouvoir le projet d'un nouveau collège à Trois-Rivières, tout Nicolet paniqua. Tout Nicolet, c'est-à-dire les autorités du Séminaire, le milieu et les nombreux anciens dont l'attachement à l'*alma mater* était viscéral. « Un père de famille », lui-même ancien reconnaissant de Nicolet, eut beau démontrer qu'un nouveau collège ne menaçait en rien l'ancien, on fourbit les armes en vue d'un grand affrontement.

L'abbé Joseph Maureault, curé de Pierreville, se crut mandaté pour attaquer les promoteurs d'un autre collège. Dans la *Gazette de Sorel* sous le pseudonyme « Un diocésain », il répliqua à chacun des articles du « Père de famille », en lui prêtant des intentions pernicieuses.

L'argumentation des deux débatteurs se maintient un certain temps au niveau des grands principes. Puis on en vint assez rapidement à se traiter, de part et d'autre, d'ignorant et d'éteignoir. La tournure du débat prouvait que la question d'un nouveau collège était litigieuse et soulevait les passions sur l'une et l'autre rives du paisible Saint-Laurent !

Dans ses premiers articles, « Un père de famille » voulut prouver que, pour une ville de quelque 7 000 habitants en pleine croissance, rien de plus normal que d'y créer un collège classique. Un besoin ressenti par nombre de professionnels, de commerçants et d'autres dont les fils bénéficieraient d'un enseignement classique à leur porte⁵.

D'un autre côté, le Séminaire de Nicolet avait eu l'art d'insuffler à ses anciens un profond sentiment d'appartenance. La tournure du débat autour du projet trifluvien faisait naître beaucoup d'appréhension parmi les anciens de Nicolet, surtout parmi les prêtres du nouveau diocèse dont pratiquement tous avaient étudié ou même enseigné à Nicolet. La fidélité à leur *alma mater* les rendait peu enthousiasmés par le projet d'un autre collège. D'autant plus que la cathédrale de Trois-Rivières, inaugurée en

5. L. R., *op. cit.*, p. 3-6. En trois pages, l'auteur rapporte l'essentiel du débat entre les tenants et les adversaires du projet de la fondation d'un collège à Trois-Rivières.

1854, avait grevé de dettes le jeune diocèse. On parla même de faillite imminente. Le temps était donc mal choisi pour se lancer dans l'aventure du Collège trifluvien.

L'embarras financier du diocèse doublé de l'attachement des prêtres à leur séminaire expliquent la réticence de l'ensemble du clergé envers l'autre collège. Parlons plutôt d'opposition bien affichée.

M^{gr} Cooke dans l'embarras

Les huit « écuyers », selon l'expression d'alors, une fois le projet bien enclenché, sollicitèrent l'appui de M^{gr} Cooke, leur évêque. Celui-ci s'en trouva dans une position des plus délicates. En effet, la requête venait de citoyens éminents, en particulier l'honorable Joseph-Édouard Turcotte, ancien élève du Séminaire de Nicolet, un des artisans du développement régional, surtout maire et député de Trois-Rivières, même, pour un temps, orateur de la Chambre. En voilà assez pour que l'évêque prenne en sérieuse considération la demande d'un diocésain aussi prestigieux. On demandait à l'évêque de nommer des prêtres à la direction et à l'enseignement du nouveau Collège. Quant à la responsabilité administrative et financière du Collège, les huit promoteurs du projet s'en chargeraient. Le risque financier, une des raisons de l'opposition du clergé au projet, s'en trouvait donc écarté.

Quoiqu'il en fût, l'appui officiel de l'évêque au projet restait désapprouvé par l'ensemble du clergé. Telle approbation jetterait la communauté nicolétaine en plein désarroi. Elle se verrait interprétée comme un début de désengagement épiscopal vis-à-vis de l'institution nicolétaine, laissant entrevoir la création d'un séminaire à Trois-Rivières.

Le plus embarrassant pour M^{gr} Cooke fut l'amendement à la charte du Séminaire de Nicolet, sanctionné le 24 juillet 1858, le nommant président de la Corporation de l'institution nicolétaine. Évêque de Trois-Rivières, M^{gr} Cooke se trouvait mandaté comme protecteur de l'institution nicolétaine. Il lui revenait de relayer l'archevêque de Québec comme responsable du Séminaire de Nicolet.



M^{gr} Thomas Cooke

Monseigneur Thomas Cooke fut le premier évêque de Trois-Rivières (1852-1870). Il mérite le titre de cofondateur du Collège. À la demande de la Corporation du Collège, il fournit un prêtre et des séminaristes pour diriger la nouvelle école et y assurer l'enseignement, malgré l'opposition de la majorité des prêtres de son diocèse.

Dans un long mémoire adressé à M^{gr} Cooke, les autorités du Séminaire de Nicolet rappelèrent à leur évêque ses obligations. N'était-il pas de son devoir de bloquer le projet trifluvien? « Ce refus ferme et énergique coupera court à tout. » Ce mémoire de 26 pages était signé par 5 prêtres du Séminaire nicolétain dont le supérieur, l'abbé Thomas Caron, et le préfet des études, l'abbé Louis-François Richer-Laflèche. Réquisitoire inspiré et écrit par le fougueux abbé Laflèche. On y réfute point par point les thèses d'« Un père de famille », exposées dans *L'Ère Nouvelle*. Le mémoire se terminait par un pressant appel à M^{gr} Cooke de paralyser le « funeste projet » :

Nous vous conjurons donc, Monseigneur, au nom de l'institution que le gouvernement a confiée à vos soins d'une manière spéciale l'année dernière [...] rejetez une mesure dont l'approbation serait le décret de déchéance de l'éducation classique⁶...

Dans quelle position inconfortable ne plaçait-on pas l'évêque de Trois-Rivières! D'un côté, les autorités du Séminaire de Nicolet, dont en particulier l'abbé Laflèche devenu son vicaire général, qui le pressait de bloquer le projet en lui rappelant son titre de protecteur du Séminaire de Nicolet et son rôle de président de sa Corporation; de l'autre côté, ces huit notables qui requéraient son appui dans la fondation d'un collège classique dans sa ville épiscopale, en le dégageant de toute administration.

La fondation du Collège

Nonobstant les atermoiements de M^{gr} Cooke, M. Turcotte et ses associés entreprirent les démarches en vue d'obtenir un acte d'incorporation. L'influence politique de l'honorable Turcotte facilita les choses. Très facilement, l'acte fut accordé et sanctionné, le 17 mai 1860, sous le nom et titre « Le Collège des Trois-Rivières » (23 Victoria, chapitre 133). Dès le 19 mai, le Collège des Trois-Rivières obtint son existence légale. Les premières lignes de l'acte

6. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Thomas-Cooke, FN-0015-11-01.

d'incorporation étonnent: «Attendu qu'il existe dans la cité de Trois-Rivières un collège où l'on enseigne toutes les branches d'une éducation classique...».

Un collège classique aurait existé à Trois-Rivières avant 1860! Voilà une pure fiction, à moins de considérer comme un collège l'enseignement de l'abbé Joseph-Octave Bayard, maître de passage, qui dispensait, à la demande, un cours de français et de latin en toute liberté académique, sans lien avec quelque institution. Pourquoi affirmer le fait d'un collège classique? S'agissait-il d'une manœuvre pour faciliter l'obtention de l'incorporation? Nos huit signataires n'auraient pas pu plaider l'ignorance!

Les noms des huit laïcs demandeurs de l'incorporation sont cités dans le texte même de la constitution légale: Joseph-Édouard Turcotte, Georges-Stanislas Badeaux, Antoine Polette, Ézéchiél-Moses Hart, Petrus Hubert, Joseph-Napoléon Bureau, Abraham Lesieur-Desaulniers et Denis Genest-Labarre. Tous trifluviens, jouant un rôle dans différents domaines: politique, professions libérales, commerce, affaires, journalisme. Membres de la Corporation, ils devaient se réunir le 5 juin pour élire un président. Tout naturellement, l'honorable fut élu. Dorénavant la Corporation pouvait agir.

Le Collège s'installe sur le Platon

Un collège est une réalité bien concrète qui a besoin d'un lieu où s'implanter. C'est sur le Platon trifluvien que le nouveau Collège s'installera en 1860. Promontoire sablonneux dominant le fleuve, c'est là que Lavolette, en juillet 1634, avait érigé un petit poste fortifié. Berceau de Trois-Rivières, on y construisit la résidence du gouverneur, un humble château. Après 1763, au début du régime anglais, la demeure du gouverneur servit de caserne, de 1765 jusque vers 1850.

La grande maison, même un peu délabrée, située sur un site éminemment historique, était bien choisie pour accueillir la nouvelle communauté collégiale. Par l'entremise de l'honorable Turcotte, on obtint du gouvernement l'autorisation désirée. La caserne était demeurée déserte depuis 10 ans. Les nouveaux

locataires étaient tenus d'entretenir le bâtiment et les dépendances et de payer une assurance de 4 000 \$. Telle entente avec le gouvernement valait pour 10 ans.

La Corporation projetait d'acheter toute la propriété à l'échéance et d'y implanter le Collège à demeure. Dans l'immédiat, un grand nettoyage des lieux et des réparations majeures s'imposaient. À certains moments, plus de 200 soldats y avaient été stationnés. La soldatesque y avait laissé quelques traces !

La première rentrée avait été fixée au début de septembre et, en août, rien n'était terminé. C'est alors que M. Ézéchiél-Moses Hart, un des huit membres de la Corporation, prit les choses en main. Ce descendant de la célèbre famille juive fit exécuter, à ses frais, le plus urgent à un rythme endiablé : réparation de la toiture, remplacement des châssis, blanchiment des murs. M. Hart réalisa une tâche colossale si bien que les 100 premiers élèves furent accueillis dans des locaux convenables.

Recrutement difficile du personnel

Voilà pour le matériel. Quant au personnel de direction et à l'équipe des enseignants, qu'en était-il à quelques mois, même à quelques semaines de la rentrée ? Si la Corporation s'était engagée à régler les problèmes matériels du nouveau Collège, elle s'était tournée vers l'évêque pour qu'il fournisse un directeur et un personnel enseignant, tous ecclésiastiques comme il se devait alors. M^{sr} Cooke avait multiplié les démarches pour obtenir un prêtre prêt à devenir directeur. L'évêque avait essuyé refus sur refus. En effet, quel prêtre, bien installé dans une cure ou engagé dans une œuvre pastorale reconnue, aurait accepté de s'aventurer dans cette entreprise problématique ? D'ailleurs, en très grande majorité anciens du Séminaire nicolétain fidèles à leur *alma mater*, l'ensemble des prêtres diocésains étaient hostiles au nouveau Collège. Aussi, au mois d'août, M^{sr} Cooke n'avait pas encore réussi à recruter un personnel ecclésiastique pour le nouveau Collège. Le 25 juillet 1860, il avait reçu une véritable sommation de la part de l'honorable Turcotte, président de la jeune Corporation :

J'ai donc, Monseigneur, à m'adresser à vous pour avoir des prêtres et des ecclésiastiques pour composer le corps intérieur et enseignant du Collège; espérant que nous ne serons pas déçus de la confiance que nous repons en l'appui moral de votre respectable clergé et de son digne chef, et à vous exprimer le regret que la corporation éprouverait de se voir obligée de recourir à des professeurs laïques; ce qu'elle est déterminée à faire si elle n'obtient pas une réponse favorable de Votre Grandeur⁷...

On menaçait de recourir à des professeurs laïques. Dans le contexte d'alors, l'enseignement classique était considéré du ressort des prêtres, cela allait de soi. Le président avait donc sorti l'argument massue. Le coup porta puisque 12 jours plus tard, le 6 août, M^{gr} Cooke rassure le président :

Trois-Rivières, le 6 août 1860

Monsieur le Maire,

Je suis heureux de pouvoir répondre d'une manière satisfaisante pour vous à votre lettre du 25 ultimo, dans laquelle vous dites que la corporation du Collège des Trois-Rivières désire des Ecclésiastiques pour ouvrir des classes au commencement de l'année scolaire. Il est difficile pour moi de me rendre à votre désir. Cependant, j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui qu'il sera en mon pouvoir de vous satisfaire cet automne. Je pourrai disposer en faveur de votre établissement de trois ecclésiastiques que je mettrai, ainsi que les élèves, sous les soins d'un prêtre qui aura la surveillance sur toute la maison pour le spirituel et ce qui concerne l'éducation.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler aux messieurs de la corporation qu'ils se sont chargés du temporel de l'établissement, de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire, entr'autres choses, aux honoraires, au logement et à la pension du Directeur et des Régents.

Je ne vous adresse qu'un aperçu des arrangements qu'il faudra faire par écrit quand le temps le permettra.

Que Dieu bénisse votre entreprise et la conduise à bonne fin.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Maire,

Votre très humble serviteur, THOMAS
Évêque des Trois-Rivières⁸

7. L. R., *op. cit.*, p. 11.

8. *Ibid.*

Dans cette réponse, l'évêque fait une discrète allusion à la situation délicate où il se trouve : « Il est difficile pour moi de me rendre à votre désir. » L'évêque demande à Dieu de bénir « votre entreprise ». Non pas notre mais votre entreprise. Est-ce une façon de prendre de la distance par rapport au nouveau Collège et de s'en désengager un peu ?

Ce prêtre sous les soins duquel la maison sera placée pour le spirituel était un jeune vicaire de la cathédrale. Très réticent d'abord, il avait cédé sous la pression épiscopale. M^{sr} Cooke lui avait demandé de jouer le rôle de directeur, en attendant la réponse, sans doute favorable, d'un prêtre sollicité.



Mancœuvre douteuse d'une autorité acculée au pied du mur. En fait, peu après l'entrée des élèves, l'abbé Joseph-Élie Panneton quitte son poste de vicaire. Il agit comme directeur sans en porter le titre immédiatement. Il anime une petite équipe de quatre ecclésiastiques à peine plus jeunes que lui. Ces ecclésiastiques forment le personnel. Par obéissance, les yeux fermés, ils avaient fait leurs adieux à Nicolet pour s'occuper de l'institution naissante où tout

Joseph-Élie Panneton, prêtre
En septembre 1860, M^{sr} Cooke
nomme Joseph-Élie Panneton
à la direction du Collège des
Trois-Rivières. Il en deviendra
le premier supérieur en juin
1865. Pour des raisons de santé,
il sera forcé de démissionner,
en juin 1870.

était à faire. D'un séminaire bien organisé, ils arrivaient dans une maison sans passé, sans tradition, sans aucun confort, à l'avenir peu assuré. Les noms des quatre premiers ecclésiastiques émigrés de Nicolet méritent d'être cités. Ne formèrent-ils pas les assises du Collège trifluvien? C'étaient quatre grands séminaristes: Théodore Lottinville, ecclésiastique de troisième année, Alfred Smith, Jean-Baptiste Marcotte et Louis Richard, tous trois de seconde année. L'un, l'abbé Louis Richard, était appelé à devenir un personnage considérable dans le milieu du Collège.

Pendant les premiers jours, tout reposait sur ces quatre ecclésiastiques car l'abbé Panneton, le directeur, n'avait pas encore été nommé. Du moins n'était-il pas en fonction, le 5 septembre, pour l'arrivée des premiers élèves.

Le nombre des élèves dépassant les attentes, on pria M^{sr} Cooke de nommer un cinquième ecclésiastique, si possible l'abbé Louis-Séverin Rheault. Celui-ci fut agréé par M^{sr} Cooke et reçu au Collège à la satisfaction de tous. Aux premières heures du Collège des Trois-Rivières, le personnel comptera un seul prêtre et cinq grands séminaristes, proportion assez fréquente dans les collèges ou séminaires canadiens au xix^e siècle. Ainsi, au Séminaire de Nicolet, de 1806 à 1829, le personnel ne comptait qu'un seul prêtre. Les évêques de Québec et de Montréal avaient du mal à recruter des prêtres pour leur séminaire. On appréhendait la vie monotone et réglementée du milieu collégial et on préférait l'apostolat diversifié d'une paroisse. À cette époque, parmi le clergé, peu de prêtres ambitionnaient de devenir prêtre de séminaire.

Le premier prospectus

À l'exemple des collèges bien établis, M. Petrus Hubert, membre de la Corporation, prépara et fit imprimer, un mois avant l'entrée du 5 septembre, le premier prospectus du Collège des Trois-Rivières. Il fut distribué en ville et dans les campagnes environnantes. La teneur du prospectus révélait les ambitions des fondateurs plutôt qu'il ne donnait une juste idée de la réalité. D'entrée de jeu, on y décrivait les trois sections où seraient

regroupés les élèves : « la section classique, la section industrielle et commerciale et la section agricole ». Fausse représentation ? On savait bien l'impossibilité d'offrir, dès la première année, les trois sections. C'était une façon de démontrer que le jeune collègue voyait large ! De fait, seule la section classique fut opérationnelle, et d'une façon partielle. Point question, dès septembre, de mettre sur pied la section industrielle et commerciale. Néanmoins un certain M. Lawler voyait son cours commercial intégré à la programmation du Collège. Une section industrielle et commerciale réapparaîtra quelques années plus tard, cette fois complète et arrimée au programme. Quant à la section agricole, un projet susceptible d'intéresser une population régionale à majorité paysanne, telle section demeura une velléité. L'espace limité du Platon et son sol sablonneux se prêtaient peu aux activités rattachées au cours d'agriculture.

Ce premier prospectus n'avait rien d'original. Il s'inspirait de celui du Séminaire de Nicolet, lui-même écho de celui du Séminaire de Québec. Il précisait les exigences minimales pour entreprendre le cours classique : savoir lire et écrire facilement. Quatre catégories d'élèves y étaient mentionnées : internes, pensionnaires, quart-pensionnaires, externes.

Dans le prospectus, on imposait un uniforme : un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture. Une nécessité incontournable : avoir un certificat de moralité satisfaisant et bien sûr, tout écrit, livre, journal, brochure devait être soumis à l'inspection de l'autorité. Grâce à ce prospectus, les parents des futurs élèves savaient à quoi s'en tenir. Il pesa lourd sur la décision de plusieurs parents.

À la lecture du prospectus, le Collège des Trois-Rivières leur apparut une institution sérieuse. Pourquoi aller à Québec ou à Montréal ? Plus besoin de traverser le fleuve et de remonter la rivière Nicolet.

L'improvisation des débuts

La première entrée au Collège des Trois-Rivières avait été fixée au 5 septembre 1860. Cette date marqua-t-elle la naissance du Collège? Quelques-uns lui préférèrent le 19 mai 1860, le jour où fut sanctionné l'acte d'incorporation. D'autres retiennent le premier lundi de juin 1860, moment où la Corporation entra en fonction.

À chacun de justifier son choix! Optons pour le 5 septembre, car en ce jour, le Platon fut envahi par le premier contingent de collégiens. Alors commença la vie de la petite communauté trifluvienne. Dans les circonstances, l'entrée aurait pu être reportée. En effet, le directeur n'était pas officiellement nommé. Il n'était même pas là pour accueillir les 100 premiers élèves. Quant aux ecclésiastiques, ils arrivaient tout juste de Nicolet et ignoraient encore leur attribution. C'était de l'improvisation totale. Et les casernes, la « vieille baraque », malgré l'empressement de M. Hart, n'étaient pas prêtes à accommoder les nouveaux dont quelques-uns avaient goûté au confort d'un séminaire bien organisé, comme celui de Nicolet. Le mobilier était plus que rudimentaire, les livres faisaient défaut. Des ouvriers s'affairaient encore aux réparations les plus urgentes. Malgré tous ces inconvénients, un souffle de pionnier maintenait le courage et soulevait l'enthousiasme.

Dès le lendemain de l'entrée, l'abbé Joseph-Élie Panneton prit les choses en main. Il assigna aux ecclésiastiques leurs tâches et organisa la vie quotidienne de l'institution naissante. La présence de l'abbé Panneton rassura tout le monde. À peine plus âgé que les ecclésiastiques, sa nomination avait été bien accueillie par ceux-ci. Quoique jeune, il jouissait d'une réputation d'homme sage et cultivé. Avantagusement connu dans le milieu trifluvien, sa seule présence au Collège pouvait dissiper bien des préjugés.

Dès les premiers jours, il se rendit à Montréal acheter des livres et des articles indispensables à l'éducation scolaire. Après deux jours de flottement où les ecclésiastiques s'ingénierent à distraire et à occuper les élèves, la vie normale d'une école s'installera peu à peu.



Les premiers élèves

Sans minimiser l'importance du mobilier, des livres, des enseignants, voire d'un directeur, l'élément essentiel d'une école n'en demeure pas moins les élèves. Intéressons-nous à eux. Ce 5 septembre, il s'en présente une bonne centaine, au-delà des prévisions. D'où venaient-ils donc ? Quelques-uns étaient des

transfuges de Nicolet. En effet, si pendant la décennie 1850-1860, la moyenne était de 230 au Séminaire de Nicolet, pendant la décennie 1860-1870, elle tomba à 208. Sans parler d'une saignée, la fondation du Collège trifluvien n'est sans doute pas étrangère à cette diminution de clientèle.

La ville de Trois-Rivières connaissait dans les années 1850 une poussée démographique importante. Sa population, en 1861, atteignit 5 769 habitants⁹. Elle comptait de plus en plus de professionnels, de commerçants et d'ouvriers actifs. On se préoccupait davantage d'éducation. En ce temps d'ère nouvelle, un cours classique garantirait à leurs garçons un avenir meilleur. Contrairement à la majorité des prêtres, les citoyens laïques étaient favorables à la fondation du Collège.

La région au nord du fleuve se développait à un rythme accéléré. Plus d'une trentaine de villages, quelques-uns des bourgs populeux et prospères, étaient nés et s'étaient développés. Parmi eux : Sainte-Anne-de-la-Pérade, Louiseville, Champlain, Batiscan, Saint-Stanislas, etc.

En septembre 1860, plus de 50 élèves sur 100 s'étaient enregistrés comme internes ou pensionnaires. Les paroisses mauriciennes avaient donc fourni un fort contingent de collégiens.

Que faire de ces premiers élèves pendant les premiers jours ? On l'a rappelé, le bâtiment n'était pas prêt à recevoir toute cette gent étudiante. Point de directeur, point de livres. Rien

9. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 410.



Classe de Belles-Lettres au Collège des Trois-Rivières (1867-1868)

M. John Cooke, ecclésiastique, entouré de ses 10 élèves.

Il porte le rabat à bavettes. Les élèves ont la tenue réglementaire: un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture verte.



Classe de physique de 1867-1868

M. Napoléon Caron, ecclésiastique, et la classe de physique. Sans laboratoire, disposant de quelques instruments rudimentaires, l'enseignement des sciences était ardu. En 1895, l'école sera dotée d'un cabinet de physique pourvu des appareils les plus modernes.

d'organisé. Une solution « pédagogique » fut trouvée. Solution discutable mais qui laissa, chez les nouveaux collégiens, un souvenir agréable. Le premier jour, les élèves firent une longue promenade sur les coteaux trifluviens, du côté du « cap à la Corneille ». Le deuxième jour, le 7 septembre, un nouveau congé, non mérité : une randonnée sur les bords du Saint-Maurice. Dans ce décor sylvestre, l'expression « école buissonnière » prenait tout son sens ! En voilà assez pour donner aux élèves le goût du cours classique.

Dès le 8 septembre, l'abbé Panneton revenu de Montréal avec livres et fournitures, la vie scolaire fut mise en route. Les fonctions furent assignées à chacun des enseignants et les élèves furent répartis par niveaux :

- M. Pothier, en classe de *Belles-Lettres*, avec 3 élèves.
- M. Rheault, en *Versification*, avec 11 élèves.
- M. Smith, en *Méthode*, avec 14 élèves.
- M. Richard, en *Syntaxe*, avec 13 élèves.
- M. Marcotte, en *Éléments latins*, avec 54 élèves.

La majorité des élèves commençaient leur cours classique. Une minorité avait été dérobée à des séminaires aînés. L'accueil d'une centaine d'élèves, dès l'ouverture du Collège, montrait que celui-ci répondait à un besoin. Inévitablement, le Séminaire de Nicolet connut une légère diminution de sa clientèle. En peu de temps, le nouveau Collège cessa d'être considéré comme le rival menaçant de l'institution nicolétaine. L'attitude bienveillante de M^{gr} Cooke à l'endroit de Nicolet et les amitiés nicolétaines de l'abbé Panneton, tous deux anciens élèves, firent beaucoup pour assainir les rapports entre les deux institutions.

La vie quotidienne au Collège

Si, au lendemain de la rentrée, les élèves bénéficièrent de deux journées de récréation non méritées, dès la semaine suivante, on les soumit à un programme d'études rigoureux. Encore ici, on adopta le rythme des autres séminaires. Prenons le cas des *Belles-Lettres*. Dans l'avant-midi : traduction de textes de Virgile, d'Horace, d'Homère, la dernière demi-heure étant consacrée à

l'histoire de la littérature et à la critique littéraire. Dans l'après-midi : étude de l'histoire moderne et traduction de textes anglais, l'étude de l'architecture occupant la dernière demi-heure. Tous les 15 jours, une composition littéraire. Que voilà un programme aussi exigeant pour les ecclésiastiques apprentis enseignants que pour les élèves.

Voici les grandes lignes d'une journée dans la vie d'un pensionnaire. Levé tôt, couché tôt, sa journée se déroulait à un rythme serré où les espaces de liberté étaient rares. L'horaire était astreignant.



F. X. Turcotte portant le costume du Collège des Trois-Rivières (1860)

Dans le tableau chronologique des élèves du Collège des Trois-Rivières, le jeune François (Frank) Turcotte porte le matricule d'entrée numéro 1. Père de l'abbé Joseph-Gers Turcotte, François Turcotte pratiqua le droit à Trois-Rivières.

- 5 h 25 du matin Lever au son de la cloche (de septembre à Pâques); et du *Benedicamus Domino* auquel l'élève répond: «*Deo gratias*». Quinze minutes pour s'habiller et faire sa toilette.
- 4 h 55 du matin (de Pâques à juin)
- 5 h 40 du matin Prière du matin à la salle d'étude
- ou
- 5 h 10 du matin Courte méditation
- 6 h à 7 h du matin Étude du matin
- 7 h du matin Déjeuner
- 7 h 30 du matin Messe
- 8 h du matin Classe
- 10 h du matin Récréation
- 10 h 15 du matin Grande étude
- 11 h 15 du matin Examen particulier (de conscience)
- 11 h 30 du matin Dîner
- 12 h du midi Récréation
- 1 h de l'après-midi Étude
- 2 h de l'après-midi Classe
- 3 h 55 de l'après-midi Collation (du pain et de l'eau)
- 4 h 05 de l'après-midi Grandes études
- 6 h du soir Chapelet, lecture spirituelle
- 6 h 30 du soir Souper (départ des quart-pensionnaires)
- 7 h du soir Récréation
- 8 h du soir Prière du soir (coucher des plus jeunes)
- 8 h 45 du soir Coucher des plus âgés
- 9 h du soir Extinction de toutes les lumières

Autres temps, autres mœurs! Aujourd'hui, qui imposerait un régime d'une telle sévérité à des enfants serait accusé de mauvais traitement! À l'époque, à quelques détails près, tel était l'horaire en vigueur dans tous les collèges et séminaires. Le modèle passait de l'un à l'autre. Nicolet l'avait emprunté à Québec et Trois-Rivières, à Nicolet. Nonobstant le fait que le Collège des Trois-Rivières était régi par une Corporation en totalité laïque, c'est du directeur prêtre et des enseignants, tous ecclésiastiques, que dépendait la vie à l'intérieur du Collège. Selon la mentalité de l'époque, ils avaient imprimé à la journée des élèves un style monacal. C'était de leur ressort, conformément à l'accord interne entre M^{re} Cooke et les membres de la Corporation. Pour la vie quotidienne de la communauté, les laïcs s'en étaient remis au personnel ecclésiastique, se réservant l'administration du Collège.

Pour le meilleur et pour le pire, les collèges et les séminaires classiques, pendant très longtemps, n'ont pas dérogé substantiellement à ce programme du XIX^e siècle. Prudence ou frilosité, le Collège des Trois-Rivières s'en est tenu aux pratiques éprouvées plutôt que de se lancer dans des aventures risquées. Permanence telle qu'un grand-pensionnaire des années 1950 a connu, au Séminaire, un genre de vie sensiblement le même que celui imposé aux internes des années 1860! Immobilisme et sclérose ou stabilité et enracinement? Le débat est ouvert. C'est selon!

Les inconvénients des casernes

Les 14 premières années du Collège des Trois-Rivières furent très difficiles. Chaque année présentait son lot de problèmes de tous ordres. Problèmes de logement, de finances, de personnel, de clientèle. Souvent se posait l'interrogation majeure sur la survie même de l'institution. Malgré tout, le Collège réussit à survivre d'une année à l'autre, et même à progresser. Le courage et la persévérance des fondateurs, du personnel et d'amis fidèles ont empêché que l'aventure coupe court.

Le Collège des Trois-Rivières s'implanta donc sur le Platon dans les casernes désaffectées. Depuis plus de 10 ans, les casernes

étaient restées désertes. Elles se délabraient peu à peu. Spectacle pénible pour les Trifluviens que de voir l'ancienne résidence des gouverneurs dans un état lamentable.

En septembre 1860, voici que le Platon s'anime et la « vieille baraque », comme certains l'appelaient, accueille une jeunesse exubérante. Comme il a été dit, c'est grâce à l'honorable Turcotte que le gouvernement consentit à louer, par un bail de 10 ans, les casernes inoccupées. Président de la Corporation du nouveau Collège, l'honorable Turcotte était député sur le point d'être nommé orateur de la Chambre. Maire de Trois-Rivières, ce notable entreprenant et dynamique incarnait l'ère nouvelle qui avait réveillé le milieu trifluvien.

Avec le recul, sans mettre en doute la bonne foi de l'honorable Turcotte ni du gouvernement, on peut se demander si, pour le Collège naissant, le fait de loger dans des casernes en si piteux état ne présentait pas plus d'inconvénients que d'avantages.

Sans doute, les casernes offraient un abri. Mais rien de moins adapté à une école que cet édifice qui se ressentait encore de quelque 40 années de régime militaire, suivies d'une décennie d'abandon.

À une certaine époque, plus de 300 soldats avaient été stationnés dans les casernes du Platon. Ils avaient laissé leurs traces. Tout l'intérieur du bâtiment avait été transformé pour répondre aux besoins de la vie militaire.

Les quelques mois précédant la rentrée de 1860 furent employés à des travaux de nettoyage et de réparation. Il fallait aller au plus pressé. Le toit laissait à désirer. Les portes avaient été forcées. Les fenêtres accueillaien le vent du large. Et à l'intérieur, c'était le dénuement le plus complet : seulement quelques tables et quelques chaises que les « senteux » avaient dédaignées.

L'édifice avait des proportions assez grandes. À chaque été, on s'affairait à des travaux pour assurer un peu de commodité et de confort aux élèves et au personnel. En 1862, une aile fut ajoutée pour servir de dortoir. Tous ces aménagements grevaient le budget déjà déficitaire de l'institution.

Des locataires menacés d'éviction

Le plus grave, c'est que le Collège n'était pas chez lui. D'une année à l'autre, le gouvernement pouvait reprendre ses casernes si un conflit éclatait. Le plan de l'honorable Turcotte, en louant le Platon, était de l'acheter le plus tôt possible et d'en faire don à la Corporation. Le plan n'aboutit pas. D'un côté, des ennemis irréductibles du nouveau Collège jouèrent de leur influence pour empêcher la vente du Platon à la Corporation. D'un autre côté, les autorités anglaises trouvaient prudent de ne pas se départir des casernes car, advenant un conflit avec les États-Unis, les troupes pourraient les réintégrer¹⁰.

On imagine le sentiment d'insécurité qu'éprouvaient la Corporation et le personnel du Collège. Un bon jour, ils pourraient être délogés *manu militari*. En dépit de cette situation inconfortable, des dépenses étaient engagées afin de répondre aux besoins essentiels du Collège. Ainsi, en 1869, la Corporation résolut d'agrandir la maison en élevant deux nouveaux étages et en faisant deux dortoirs.

Tout naturellement, au terme du contrat de location en 1870, quand le Platon et les casernes furent mis en vente, la Corporation décida de s'en porter acquéreur. Au député William Mc Dougall fut donné le mandat de faire connaître au gouvernement l'intention de la Corporation d'acheter le Platon, terrains et immeubles. Le député usa-t-il trop mollement de son influence? La Corporation eut beau faire une offre d'achat en tenant compte de la valeur réelle de la propriété, elle reçut de l'honorable secrétaire d'État une réponse négative. La proposition plus que raisonnable de la Corporation était donc rejetée. Déception profonde, car plusieurs membres de la Corporation pensaient qu'il y allait de l'avenir même du Collège.

10. Il s'agit de la menace des « Fénians », des indépendantistes réfugiés aux États-Unis. Pour affaiblir l'Angleterre, ils avaient menacé, en 1866, d'envahir le Canada. Leur incursion resta sans résultat mais elle suscita l'idée d'une meilleure organisation de défense. Les casernes militaires de Trois-Rivières auraient donc pu être réutilisées. Voir Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1973, p. 363.

La solution : construire sa maison

Que faire? L'acquisition des casernes était maintenant hors de question. La nouvelle donne força la Corporation à prendre une décision, qui s'avéra la bonne. Lors de son assemblée du 12 octobre 1871, elle décide d'entreprendre la construction d'une maison, dès le printemps 1872.

La Corporation avait pris soin de s'assurer que le gouvernement lui laisserait la libre jouissance du Platon, pendant trois ans, à partir du 1^{er} juillet 1872. Ainsi la vie normale du Collège ne serait pas perturbée. Après coup, tout le monde se rendit compte que l'achat du Platon aurait été une erreur. Cette acquisition aurait fixé le Collège à l'intérieur d'un espace limitant son expansion. Le refus du gouvernement avait forcé la Corporation à prendre une sage décision, et le sursis de trois ans accordé par le gouvernement imposait un rythme accéléré à la construction car, le 1^{er} juillet 1875, les casernes devaient être libérées.

Bâtir, et vite, décision irrévocable. Mais où exactement? Il s'agissait de déterminer l'endroit où construire le nouveau Collège. Comme toujours, les opinions divergeaient. Les uns proposaient le coteau Saint-Louis, près du cimetière. L'air y était pur et l'espace illimité. Un peu en dehors de la ville, la tranquillité des lieux y favoriserait une éducation sérieuse. Pour d'autres, un site s'imposait : la ferme Barnard, rue des Champs, que la Corporation avait achetée en 1867. Le domaine Barnard appartenait déjà à la Corporation. En bordure de la ville, ce terrain serait plus accessible aux élèves dont la majorité habitait la ville. D'ailleurs, l'étendue de la ferme permettait de situer le Collège à l'écart de l'agitation de la ville. La possibilité de lotir une partie de la ferme présentait un avantage financier non négligeable. Autant d'avantages qui décidèrent la Corporation à choisir la ferme Barnard.

Les affaires ne traînèrent pas. Le 7 août 1872, le contrat fut signé. Les travaux commencèrent le jour même. On s'affaira avant l'hiver. Tôt au printemps de 1873, le chantier se réanima, si bien que, dès le 1^{er} juin, on procéda à la bénédiction solennelle de la pierre angulaire. Pendant ce temps-là, sur le Platon, dans les vieilles casernes, la vie continuait. Corporation, personnel,

élèves, tout le monde était impatient de déménager. Les bonnes vieilles casernes avaient tout de même offert un abri de fortune. Si l'on a parlé de période héroïque, c'est, en partie, à cause des lourds sacrifices que l'inconfort et l'exiguïté des lieux avaient imposés à tous. Période héroïque pour bien d'autres raisons.

Crise financière

Temps héroïque aussi à cause de cette crise financière permanente tout au long de ces 14 années. Le financement de la jeune institution causait des maux de tête aux membres de la Corporation. Ces messieurs, on l'a vu, s'étaient chargés du temporel du Collège : location de la maison, honoraires, logement et pension du directeur et des enseignants.

Malgré son prestige historique, cet édifice était en 1860 un bateau qui prenait l'eau de toutes parts et nécessitait des radoubs à chaque saison scolaire. La Corporation n'avait pas le choix. Elle devait consentir à des investissements qui l'acculaient à des déficits annuels frôlant la faillite. Situation inconfortable entraînant en quelques années les démissions de M. Petrus Hubert en 1863 et de MM. Antoine Polette et Ézéchiél-Moses Hart en 1864, tous trois membres de la Corporation de 1860. Après la mort de l'honorable Turcotte en 1864, le pilier qui rassurait tout le monde, plusieurs paniquèrent, craignant d'être compromis personnellement dans le cas d'une faillite. C'est alors que des prêtres, dont les abbés Joseph-Élie Panneton et Joseph-Napoléon Héroux, acceptèrent de devenir membres de cette corporation laïque.

En 1865, l'existence même du Collège fut mise en question. La dette avait atteint la somme, énorme pour l'époque, de 2 900 \$. Une impasse d'où il fallait sortir en recourant à des moyens extraordinaires. On fit appel aux citoyens de la ville de Trois-Rivières. Le 22 août 1866 se tint une assemblée générale des citoyens sous la présidence de son honneur le maire Sévère Dumoulin. Il s'agissait de lancer à la population trifluvienne un S.O.S en faveur du Collège qui menaçait de périr. La situation financière du Collège clairement exposée, une proposition fut

secondée à l'effet de verser à la Corporation du Collège un octroi de 2000 \$, octroi prélevé sur le revenu annuel de la Corporation de la Ville de Trois-Rivières. Ce beau geste, en plus d'écarter une catastrophe financière, réconforta la communauté collégiale: Trois-Rivières tenait donc à son Collège. Une telle générosité choqua certains citoyens protestants et déçut quelques ennemis attardés du Collège.

L'octroi de la Ville permit à la Corporation de sortir d'une situation désespérée, sans la soulager de l'embarras financier où elle était empêtrée. Exacerbés par tant de tracasseries pécuniaires, deux autres membres importants se désistèrent, en septembre 1866, soit MM. Napoléon Bureau et Denis Genest-Labarre. Une autre démission significative: celle de l'abbé Joseph-Napoléon Héroux. L'état déplorable des finances de l'institution le décourageant, il tira sa révérence.

La ferme Barnard

En 1867, à la surprise de plusieurs, nonobstant les dettes accumulées, la Corporation avait fait l'acquisition de la ferme Barnard,



La ferme Barnard, Trois-Rivières (188?)

La ferme Barnard, que longeait la rue des Champs, occupait un vaste espace inhabité. On était loin de la ville!

au prix de 3 600 \$. Ce vaste domaine ne pouvait que prendre de la valeur avec l'expansion de la ville du côté de la rue des Champs. Mais il fallait payer ! Quant à l'administration ordinaire de l'institution, une petite consolation : pour l'année 1867-1868, figure un léger surplus des recettes sur les dépenses. Un fait sans précédent.

S'imposait la mise en place d'une opération pour payer la ferme Barnard. La Corporation fit appel à l'abbé Charles-Flavien Baillargeon, curé de Trois-Rivières, homme influent et très dynamique. Il accepta de joindre la Corporation avec un projet bien arrêté : recueillir l'argent nécessaire au paiement de la ferme Barnard. L'abbé Baillargeon prend son bâton de pèlerin et convainc tant de citoyens de la ville et de la banlieue qu'il récolte la somme de 3 364 \$ avant le 13 mars 1869, date où il fallait déposer le montant du prix d'achat.

On ne saurait exagérer les services rendus au Collège par l'abbé Baillargeon, membre très actif de la Corporation. Quand, le 12 octobre 1871, fut prise la décision de bâtir un collège, l'abbé Baillargeon l'annonça du haut de la chaire de la cathédrale, tout en invitant ses fidèles à se montrer généreux en faveur du Collège comme en 1866. L'abbé Baillargeon dressa une nouvelle liste de souscripteurs. En plus d'une grande souscription, il organisa avec des dames charitables deux bazars, en novembre 1872 et en février 1873. Ces activités populaires rapportèrent près de 3 000 \$. Malgré ces succès, l'abbé Baillargeon était convaincu que la Corporation ne réussirait jamais à rencontrer les dépenses de la construction du nouveau Collège. Le 7 novembre 1873, il réunit la Corporation et propose une transformation majeure de la structure qui devait changer la nature même du Collège des Trois-Rivières. N'anticipons pas.

Quelques sources de financement

Le coût du salaire, du logement et de la pension du personnel plus celui de l'entretien et des réparations courantes que nécessitait l'état délabré des casernes, voilà le gros des dépenses récurrentes. Mais les revenus sur lesquels la Corporation pouvait

compter, d'où provenaient-ils? En 1860, l'honorable Turcotte avait obtenu du gouvernement un octroi discrétionnaire pour rencontrer les dépenses du lancement du Collège. Impossible d'en savoir le montant. Dès 1861, le nouveau Collège bénéficia d'une subvention gouvernementale annuelle. Le montant dépendait de critères discutables. Une institution ancienne recevait une subvention plus généreuse. En effet, tandis que le Séminaire de Nicolet recevait en 1861, une subvention de 1 600 \$, le Collège des Trois-Rivières se contentait d'un mince 387 \$. Heureusement, avec les années, la subvention fut majorée. En 1872, elle atteignit la somme de 1 276 \$ pour le nouveau Collège.

Une deuxième source de revenus venait des frais de scolarité. Un interne-pensionnaire payait annuellement 80 \$ tandis qu'un externe, 12 \$. De 1860 à 1874, la moyenne des élèves se maintient à quelque 131 élèves dont 20 % formaient le groupe des internes-pensionnaires. En fait, le rapport annuel des trésoriers de la Corporation ne pouvait être que déficitaire!

Certaines institutions classiques comme le Séminaire de Nicolet avaient pu compter, dès leur fondation, sur l'apport de bienfaiteurs. Tel ne fut pas le cas du Collège des Trois-Rivières, né dans la controverse et privé de l'appui du clergé diocésain. Sans doute, parmi les huit premiers membres de la Corporation, l'honorable Turcotte et un Ézéchiél-Moses Hart durent aider de leur argent le Collège naissant. Leur générosité n'a pas laissé de trace. L'histoire a retenu le nom d'un seul bienfaiteur, l'abbé Charles Dion, un ancien supérieur du Séminaire de Nicolet. À sa mort, en 1870, il laissa par testament une somme peu rondelette mais appréciée en faveur du Collège des Trois-Rivières.

À chacun des rapports annuels adressés à l'honorable ministre de l'Instruction publique, le secrétaire-trésorier de la Corporation revient à la charge pour que l'octroi du gouvernement soit plus généreux. En 1870, l'octroi était même diminué, passant de 1 200 \$ à 1 176 \$. La Corporation avait beau adopter des mesures de sévère économie, le Collège traînait une dette s'alourdissant d'une année à l'autre. Situation de précarité qui gênait la bonne marche de l'institution et ne favorisait guère les projets et les initiatives.

Un recrutement toujours difficile

La Corporation, on l'a répété, avait délesté le directeur et le personnel de l'administration matérielle du Collège. Il leur revenait d'animer la vie collégiale. On avait demandé à M^{sr} Cooke de nommer un directeur et de former une équipe d'enseignants. Tâche embarrassante pour l'évêque de Trois-Rivières dans les circonstances d'alors. D'autorité M^{sr} Cooke avait désigné quatre ecclésiastiques et, non sans insistance, il avait nommé un directeur. Deux choses ne facilitaient pas le recrutement de 1860 à 1874. D'abord cette hostilité envers le Collège qui perdura, à des degrés divers, parmi le clergé diocésain et dans le milieu trifluvien. On peut parler d'une opposition systématique de plusieurs prêtres qui explique le refus de plusieurs curés sollicités par M^{sr} Cooke pour diriger le nouveau Collège. Cette hostilité, tout en s'atténuant avec le temps, n'en dura pas moins chez certains prêtres.



Le personnel du Collège des Trois-Rivières en 1867-1868

En 1867, le personnel comptait une minorité de prêtres (2) et une majorité de séminaristes (11). Situation qui perdura jusqu'en 1936 à des degrés divers.

Assis de gauche à droite: M. Elp. Godin, M. Ferd. Verville, M. Louis Richard, ptre, M. Jos.-Élie Panneton, ptre, M. P. S. Dagneault, M. Em. Guilbert, M. Nap. Caron. Debout de gauche à droite: M. Aug. Duval, M. Em. Dupont, M. Géd. Brunel, M. Herm. Baril, M. John Cooke, M. Uld. Tessier.

L'attitude négative du clergé et de nombreux diocésains n'explique pas à elle seule la difficulté de recruter un personnel ecclésiastique. Le Séminaire de Québec et le Séminaire de Nicolet, ni l'un ni l'autre victimes de préjugés, eurent aussi beaucoup de mal à trouver et à garder leur personnel sacerdotal. Malgré la formule accrocheuse de l'agrégation, Québec déplorait la volatilité de son personnel. Même au niveau de la direction, M^{sr} Plessis déplorait les changements trop fréquents de supérieurs et les nombreux départs des enseignants même agrégés. Il en fut de même à Nicolet.

Le cas de l'abbé Jean Rimbault, prêtre français émigré au Canada, en 1795, illustre l'hésitation des prêtres vis-à-vis d'une carrière au séminaire. Pour convaincre le jeune abbé Rimbault de quitter sa cure de Pointe-aux-Trembles pour devenir premier supérieur du Séminaire de Nicolet, M^{sr} Plessis dut déployer toute sa diplomatie. L'abbé Rimbault se rendit au désir péremptoire de l'évêque de Québec qui voulait le nommer et supérieur du Séminaire et curé de la paroisse nicolétaine. En fait, le personnel du Séminaire de Nicolet ne compta qu'un seul prêtre de 1806 à 1829. À Québec, à Nicolet et à Trois-Rivières les grands séminaristes, plus malléables, occupaient les fonctions d'enseignants et de surveillants, tâches qui intéressaient peu les prêtres. Pour eux l'attrait du ministère paroissial était plus fort que la perspective de la vie monotone et réglementée d'un séminaire. Le curé de paroisse ne régnait-il pas sur un vaste territoire? Installé dans un presbytère confortable, dans un environnement de rêve, disposant d'une domesticité dévouée, bénéficiant de la générosité des paroissiens, seul maître après Dieu dans sa maison, quel curé aurait aspiré à embrasser l'humble condition de prêtre de séminaire! S'enfermer dans une classe mal aérée avec des adolescents turbulents, s'astreindre à un horaire ponctué au son d'une cloche,



M. Jean Rimbault

M. Jean Rimbault fut curé de Nicolet et premier supérieur du Séminaire de Nicolet (1806-1841).

endurer les servitudes de la vie communautaire, vivre sous l'œil d'un supérieur comme au temps du Grand Séminaire, en voilà assez pour susciter, chez la plupart des prêtres, une manière de répugnance. Aussi, au XIX^e siècle la grande préoccupation des autorités d'un séminaire était de dénicher quelques prêtres consentant à joindre le personnel d'un collège. Les séminaristes restaient donc l'unique recours. Une fois ordonnés prêtres, la plupart quittèrent la maison pour le ministère paroissial.

Le cas du Collège des Trois-Rivières était à l'extrême pour deux raisons : l'état de la maison et la précarité de l'entreprise. En effet les casernes où logeait le Collège étaient une installation de fortune tandis qu'à Nicolet le bâtiment avait été construit en 1831, pour répondre aux besoins du personnel et des élèves. À Trois-Rivières, tous, du supérieur aux surveillants en passant par les élèves, devaient accepter beaucoup d'austérité. Une fois dans le bain, on s'y faisait. Mais reconnaissons qu'un jeune prêtre n'avait pas le goût de se claquemurer dans ces casernes rébarbatives, quand un presbytère attrayant lui ouvrait ses portes. Enseigner pour enseigner, pourquoi ne pas passer sur la rive sud où se trouvait un séminaire bien organisé plutôt qu'aller croupir dans la « vieille baraque » ?

L'autre obstacle au recrutement du personnel, c'était la précarité du Collège. Avait-il un avenir ? Qui s'engagerait dans un projet incertain toujours en péril ? Entre 1860 et 1874, la question de sa survie se posa plusieurs fois. Ainsi, en 1865, la Corporation croulait sous le fardeau de l'administration, toujours à cause de l'état financier désastreux du Collège. L'avenir semblait bouché. L'incertitude inspira des mesures d'économie discutables. On en vint à utiliser des élèves finissants comme professeurs. Toujours l'argent, nerf de l'éducation ! Qui aurait accepté de faire partie de l'équipe quand le naufrage était imminent ? Où l'on voit que l'état des casernes et la survie du Collège menacée par les déficits éloignaient des candidatures qualifiées. Sans oublier que plusieurs membres de la Corporation et des membres importants du personnel avaient quitté le bateau, prévoyant le pire.

Deux pionniers : Joseph-Élie Panneton et Louis Richard

*L'abbé Joseph-Élie Panneton*¹¹

Prenons le cas de l'abbé Joseph-Élie Panneton, premier directeur puis premier supérieur du Collège des Trois-Rivières. M^{re} Cooke, en mal de trouver un prêtre comme directeur du nouveau Collège, demanda à l'abbé Panneton, jeune vicaire de la cathédrale, de jouer le rôle de directeur du nouveau Collège pour la première rentrée. L'évêque laissait entendre qu'il attendait une réponse favorable d'un prêtre sollicité pour le directorat. Manigance pour un plus grand bien ? Quoiqu'il en fût, le jeune abbé de 25 ans devint officiellement directeur, quelques jours après la rentrée des élèves. C'était l'homme de la situation. D'entrée de jeu, il voit à tout : direction des séminaristes improvisés enseignants, achat de livres et de mobilier, relation avec la Corporation et les parents, mise en confiance des élèves. Le nouveau directeur, quoique jeune, respirait la sagesse. Il avait le don des relations humaines. En excellents termes avec le Séminaire de Nicolet, son *alma mater*, il sut dissiper les préjugés de plusieurs. Pendant les premières années il cumula les fonctions : directeur, préfet des études et professeur. Cela, on l'a vu, dans des conditions morales et matérielles pénibles. Après coup, on lui fit reproche d'abuser de ses forces.

Nommé supérieur, à l'été 1865, voici qu'au cours de la même année, sa santé flancha. Il dut s'absenter pendant plusieurs mois en cette année où le Collège croulait sous une dette de 5 300 \$. La Corporation se demandait si, pour payer les créanciers, il restait une autre formule que de fermer le Collège et de vendre livres et mobilier. La maladie du supérieur tombait mal !

De juin 1868 à juin 1870, il prit un long repos de deux ans. Il se résigna à être un supérieur absent. Un bref retour au travail le convainquit que sa santé fragile le rendait inapte à assumer ses responsabilités. Le 13 juin 1870, il renonça à sa fonction de supérieur. Dure épreuve pour le Collège qui perdait son âme. La vie

11. *Le Ralliement*, vol. I, n° 9, novembre 1928, p. 123-125 ; n° 10, décembre 1928, p. 139-140 ; n° 11, janvier 1929, p. 150-151.

rude et exigeante avait eu raison de la santé d'un prêtre d'à peine 35 ans. Il demeura membre de la Corporation où sa présence occasionnelle et ses conseils furent d'un grand secours.

*L'abbé Louis Richard*¹²

En parlant du personnel du Collège, il convient de donner la première place à l'abbé Joseph-Élie Panneton. En survolant les 14 années du Collège des Trois-Rivières, un membre du personnel fait figure de pilier, c'est l'abbé Louis Richard. En 1860, en l'an 1 du Collège, il fait partie des quatre jeunes ecclésiastiques émigrés de Nicolet pour former le personnel enseignant du nouveau Collège. En 1865, à la nomination de l'abbé Panneton comme supérieur, il devint directeur. En 1868, pendant les deux années d'absence du supérieur, l'abbé Richard se révéla un homme-orchestre : directeur, supérieur de fait, procureur. À son tour, malgré sa santé robuste, on lui imposa un repos de quelques mois. Après quoi, il reprit ses tâches. En 1870, M^{re} Charles-Olivier Caron, le nouveau supérieur, ajoutera au directeur les fonctions de préfet des études et de procureur jusqu'en 1874. Au plus fort des crises où l'avenir de l'institution était mis en cause, d'intéressants ministères en paroisse lui avaient été offerts. Trop identifié à l'aventure du Collège, il n'avait pas voulu faire faux bond à la jeune institution chancelante. Après coup, l'histoire est à même d'apprécier l'importance de l'abbé Louis Richard pour la survie du Collège des Trois-Rivières, pendant la période cruciale des 14 premières années.

Le Collège des Trois-Rivières est une école, soit une communauté d'enseignants et d'élèves, de maîtres et de disciples. L'essentiel de la vie scolaire consiste à dispenser, d'une façon systématique, un savoir, en l'occurrence une culture classique. Telle mission est accomplie dans des conditions parfois favorables, parfois difficiles.

On n'insistera jamais trop pour rappeler que la naissance du Collège trifluvien ne fut pas désirée. Elle en fut laborieuse d'autant. Au contraire du Séminaire nicolétain où un protecteur

12. *Ibid.*, vol. I, n° 13, avril 1929, p. 185-189.



Louis Richard, prêtre
(entre 1860 et 1870)

En 1860, jeune séminariste, Louis Richard fit partie de la première équipe du Collège. Une fois prêtre (25 septembre 1864), il consacra toute sa vie à l'institution. Lorsque le Collège devint le Séminaire Saint-Joseph, en 1874, il assura la transition. En 1880, il fut nommé le troisième supérieur. Il occupa cette fonction jusqu'à sa mort en 1908. Pendant 47 ans, le « Père Richard » fut un pilier et pour le Collège et pour le Séminaire.

éminent, M^{gr} Plessis, investit temps et argent pour en assurer de solides assises. Le sort du Collège des Trois-Rivières est tout autre. Peu désiré, mal aimé par le clergé, logé à la diable, doté d'un personnel enseignant improvisé, sans cesse harcelé de problèmes financiers, plusieurs fois menacé d'expulsion voire de fermeture, n'est-il pas étonnant que ce collège, malgré tant de conditions défavorables, ait réussi, de 1860 à 1874, à dispenser un enseignement satisfaisant ? La persévérance héroïque d'un abbé Louis Richard y fut pour beaucoup.

La vie scolaire du Collège

Les enseignants d'abord, les premiers artisans de l'éducation. Recrutés parmi les ecclésiastiques des premières années, frais émoulus de leur cours classique, ils en étaient à leur première expérience d'enseignant.

Parallèlement à leur tâche d'enseignant et de surveillant, ces futurs prêtres poursuivaient des études théologiques et se préparaient à leur ordination. Sans doute, au détriment de l'une ou de l'autre de ces obligations en pratique inconciliables. À peine ordonnés prêtres,

la grande majorité des enseignants ecclésiastiques quittaient le Collège. Il s'ensuivait un carrousel préjudiciable à la permanence du corps enseignant. Heureusement quelques ecclésiastiques, s'étant découvert une vocation d'éducateur, choisissaient de rester au Collège. L'abbé Louis Richard en est l'illustration la plus célèbre. Par ce qui a été dit des conditions de la vie quotidienne, entre autres les difficultés financières et l'insécurité, on comprend que le recrutement des prêtres fut toujours aléatoire. Le peu d'intérêt des jeunes prêtres pour la carrière de prêtre de collège causait une certaine perplexité parmi les parents. Nonobstant tous ces inconvénients, le Collège des Trois-Rivières réussit à répondre aux attentes des parents puisque le nombre des élèves se maintint, tout au cours de cette période héroïque : la population étudiante présenta une moyenne de 131 élèves de 1860 à 1874, passant de 100 en 1860 à un pic de 205 en 1872. Quelle était l'origine des élèves ? En 1872, parmi les 205 élèves, plus de 168 habitaient la ville de Trois-Rivières ou la banlieue. Les autres venaient des paroisses rurales. Quelques-uns des États-Unis.

Quant au cours d'études : Collège des Jésuites, Séminaire de Québec, Séminaire de Nicolet et Collège des Trois-Rivières, ce fut une filiation sans faille. Un même cours coulé dans le moule de la *ratio studiorum*, le cours classique. L'institution trifluvienne, malgré ses handicaps, fit des efforts surhumains pour rester fidèle à cette tradition vénérable.

Preuve de sa bonne volonté, le Collège demanda l'affiliation à l'Université Laval. Il reçut un diplôme d'affiliation, le 14 avril 1863, en même temps que le Séminaire de Nicolet. Cette affiliation était plus qu'une simple formalité. Elle tirait à conséquence. Elle entraînait des frais, un détail qui était d'importance pour une institution empêtrée dans les déficits. Plus profondément, l'affiliation mettait en comparaison les institutions. Rien de compromettant pour un Séminaire de Québec qui avait fait ses preuves depuis longtemps. Pour un jeune collège en voie d'organisation, comme celui de Trois-Rivières, c'était faire preuve de courage voire de témérité. D'ailleurs plusieurs collèges avaient refusé l'affiliation pour différentes raisons. Craignait-on d'être jugé publiquement ? À Trois-Rivières, on avait reconnu l'avantage

de se comparer aux autres pour dissiper les illusions et, si besoin était, d'ajuster le tir. C'était aussi la seule façon d'harmoniser l'enseignement classique avec les autres institutions et de démontrer le sérieux des cours dispensés. Pour une école sans tradition, affronter des pairs expérimentés comportait des risques.

Le Collège accepta, dès la première année d'affiliation, les règles du jeu. Par honnêteté, il présenta quelques-uns de ses meilleurs élèves au seul niveau de la *Rhétorique*, car le cours n'était pas encore complet. Presque chaque année, ce fut une déception : les plus brillants élèves n'obtenaient pas la note requise. Toujours en tête, le Séminaire de Québec éclipsait les quatre autres institutions affiliées. Maigre consolation : en 1864, même si les candidats trifluviens ratèrent le baccalauréat, ils n'en obtinrent pas moins une moyenne générale supérieure à celle obtenue par le Séminaire de Nicolet. Parfois, les autorités du Collège trifluvien mirent en doute la compétence des correcteurs nommés par l'université ! Le fait de persévérer, malgré les insuccès, révélait un souci de transparence. Telle attitude était tout à l'honneur du Collège.

Une décision étonnante

Un phénomène qui décevait la Corporation et le personnel, c'était le décrochage. Un nombre important d'élèves abandonnaient après deux ou trois années. En 1868, 34 décrochèrent, en 1871, plus de 39. Bien des parents ne favorisaient pas la persévérance des enfants. Puisque leur fils savait très bien lire, écrire et compter, il était temps qu'il gagne sa vie ! En 1871, les autorités du Collège prirent donc une grave décision : elles modifièrent substantiellement le régime académique. Pour remédier au décrochage endémique, on eut recours à une mesure radicale, en changeant le programme des études. Le 10 août 1871, le journal de Trois-Rivières publiait un nouveau prospectus sous la signature des autorités du Collège. Voici l'idée directrice de ce prospectus : « L'expérience a fait connaître qu'un bon nombre d'élèves sortent du Collège après trois ou quatre années, et, dans ce cas, ils se trouvent avoir consacré, en pure perte, un temps considérable à l'étude du grec et du latin, au grand détriment

des connaissances pratiques qu'ils auraient pu acquérir pendant ce temps.»

Le grand changement consistait à instaurer deux départements bien distincts : un département commercial et un département classique. Rappelons que le premier prospectus de 1860 avait stipulé : « Les élèves y sont divisés en trois sections : la section classique, la section industrielle et commerciale et la section agricole. » Seule la section classique avait été active. Les deux autres étaient restées lettre morte.

Ce chambardement révélait un grand souci d'adaptation. C'était d'ailleurs la position de M^{er} Laflèche qui, le 1^{er} juin 1873, déclara : « Ceux qui n'avaient pas les aptitudes nécessaires aux professions libérales perdaient ainsi, en arrêtant leurs études, presque complètement le fruit de plusieurs années d'études. » Il ajouta : « En Europe, l'éducation industrielle et commerciale est répandue dans une plus grande proportion qu'ici¹³. »

En fait le cours classique restait intact. Si un élève, son cours commercial terminé, désirait accéder au cours classique, une voie de raccordement était offerte. Sur 100 élèves inscrits au cours classique à peine une douzaine le terminait. Les autres, avec une instruction tronquée saupoudrée de grec et de latin, se sentaient fort dépourvus en entrant dans le monde industriel et commercial. Si telle transformation inquiéta certains éducateurs frileux, le milieu, lui, l'apprécia car, à la rentrée de 1873, on enregistra un nombre record de nouveaux élèves.

Un survol des 14 années du Collège des Trois-Rivières montre que la survie de la jeune institution tenait presque du miracle. D'aucuns l'attribuent au bon saint Joseph, le patron vigilant du Collège. Toujours reviennent les facteurs d'insuccès qui auraient dû entraîner la fermeture de l'institution. Entre autres, l'état des locaux, l'hostilité du clergé, la mobilité du personnel et la crise financière permanente.

~

Le 7 août 1871, parut un nouveau prospectus sous l'autorité de l'abbé Louis Séverin Rheault. Ce deuxième prospectus modifiait le programme en établissant deux cours bien distincts : un cours commercial et un cours classique. Le premier servira de préparation au cours classique. ▶

13. *Le Journal des Trois-Rivières*, 1^{er} juin 1873, p. 3.

NOUVEAU PROSPECTUS

DU

COLLEGE DES TROIS-RIVIERES.

Les Directeurs du Collège des Trois-Rivières offrent au public leurs sincères remerciements, pour l'encouragement dont il a favorisé jusqu'à présent cette institution.

Comptant sur la même bienveillance et surtout sur l'aide de la Divine Providence, ils ont résolu de donner à leur œuvre un plus grand développement, dans le but d'offrir à toutes les classes de la société des avantages certains, et prévenir par là, l'inconvénient de dépenses qui deviennent, dans l'état actuel des choses, trop souvent inutiles. L'expérience a fait connaître qu'un bon nombre d'élèves sortent du collège après trois ou quatre ans d'étude, et dans ce cas, ils se trouvent avoir consacré, en pure perte, un temps considérable à l'étude du grec et du latin, au grand détriment des connaissances pratiques qu'ils auraient pu acquérir pendant ce temps.

Après avoir mûrement pesé ces inconvénients, la Nouvelle Direction a jugé qu'il sera plus avantageux de modifier le programme des études, de manière à donner aux élèves dans les trois ou quatre premières années les connaissances nécessaires au commerce et à l'industrie, y compris l'étude du Français et de l'Anglais, et de renvoyer à la suite, l'enseignement des matières exclusivement classiques.

En conséquence, le Collège des Trois-Rivières renfermera deux départements bien distincts, formant chacun un tout complet, mais organisés de manière que l'un puisse servir de préparation à l'autre pour les élèves qui voudraient couronner leur instruction industrielle par les connaissances plus élevées du cours classique.

Dans le département industriel seront enseignées à peu près les mêmes matières qui forment les cours des excellentes maisons de Ste. Anne et de Terrebonne. On s'efforcera de suivre autant que possible, les méthodes éprouvées de ces deux institutions.

Le cours classique qui a déjà fait ses preuves, restera le même que celui que suivent généralement tous les collèges classiques de la Province.

Les élèves qui n'aspirent point aux avantages du cours classique pourront parcourir le cours industriel en quatre ans. Ils seront alors en état, nous l'espérons, de tenir d'une manière pratique les comptabilités agricoles, industrielles et commerciales. Ils auront été initiés aux différents détails de la correspondance commerciale et généralement à la connaissance des diverses branches de l'enseignement pratique industriel.

Les élèves qui désirent faire leur cours classique pourront y entrer, selon leur capacité, après avoir passé trois ans au cours industriel. Le cours classique jusqu'à la Rhétorique inclusivement, pourra facilement se faire en quatre ans. Deux années seront consacrées à l'étude de la philosophie et des sciences naturelles.

Toute personne qui met un élève au collège, accepte par le fait les règlements du collège et s'engage à ce qu'ils soient suivis.

Le prix pour les pensionnaires est de quatre vingts piastres, et de vingt-quatre piastres pour les demi-pensionnaires, pour l'année scolaire, payable d'avance en quatre termes.

La Direction se compose cette année de

MM. C. OL. CARON, Vicaire-Général, Supérieur.

" L. S. RHEAULT, Ptre., Directeur.

" Ls. RICHARD, Ptre., Préf. des Études et Proc.

" P. E. DUPONT, Ptre., Professeur de Théologie.

Par ordre,

L. S. RHEAULT, Ptre., Directeur.

Les Trois-Rivières, 7 Août 1871.

Le grand dérangement

Avec 1874, une transformation profonde de l'institution clôt les temps héroïques des casernes. On passe des vieilles casernes à un édifice tout neuf. Mais il s'agit de beaucoup plus qu'un déménagement!

Le chroniqueur précisera qu'en 1874 le Collège des Trois-Rivières est devenu le Séminaire de Trois-Rivières. C'est un peu court! En effet la mutation du Collège en Séminaire est un événement complexe assorti d'un suspense. Un entrelacs de circonstances où des acteurs visionnaires se montrèrent maîtres de la situation. En somme une telle transformation a des causes nombreuses. L'événement ne s'est pas produit de but en blanc.

Parmi les causes éloignées, encore ici, reviennent les embarras financiers récurrents. Si la Corporation n'avait pas été acculée à la faillite, en 1873, elle aurait sans doute eu recours à une autre solution. La nature même de la Corporation était devenue ambiguë. Corporation légalement laïque, avec les ans, la moitié de ses membres étaient des prêtres, car les premiers membres quittant la Corporation, pour différentes raisons, étaient remplacés par des prêtres. Quand après la mort de l'honorable Turcotte, en 1864, les membres signataires démissionnèrent en cascades, plusieurs prêtres comblèrent les vides dont l'abbé Joseph-Élie Panneton, l'abbé Louis Richard, l'abbé Charles-Flavien Baillargeon, l'abbé Louis-Séverin Rheault. Comment s'en tenir à la politique clairement établie, en 1860, où la Corporation assumait l'administration matérielle du Collège pour libérer les prêtres de ces tracasseries? Or comment le supérieur et le directeur du Collège devenus membres de la Corporation pourraient-ils se désintéresser de cette administration? Inévitablement ces prêtres de la maison, aux prises avec les problèmes concrets, en viennent à éclipser les laïcs de bonne volonté déconnectés de la vie quotidienne de l'école. Il était inévitable que le cloisonnement entre l'administration et la direction s'amincisse à l'extrême. Situation paradoxale: une corporation laïque où les prêtres jouaient le rôle déterminant. Situation dérogeant à l'entente intervenue, en 1860, entre M^{re} Cooke et la Corporation.

Le grelot fut attaché quand l'abbé Baillargeon, le 7 novembre 1874, réunit la Corporation. L'abbé Baillargeon pouvait parler d'autorité. En 1868, c'est lui qui avait sorti la Corporation du pétrin en trouvant l'argent nécessaire pour acheter la ferme Barnard. Au début de la réunion, l'abbé Baillargeon présenta aux membres tous présents un bilan financier alarmant tout en déclarant qu'il fallait parachever les travaux du nouveau Collège, en construction avancée sur la rue des Champs. Il mit la Corporation au pied du mur. C'était l'impasse. Lui-même solliciteur si efficace n'entrevoyait aucune issue. Il eut le courage de faire la proposition suivante :

Je crois donc que le moyen le plus sûr et le plus pratique de continuer sans interruption l'œuvre du Collège, c'est de le transmettre purement et simplement à l'évêque, à certaines conditions.

L'expression « relève institutionnelle » n'était pas encore inventée. Ce processus où une corporation laïque appelle une autre corporation, celle-là ecclésiastique, à la relayer, voilà le premier cas au pays, d'une relève institutionnelle, avec cette particularité d'un passage du laïque à l'ecclésiastique. En sens inverse des nombreuses relèves institutionnelles que le xx^e connaîtra au Québec.

Revenons à la proposition sans précédent de l'abbé Baillargeon. C'est à M^{sr} Laflèche, devenu en 1870 évêque du diocèse de Trois-Rivières, que la Corporation offrait le Collège des Trois-Rivières. Entre M^{sr} Laflèche et le Collège trifluvien les relations avaient été plus que tendues. En 1860, alors supérieur du Séminaire nicolétain, l'abbé Louis-François Laflèche avait écrit, au nom de son institution, un violent réquisitoire, adressé à M^{sr} Cooke contre le projet d'un collège à Trois-Rivières. L'abbé Laflèche rappelait à M^{sr} Cooke qu'il était de son devoir de bloquer ce projet fomenté par quelques notables de Trois-Rivières.

Voici qu'en 1861, un an après le réquisitoire, ce même abbé Laflèche est nommé vicaire général de M^{sr} Cooke et procureur de l'évêché. On avait fait appel à son éloquence et à son sens de l'administration pour dissiper les préjugés de nombreux diocésains vis-à-vis de M^{sr} Cooke, à qui l'on reprochait le coût de la cathédrale.



**Monseigneur Louis-François Richer Laflèche,
évêque de Trois-Rivières (entre 1889 et 1892)**

Monseigneur Louis-François Richer Laflèche, alors supérieur du Séminaire de Nicolet, s'était opposé au projet du Collège des Trois-Rivières, en 1860. Mais en 1874 il accepta le Collège pour en faire son séminaire diocésain. À juste titre, il est considéré comme le fondateur du Séminaire Saint-Joseph.

On espérait que l'abbé Laflèche rétablisse l'état désastreux des finances du diocèse. Une faillite était redoutée. Les prêtres qu'il sollicitait se montrèrent généreux. Tout le monde connaissait ses sentiments peu favorables au Collège. Personne ne redoutait donc qu'une partie de l'argent recueilli pour renflouer le diocèse ne soit détourné en faveur du Collège!

En 1867, M^{sr} Laflèche, devenu évêque coadjuteur du diocèse de Trois-Rivières, était convaincu de la nécessité d'un séminaire diocésain dans la ville épiscopale. Il entreprit donc des démarches

pour transférer le Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières. Ce projet de fusionner les deux institutions en une seule ne faisait l'unanimité sur aucune des deux rives. M^{sr} Laflèche poussa l'affaire jusqu'à inciter le gouvernement à entrer en négociation avec les autorités nicolétaines pour l'achat de leur maison. Ils ne s'entendirent pas sur le prix. D'aucuns prétendirent que le Séminaire de Nicolet fixa un prix excessif, manœuvre pour couper court à toute transaction. M^{sr} Laflèche accepta mal son échec. Déception pénible qui le prépara, à son insu, à considérer favorablement, quelques années plus tard, la proposition du Collège des Trois-Rivières.

La grande demande

En fait quand la requête historique de la Corporation lui fut présentée, il y répondit avec empressement. Cette requête en date du 15 novembre 1873, signée par les huit membres de la Corporation, fut adressée « À sa Grandeur Monseigneur L. F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières ».

Dès le premier considérant de la requête, on affirme que la proposition de la Corporation s'inscrit dans la continuité car les fondateurs du Collège auraient toujours eu l'intention de placer le Collège sous « le contrôle et la direction de l'Autorité Ecclésiastique ». Après 13 ans, il était donc grand temps de mettre le Collège entièrement « sous le contrôle et la direction de l'autorité diocésaine ». Au moment de la requête, soit en 1873, un seul fondateur faisait encore partie de la Corporation, M. Georges-Stanislas Badeaux, son président. Est-ce lui qui a révélé les intentions des premiers membres de la Corporation, disons les intentions cachées car rien, dans la constitution légale, ne faisait une référence quelconque à l'autorité ecclésiastique? Il s'agissait d'une corporation en totalité laïque. Nous l'avons rappelé, dans une lettre à l'Honorable Turcotte, en date du 6 août 1860, M^{sr} Cooke écrivait: « Que Dieu bénisse votre entreprise... ». L'évêque était donc conscient d'appuyer un projet qui échappait à sa juridiction. Impossible de prouver que telles étaient les intentions des premiers membres de la Corporation

en 1860. C'était habile, en 1873, de montrer à M^{sr} Laflèche que la nouvelle démarche de la Corporation n'était pas une manœuvre de désespérés. Une telle démarche se présentait comme une étape dans l'évolution normale de l'institution.

L'essentiel de la requête tenait en une phrase: « La Corporation offre à l'évêque le Collège des Trois-Rivières pour qu'il en fasse son séminaire diocésain¹⁴. » Quant à l'avènement de la charte d'incorporation actuelle, les membres de cette Corporation s'engageaient à faire les démarches nécessaires auprès de la législature pour l'amender selon la nouvelle conjoncture.

En 1868, M^{sr} Laflèche avait tenté le transfert du Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières pour fusionner les deux institutions dans la ville épiscopale. M^{sr} Laflèche avait cru possible ce transfert. Il avait essuyé un échec. Voici que le Collège des Trois-Rivières lui était offert pour réaliser son projet de séminaire. L'état des finances diocésaines s'étant amélioré grâce à lui, M^{sr} Laflèche pouvait réaliser son rêve de séminaire, sans risquer les critiques encourues par M^{sr} Cooke à l'occasion de la construction de la cathédrale, en pleine période de crise financière. Le climat était donc favorable.

La Corporation actuelle du Collège présentait une anomalie qui irritait, à bon droit, M^{sr} Laflèche. Ladite Corporation, légalement laïque, comptait quatre prêtres sur huit membres. L'occasion lui était donc fournie de clarifier l'ambiguïté de cette situation.

Le 2 décembre, moins de deux semaines après l'offre des autorités du Collège, M^{sr} Laflèche écrivit à M. Georges-Stanislas Badeaux: « En conséquence, j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis décidé à ériger le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. » Deux lignes lourdes de conséquences.

Les affaires iront rondement. Le temps n'était pas à l'attermoiement. Comme le Parlement de Québec entrait en session

14. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Louis-François-Richer-Laflèche, FN-0016. Vingt-quatre prêtres de Nicolet s'adressent à M^{sr} Laflèche, en 1867, pour le dissuader de transférer le Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières pour en faire son séminaire diocésain.

le 4 décembre, on confia à M. Henri-Gédéon Mailhot, membre du Parlement et membre de la Corporation, le soin d'obtenir un amendement substantiel à la charte de 1860. Il fit diligence si bien qu'un acte, préparé conformément aux amendements, franchit rapidement toutes les formalités. L'acte reçut sa sanction finale par le lieutenant-gouverneur le 28 janvier 1874 et entra en force le 29 mars de la même année.

Cette nouvelle constitution amendait substantiellement la première constitution de 1860. Elle marque la naissance du « Séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières » ou du « Séminaire des Trois-Rivières ». Le paragraphe de l'amendement qui change tout est celui nommant les huit nouveaux membres à partir des fonctions qu'ils occupaient. Personne n'était personnellement nommé comme dans la constitution de 1860.

1^o Le personnel actuel de la dite corporation de Collège des Trois-Rivières sera, et est par le présent remplacé par les personnes occupant ou devant occuper les charges et offices suivants, et par leurs successeurs dans les dites charges et offices, savoir : l'évêque catholique romain du diocèse des Trois-Rivières, qui sera le président-né de la dite corporation, le grand-vicaire du dit évêque résidant aux Trois-Rivières, le curé ou le prêtre desservant la paroisse de l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge des Trois-Rivières, le supérieur de la dite institution et le directeur du grand séminaire, ces deux derniers nommés par le dit évêque et exerçant les dites fonctions avec son approbation, le directeur du petit séminaire, le procureur et le préfet des études, ces trois derniers nommés par les autres membres de la dite corporation, et exerçant également leurs dites fonctions avec l'approbation du dit évêque.

Cette fois la Corporation était en totalité ecclésiastique. Le président-né en était l'évêque catholique romain, comme il se devait, puisque le Collège était devenu « un séminaire diocésain conformément aux règles de l'Église », soit « un établissement ecclésiastique et diocésain ». Tout en continuant d'y donner l'enseignement collégial, précise la requête. La priorité n'en serait pas moins de former de futurs prêtres. Pour M^{gr} Laflèche, son séminaire diocésain serait avant tout une pépinière de vocations

sacerdotales. Règlement, études, climat, tout devait correspondre dorénavant à cette préoccupation dominante.

Sur le plan légal, tout était au point. Restait à M^{sr} Laflèche à conférer l'institution canonique au nouveau Séminaire, en émettant un décret d'érection canonique. Il choisit une date, soit le 19 mars, pour accomplir cet acte solennel. Pourquoi le 19 mars? C'était la fête de saint Joseph. Le saint patron avait protégé le Collège des Trois-Rivières, M^{sr} Laflèche voulait lui confier le destin du Séminaire des Trois-Rivières. Cette date resterait comme celle d'une seconde naissance de l'institution.

L'événement se déroula à la cathédrale lors d'une imposante cérémonie religieuse. À l'évangile, M^{sr} Laflèche monta en chaire et déclara: « C'est de ce jour que j'ai daté le décret qui érige canoniquement le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. » Ce décret de l'évêque de Trois-Rivières pour l'institution du Séminaire des Trois-Rivières donnait l'existence canonique à l'institution.

Si M^{sr} Laflèche avait accepté avec tant d'empressement l'offre de la Corporation de transformer le Collège en Séminaire, c'est en raison d'une visée pastorale bien spécifique. Le décret la précise: « Un séminaire diocésain où les jeunes clercs puissent être instruits avec soin dans la piété et l'esprit ecclésiastique... ». En fait, un séminaire diocésain était, pour lui, un petit séminaire où se formaient les futurs prêtres. Cependant le décret ajoute: « ... tout en continuant d'y donner l'enseignement collégial ». Les jeunes gens qui ne se destinaient pas au sacerdoce y seraient aussi accueillis. Donc priorité donnée à la formation des futurs prêtres, sans négliger la formation des autres jeunes gens appelés à jouer un rôle éminent dans la société, en servant la religion et la patrie.

M^{sr} Laflèche n'ignorait pas qu'au Séminaire de Québec les rapports entre l'évêque et le Séminaire n'avaient pas toujours été chaleureux. Un vent d'autonomie avait soufflé parfois sur le personnel du Séminaire. Un directeur avait même prétendu que « leur maison était indépendante de l'autorité de l'évêque,

le Séminaire n'étant pas diocésain et épiscopal¹⁵». M^{gr} Laflèche, en créant son séminaire, voulut clarifier la situation et prévenir toute tension entre lui et le Séminaire. Le décret établit clairement la prédominance de l'évêque du diocèse: « Nous voulons qu'il soit entièrement soumis à Nous et à nos Successeurs conformément aux prescriptions et aux règles du Saint Concile de Trente et des conciles provinciaux de Québec sur les Grands et Petits Séminaires. »

Mutation, transformation ou métaphore, autant de mots susceptibles de qualifier le changement du Collège en une institution nouvelle, un séminaire diocésain. Bien au-delà d'un changement de nom, c'est la nature même de l'institution qui s'en trouvait modifiée. En un premier temps, la Corporation laïque cède le pas à une corporation ecclésiastique. Puis, en vertu de l'érection canonique, l'ancien Collège devient un séminaire diocésain, une œuvre pieuse. Ainsi inscrit dans une structure plus large et plus stable, l'avenir de l'institution cesse de reposer sur des membres prêtres ou laïques, libres de se désister à tout moment. Elle inspirera d'autant plus confiance au gouvernement et au milieu. Le temps de l'incertitude s'en trouvait révolu.

Une heureuse conséquence: certains diocésains encore hostiles à l'endroit du Collège seront bien obligés de dissiper leurs préjugés, l'institution étant devenue une œuvre diocésaine prioritaire, patronnée par l'évêque. Ils devront l'appuyer sans ambages.

La création d'un séminaire diocésain facilitera le recrutement du personnel parmi le clergé. L'évêque, président de la nouvelle Corporation, aura à cœur de recruter des prêtres de qualité pour son séminaire. Une fonction au séminaire parmi les jeunes dont plusieurs se préparent au sacerdoce, sera de plus en plus considérée comme une tâche pastorale aussi valable que tout ministère en paroisse.

15. Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994. L'auteur rappelle l'opinion du directeur du Séminaire sur la juridiction de l'évêque sur l'institution: « Le Séminaire est une maison indépendante de l'autorité de l'Évêque car le Séminaire n'est pas diocésain ni épiscopal. » (p. 10).

Une page est tournée

De 1860 à 1874 : 14 années dans la vie d'une institution appelée à vivre plusieurs siècles constituent une tranche assez mince. L'enfance d'une personne et les premiers temps d'une entreprise n'en présentent pas moins un intérêt particulier. Rien n'est définitif. Foisonnent les possibilités sous la pression des circonstances imprévues. L'expérience et la tradition n'ont pas encore fourni les recettes éprouvées pour résoudre les problèmes souvent sans précédent. C'est l'ère des initiatives risquées et des décisions improvisées. Tout ce fourmillement de petits faits intéresse au plus haut point l'historien, car ils annoncent beaucoup de choses en devenir. L'entreprise aurait pu faire long feu. Mais des hommes de courage ont su assurer la survie et le progrès du Collège. Toujours les mêmes : l'honorable Turcotte, les abbés Panneton, Baillargeon et Richard. Ce dernier, l'abbé Louis Richard, pilier du Collège, de 1860 à 1874, jouera également un rôle éminent au début du Séminaire.

Deux scènes. Entre elles, un monde de différence. Septembre 1860, un jeune séminariste à l'air timoré, l'abbé Louis Richard, accueille les tout premiers élèves du Collège. Il leur ouvre la porte déginguée des vieilles casernes délabrées. Les nouveaux ont le pas hésitant. Rien pour les rassurer.

Septembre 1874, le même abbé, Louis Richard, un prêtre mûri par les épreuves et les lourdes tâches, accueille, en un geste chaleureux, les quelque 200 premiers élèves du Séminaire, impatients de visiter la grande maison toute neuve. M. l'abbé Richard aurait pu s'exclamer après Victor Hugo dans *Tristesse d'Olympio* : « Que peu de temps suffit pour changer toute chose ! ».

Deuxième partie

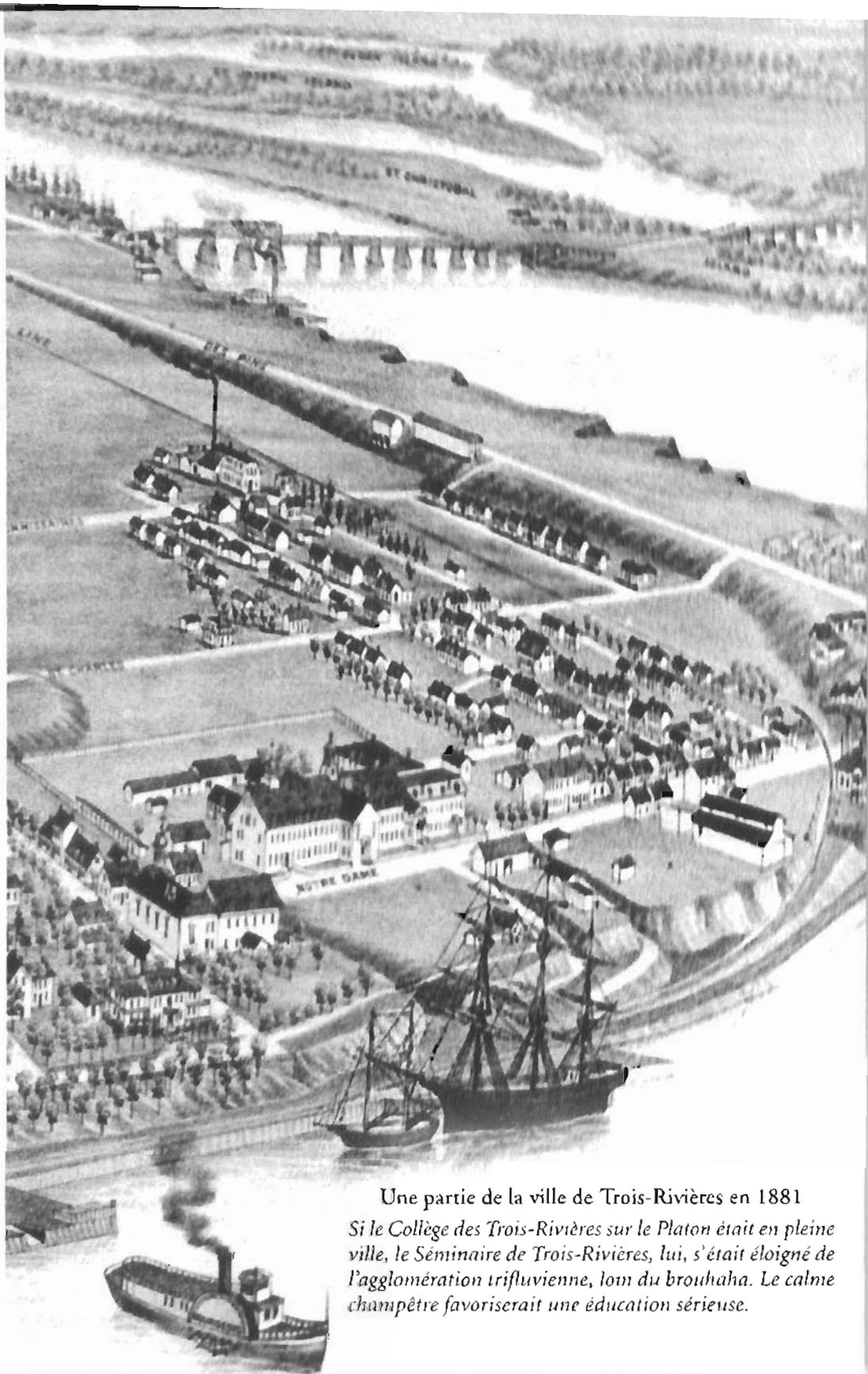
Le Séminaire Saint-Joseph (1874-1929)



Le séminaire à tourelles

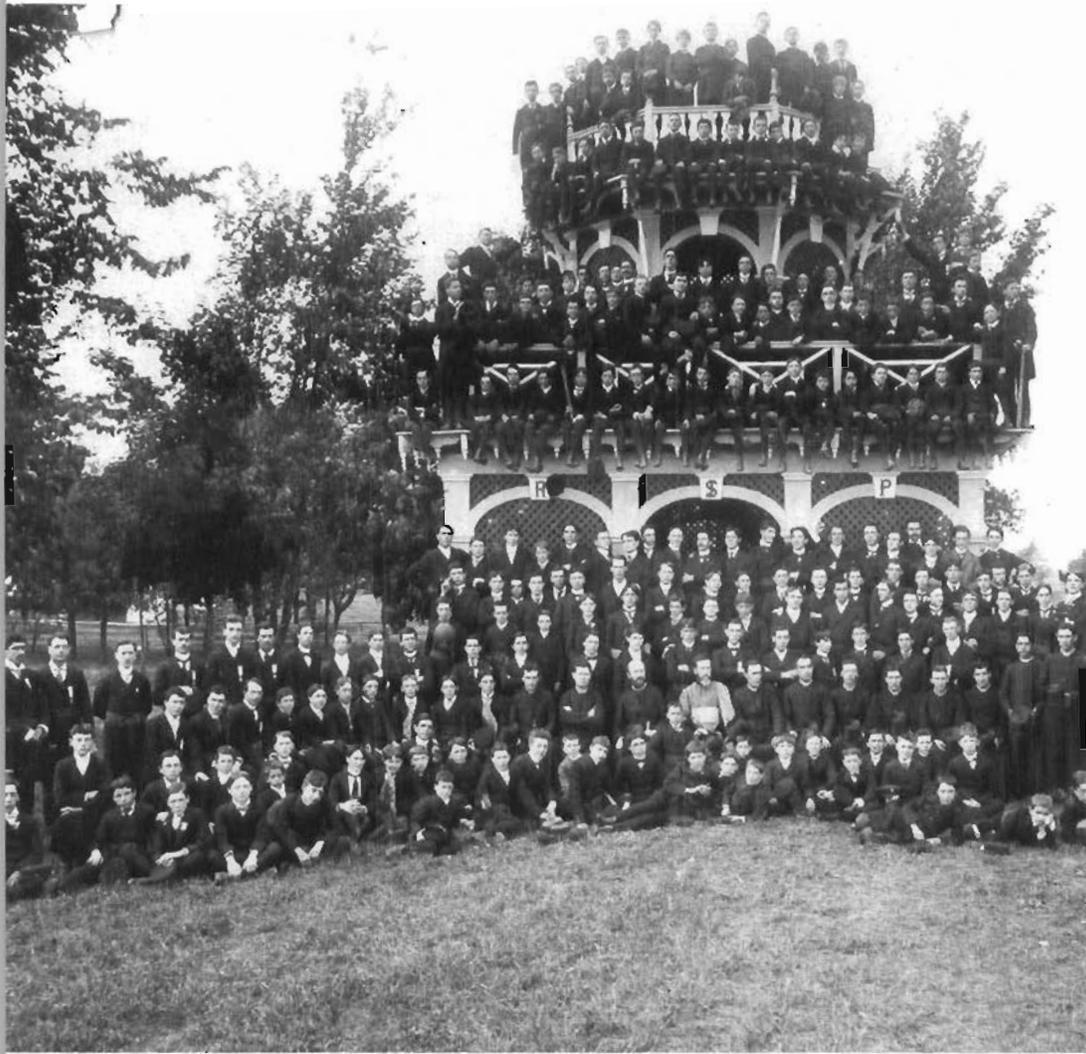
Le séminaire à tourelles fut construit en 1873-1874, selon les plans dessinés par l'abbé Louis Richard. La bénédiction de la pierre angulaire eut lieu le 1^{er} juin 1873. Le séminaire à tourelles accueillit ses premiers élèves en septembre 1874. Il fut rasé par les flammes le 13 novembre 1929.





Une partie de la ville de Trois-Rivières en 1881

Si le Collège des Trois-Rivières sur le Platon était en pleine ville, le Séminaire de Trois-Rivières, lui, s'était éloigné de l'agglomération trifluvienne, loin du brouhaha. Le calme champêtre favoriserait une éducation sérieuse.



Les élèves et le personnel du Séminaire de Trois-Rivières en 1896-1897
Construction en bois de forme pyramidale tronquée, le Berceau fit partie du paysage de la cour de récréation de 1878 à 1903. Pour la photo annuelle de la communauté, personnel et élèves, on se massait au pied et aux deux étages du Berceau. Que des centaines de jeunes aient pu s'agglutiner, les jambes pendantes, agrippés au frêle monument, montrent qu'aucune mesure de sécurité n'était alors prise. Aujourd'hui, une telle scène alerterait la police et glacerait de frayeur les parents.



LE SÉMINAIRE À TOURELLES

DANS LE DÉROULEMENT DE L'HISTOIRE du Séminaire, les 14 premières années forment une période bien délimitée. De 1860 à 1874, le séjour parfois chaotique entre les murs de la caserne, les embarras financiers récurrents, la mobilité du personnel, les moments d'incertitude, surtout le peu de sympathie de l'ensemble du clergé, voilà autant de circonstances qui imprimèrent une tonalité particulière à la vie du Collège des Trois-Rivières. Une période héroïque. Un chapitre s'imposait.

En 1874, le Collège des Trois-Rivières devient le Séminaire Saint-Joseph. Le passage d'un statut à l'autre est si radical qu'il convient de parler d'une autre fondation. Le Collège des Trois-Rivières n'est plus. Naissance du Séminaire Saint-Joseph. En effet tout change : un nouveau nom légal, une corporation en totalité ecclésiastique remplace la corporation laïque, un décret épiscopal fait de la nouvelle institution un séminaire diocésain, aux termes du

droit canonique. Risquons un anachronisme : c'est un premier cas de relève institutionnelle, mais à contresens, car c'est une corporation ecclésiastique qui relaie une corporation laïque.

C'est sous ce régime administratif que le Séminaire vivra de 1874 à nos jours. Mais, à l'intérieur de ce cadre, tant d'événements importants et tant de changements majeurs ont modifié la vie du Séminaire qu'en toute logique cette longue tranche de

136 ans comporte plusieurs époques, dont la première, celle du séminaire à tourelles, de 1874 à 1929.

Des conditions plus favorables

Le Séminaire vient de naître. Une métamorphose qui s'opère dans une conjoncture favorable. D'abord un appui de taille: celui de M^{gr} Louis-François Laflèche, évêque de Trois-Rivières. En 1860, l'abbé Laflèche, alors supérieur du Séminaire de Nicolet, avait combattu farouchement le projet d'un collège à Trois-Rivières. Ce même abbé, devenu évêque de Trois-Rivières, en 1870, met toute son autorité à transformer le Collège en Séminaire diocésain pour en devenir son protecteur prestigieux. En conséquence, le recrutement du personnel en sera assuré. D'autorité, l'évêque nommera des prêtres à la direction et à l'enseignement. Le Séminaire étant une œuvre diocésaine, les prêtres cesseront de considérer un emploi au Séminaire comme une tâche moins pastorale qu'un service en paroisse.

Autre circonstance favorable: des assises financières plus solides. En 1860, en fondant le Collège, les huit laïcs avaient plongé dans l'inconnu. Ne risquaient-ils pas d'ouvrir un gouffre financier? De fait, ce fut 14 années de déboires pécuniaires. Voici qu'en 1874, les risques financiers sont maintenant courus par une corporation présidée par l'évêque d'un diocèse dont la santé financière ne laissait plus trop à désirer. D'ailleurs, si nécessaire, le clergé et les diocésains se feraient un devoir de subvenir aux besoins de leur séminaire, une œuvre qui les concernait tous.

Une institution scolaire est inscrite dans un milieu économique et culturel. Elle se ressent des hauts et des bas de la société. En 1874, la région trifluvienne était sur le point de connaître une croissance sans précédent. Trois-Rivières n'était pas encore une ville industrielle. C'est au début du xx^e siècle qu'elle entrera dans le monde des grandes entreprises. Après Grand-Mère et Shawinigan où les Forman, les Joyce, les Aldred et les Biermans avaient déclenché un processus d'industrialisation massive, grâce au harnachement de la force hydraulique des chutes de Shawinigan. Dès 1898, fut créée la Shawinigan Water and Power,

le moteur industriel de toute la Mauricie. La Mauricie du nord a donc connu l'effervescence de la grande industrie bien avant Trois-Rivières.

En 1907, Charles Ross Whitehead fonda à Trois-Rivières la Wabasso et, en 1910, la Wayagamack. Quelques années plus tard, en 1920, la Canadian International Paper fera de Trois-Rivières la capitale mondiale du papier.

Tout ce développement industriel apporta la prospérité aux villages qui gravitaient autour des nouvelles villes : Grand-Mère, Shawinigan et La Tuque. Quant à Trois-Rivières, sa population connut une croissance accélérée. À peine 9 981 en 1901, les Trifluviens seront 22 367 en 1921. Trois-Rivières présentait donc un visage de plus en plus urbain¹⁶. Le Séminaire arrivait à point nommé pour répondre aux besoins de la jeunesse mauricienne. Personne ne s'interrogeait plus sur son utilité.

De nouveaux rouages administratifs

En 1874, l'administration de l'institution se dota de nouveaux rouages : une nouvelle corporation et un conseil d'administration. Dorénavant la Corporation comptera huit membres, tous ecclésiastiques.

L'évêque de Trois-Rivières était nommé « président-né » et le texte de la constitution légale précisait : « Les règles, les règlements et statuts seront soumis à approbation et sujets au veto du dit évêque. » Tandis que le directeur, le procureur et le préfet des études du Petit Séminaire étaient désignés par les autres membres de la Corporation, deux membres soit le supérieur du Petit Séminaire et le supérieur du Grand Séminaire étaient nommés par l'évêque seul. L'autorité épiscopale, selon la nouvelle constitution légale, était donc prépondérante. En toute logique, puisqu'un séminaire diocésain était la chose de l'évêque. Le 19 mars 1874, le décret de M^{sr} Laflèche pour l'institution du Séminaire l'avait rappelé : « Nous voulons qu'il soit entièrement soumis à Nous et à nos Successeurs, conformément aux prescriptions et aux règles

16. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 590.

du Saint Concile de Trente et des conciles provinciaux de Québec sur les Grands et Petits séminaires. »

Le rôle d'une corporation n'est pas de s'ingérer dans le train-train de l'institution. Le « Registre des procédés de la Corporation » montre que les membres de la Corporation n'ont pas débordé leur mandat. Ils s'en sont tenus à l'essentiel de leur mission : assurer la survie et le développement de l'école en veillant sur sa santé financière. La majorité des pages du Registre parlent de ventes ou d'achats de terrains, de dons, d'emprunts ou de placements. Surtout, chaque année, présentation d'un bilan où les administrateurs s'évertuaient à équilibrer dépenses et recettes.

Les colonnes de chiffres ne ferment pas l'horizon aux membres de la Corporation. Ils restent attentifs aux besoins de l'institution : ils ajustent périodiquement les salaires du personnel, ils proposent en 1906, devant l'affluence, une autre construction plutôt que de refuser des élèves. Au cours des années, selon la nécessité, ils hausseront la pension des élèves. Les membres de la Corporation, sous la présidence épiscopale, ne se comporteront pas comme des hommes d'affaires étrangers aux besoins spécifiques d'une maison d'éducation.

Mais l'organisation de la vie quotidienne était du ressort du Conseil d'administration du Séminaire. Le règlement du Conseil d'administration stipulait que « le conseil aura le pouvoir de faire passer les règles, les règlements, les statuts qu'il jugera à propos d'adopter pour la bonne administration de la dite institution et pour en promouvoir les intérêts, mais les dits règlements, règles et statuts seront soumis à l'approbation et sujets au veto de M^{sr} l'évêque de Trois-Rivières ».

Encore ici, l'autorité épiscopale est prépondérante. Tout est « sujet au veto de Monseigneur ». Le texte ne précise pas s'il s'agit d'un veto de l'évêque en tant que président de la Corporation ou au titre d'évêque régnant. L'autorité de l'évêque s'exerce aussi à un autre niveau. S'il n'est pas personnellement membre du Conseil d'administration, il s'est réservé le privilège de ratifier la nomination du supérieur du Séminaire et du directeur du Grand Séminaire.

Formeront ce Conseil d'administration les prêtres suivants : le Supérieur du Séminaire qui le présidera, le Directeur du Grand Séminaire, le Directeur du Petit Séminaire, le Préfet des études, le Procureur, l'Économe. En parcourant « le Registre des Délibérations et des Décisions du Conseil d'administration », on constate que rien de la vie quotidienne n'échappe à la sollicitude des membres. Les petits problèmes autant que les grands les préoccupent : l'organisation des études, les cours de religion, la qualité de la nourriture, l'installation de cabinets « à l'anglaise », la date des vacances et des congés, l'organisation d'une compagnie de milice et d'une fanfare, le recrutement des prêtres et des ecclésiastiques enseignants, etc., etc. Au rythme des problèmes de tous ordres qui surgissaient, les réunions, sous la présidence du supérieur, étaient fréquentes. Ainsi pour la seule année 1879, le conseil se réunit plus de 13 fois. Si tout se déroulait dans l'harmonie, les discussions franches n'en étaient pas bannies. Elles aboutissaient parfois à des dissidences formulées en bonne et due forme, comme lors de la séance du 28 mai 1880. L'abbé Jean-Baptiste Comeau avait proposé un projet de réforme du cours commercial. La majorité des membres du conseil appuya le projet de l'abbé Comeau en énonçant 12 considérants bien pesés. Nonobstant la position majoritaire qui emporta la motion, trois membres dont l'abbé Louis Richard, supérieur et président du conseil, désapprouvèrent le projet de réforme. Dégageant leur responsabilité, ils exigèrent que leur dissidence assortie des raisons justificatives apparaisse au procès-verbal de la réunion du 28 mai. Les membres opposés à la motion proposée et adoptée déclaraient : « La réforme adoptée par la majorité des membres du Conseil, au lieu d'arriver à développer le cours commercial et à le perfectionner, aura au contraire pour effet de l'affaiblir et de le faire disparaître graduellement, vu surtout la trop faible part qu'on fait de la langue anglaise. »

Le séminaire à tourelles

Si, en 1860, les premiers élèves du Collège s'étaient entassés dans des locaux inadaptés à leurs besoins, en 1874, c'est un édifice tout

neuf, conçu pour recevoir 300 garçons, que les premiers élèves du Séminaire inaugurèrent. Le séminaire à tourelles revêtu de briques rouges faisait l'orgueil des Trifluviens. Chaque année, l'annuaire du Séminaire présentait ainsi l'édifice :

Le nouveau séminaire est une grande et belle bâtisse à quatre étages de 220 pieds de longueur sur 60 de large. Situé à une petite distance du Saint-Laurent et du Saint-Maurice sur un vaste terrain élevé et salubre, entouré de jardins et d'une cour de récréation avec gymnase et jeu de paume, il offre aux élèves un séjour des plus agréable.

L'abbé Louis Richard qui en avait lui-même dessiné le plan notait : « La bâtisse, bien que tout à fait dépourvue d'ornements, avait dans l'harmonie seule de ses lignes beaucoup de grâce et d'élégance. »

Un ancien qui y avait séjourné, Rodolphe Dubé, appelé à devenir célèbre sous le pseudonyme de François Hertel, évoquait, en 1930, le séminaire à tourelles sur une note nostalgique : « C'est qu'il avait son cachet, notre vieux séminaire, un cachet bien personnel. Il avait même grand air dans son architecture un peu démodée, mais agréable¹⁷. »

Une bâtisse à 4 étages de 220 pieds de longueur sur 60 de large, précisait-on. Serait-elle assez spacieuse pour y loger les ecclésiastiques du Grand Séminaire, les élèves du Petit Séminaire et le personnel ? Sans oublier les appartements réservés à M^{sr} Laflèche, en attente de son évêché de 1874 à 1882.

La Grande Chapelle

Dortoirs, classes, chapelle, salle de récréation, réfectoire, tout l'espace fut vite occupé. Primauté du spirituel, un espace convenable avait été prévu pour la chapelle. Les besoins religieux de la communauté débordèrent, dès les premières années, la capacité de la trop petite chapelle. On voyait grand. Dès 1900 une première levée de fonds, auprès du clergé et des laïcs du diocèse,

17. *Le Ralliement*, vol. I, n° 20, janvier 1930, p. 284.

suscita de l'intérêt pour la « nouvelle chapelle » ou la « Grande Chapelle ». Les autorités du Séminaire rêvaient d'une chapelle bien visible qui rappellerait les priorités de l'institution : Religion d'abord et Patrie. C'est Georges-Émile Tanguay, un architecte réputé, qui en dessina les plans. Il ne s'agissait pas d'une humble chapelle. Du solide, puisque la pierre fut levée au « Rochon », du caillou granitique déposé par les glaciers à 12 kilomètres au nord de Trois-Rivières. Du spectaculaire, car la chapelle était séparée de l'édifice à tourelles et le dominait avec sa tour, son clocher prolongé d'une croix dont l'épi s'élançait à 182 pieds vers le ciel. Après la cathédrale, la chapelle du Séminaire était un des temples les plus majestueux du diocèse. Commencée en 1901, elle fut bénite et inaugurée par M^{gr} Cloutier, le 26 novembre 1903.



Le séminaire à tourelles et la chapelle

Le séminaire à tourelles et la Grande Chapelle formaient un ensemble impressionnant. Pour les intégrer à l'édifice de 1929, on abattit tour et clocher de la chapelle et deux tourelles nord du vieux séminaire. Ce tronçonnage ne laissa pas d'émouvoir les Trifluviens d'alors.

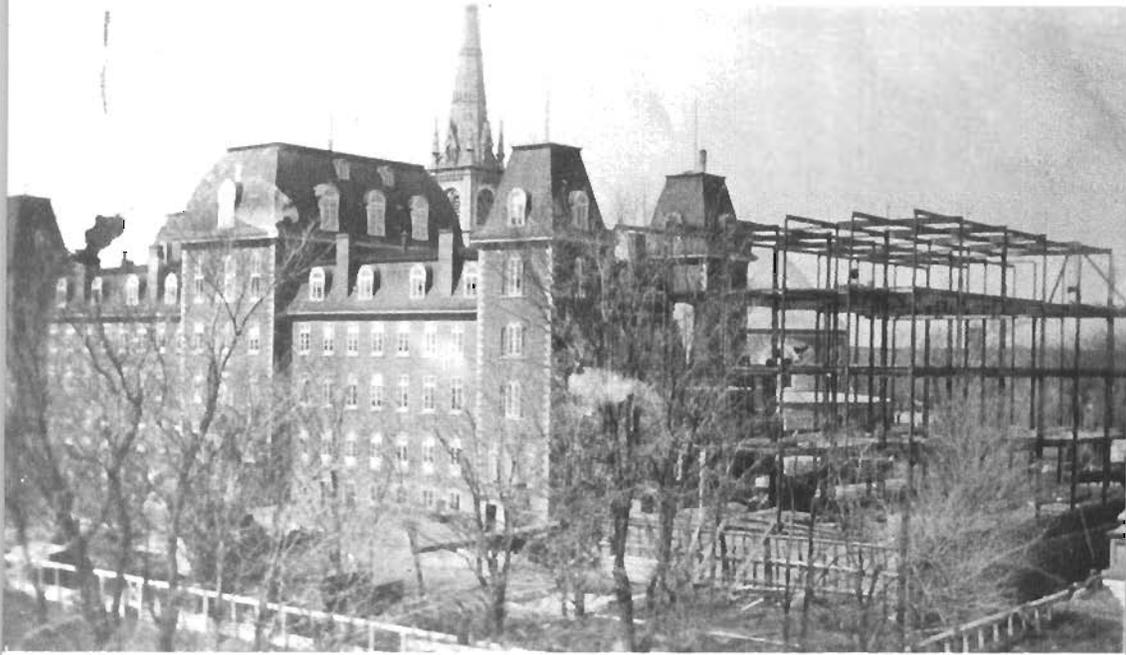
Pendant 24 ans, elle conserva la fière allure d'une imposante église paroissiale avec sa tour et son clocher, tout en étant rattachée au séminaire à tourelles par un couloir. En 1927, on décida d'abattre tour, clocher et croix pour l'intégrer au nouveau Séminaire. Elle en perdra son relief et son élégance.

Quand fut lancée la souscription en 1900, les plans de la chapelle avaient sans doute été approuvés par les autorités. Le Séminaire ne comptait alors que 259 élèves. En 1903, l'année de l'inauguration de la chapelle, 295 élèves fréquentaient l'institution. Pourtant la nouvelle chapelle pouvait accueillir plus de 500 élèves bien assis. Rien de trop grand, rien de trop beau pour la chapelle du Séminaire diocésain. D'ailleurs l'essor industriel de la Mauricie et en particulier de Trois-Rivières accroîtrait inévitablement la clientèle de l'institution. En 1910, si 305 élèves fréquentaient le Séminaire, en 1920, ils seront 440 et, en 1925, 483.

Un agrandissement « temporaire »

Si la Grande Chapelle suffisait amplement à répondre aux besoins religieux des élèves, la communauté se sentait à l'étroit dans l'édifice à tourelles, même si la nouvelle chapelle avait libéré beaucoup d'espace.

Lors d'une réunion du Conseil d'administration, le 9 juin 1913, les autorités déploraient l'exiguïté des lieux. Fallait-il limiter le nombre des élèves? Serait-il à propos d'abolir la 8^e, une classe préparatoire? Chose étonnante: quelques mois plus tôt, la Corporation avait envisagé, le 19 mars 1913, de vendre le terrain du Séminaire à MM. Bédard et Godin, au coût de 400 000 piastres. « La Corporation donnerait gratuitement les bâtisses du Séminaire et la chapelle aux acheteurs à la condition que ces messieurs les utilisent pour une institution d'utilité publique agréée et approuvée par M^{gr} l'évêque du diocèse. » Très heureusement, une telle proposition n'eut aucune suite. Le 19 décembre 1914, le secrétaire du Conseil d'administration note: « La Corporation du Séminaire ayant définitivement décidé de réaliser l'agrandissement temporaire à notre maison déjà projeté l'an dernier, conformément aux plans préparés par l'abbé



Le séminaire à tourelles et la construction
du Grand Séminaire (avril 1915)

À remarquer : la structure de fer de l'annexe. Une telle structure était une innovation en 1915. Construit en vue d'agrandir le séminaire à tourelles, il devint le Grand Séminaire de 1929 à 1965. Depuis, il sert de résidence.

Jules-Alexandre Moreau, le Conseil détermine l'endroit où cette annexe sera érigée. »

Mettant de côté le projet de se départir de l'ensemble des biens du Séminaire pour s'installer ailleurs, il fut décidé de construire un édifice de 140 pieds sur 60 pieds, haut de 5 étages. Un agrandissement solide doté d'une structure de fer. Inauguré en 1916, il offrait de nouvelles commodités aux élèves et au personnel, de plus en plus à l'étroit dans le séminaire de 1874. Construction temporaire appelée à servir longtemps en s'adaptant à diverses fonctions. Un édifice utilitaire, peu esthétique, qualifié de « boîte à beurre ». Reconnaissons que grâce à sa fenestration et à son revêtement de briques rouges, il s'harmonisait, jusqu'à un certain point, avec le séminaire à tourelles qu'il prolongeait.

Le personnel enseignant

La liste des matières enseignées tant au cours commercial qu'au cours classique est impressionnante. Présentait-elle un idéal caressé de loin mais inaccessible en fait? Entre la modestie du quotidien et la démesure de l'idéal, où se situait la réalité? Ici, c'est la compétence des enseignants qui pouvait assurer la réalisation des beaux programmes.



Les prêtres enseignants au Séminaire de Trois-Rivières
pour l'année 1923-1924

En 1923-1924, le Séminaire comptait 428 élèves. Le corps enseignant comprenait à peine une douzaine de prêtres. Quelque 21 séminaristes complétaient le personnel enseignant.

Rangée avant, de gauche à droite: les abbés Émile Trudel, Joseph Jacob, Joseph-Gérin Gélinas, chanoine Jules-Alexandre Moreau, chanoine monseigneur Louis Chartier, Téléphore Giroux, Donat Baril, Joseph Désilets. Rangée arrière de gauche à droite: Albert De Grandmont, Jules Gélinas, Lionel Clément, Henri Garceau, Joseph-Gers Turcotte, Hector Marcotte, Arthur Jacob, Auguste Laflèche et Donat Grimard.

Entre 1874 et 1929, qui constituait le personnel enseignant du Séminaire? À part les professeurs de musique (piano et violon) et les directeurs de la fanfare à temps partiel, tous les professeurs étaient prêtres ou séminaristes. En effet, si en 1860, les membres de la Corporation laïque avaient demandé à l'Évêque de fournir au Collège des Trois-Rivières des enseignants ecclésiastiques, sans doute une mesure d'économie avait surtout justifié leur démarche. Depuis 1874, le Collège étant devenu Séminaire diocésain, il était normal que l'évêque veille à ce que le personnel soit en totalité ecclésiastique. Si un séminaire diocésain formait en majorité une élite laïque, sa préoccupation dominante n'en restait pas moins la relève sacerdotale. Rien de plus sûr pour assurer la formation du futur clerc que de l'entourer d'enseignants ecclésiastiques.

Reconnaissons que la présence de nombreux séminaristes fournissait en partie le personnel enseignant et permettait de réaliser des économies appréciables. Ils formaient la majorité du personnel. Un petit tableau fera voir la part des prêtres et celle des séminaristes parmi les professeurs, en choisissant quelques années entre 1877 et 1929¹⁸.

Année	Prêtres	Séminaristes
1877	5	9
1890	7	14
1900	9	14
1915	13	18
1929	16	22

Les prêtres recensés ici sont des prêtres enseignants. Le personnel du Séminaire comptait quelques autres prêtres occupant différents postes, en tant que supérieur, procureur, préfet des études, directeur des élèves et directeurs des séminaristes.

18. Toutes les précisions sur le personnel, le règlement, la clientèle, etc. sont puisées dans les annuaires-prospectus du Séminaire pour les années 1874-1963.

Le fait que l'évêque maintenait autant de prêtres à l'emploi du Séminaire, en dépit des besoins paroissiaux, montre que, à ses yeux, l'œuvre du Séminaire était prioritaire. La plupart des prêtres qui faisaient carrière au Séminaire avaient fait leurs premières armes comme professeurs séminaristes dans les « petites classes ».

Quant aux séminaristes, un certain nombre d'entre eux étaient choisis comme professeurs ou maîtres de salle. Tous avaient complété leur cours classique, au Séminaire même. Chaque septembre, des finissants de juin, la soutane à peine enfilée, se retrouvaient professeurs ou maîtres de salle. Sans aucune préparation pédagogique. En plus, ils avaient à entreprendre, en parallèle, leurs études théologiques et leur préparation au sacerdoce. Un tel régime perdura pendant 76 ans, soit de 1860 à 1936. C'était au détriment de leur formation de futurs prêtres. Était-ce favorable à la qualité de l'enseignement ? Sans doute, autant que possible, on désignait, parmi les séminaristes, les plus doués pour leur confier une tâche d'enseignement. Ils avaient réussi leurs études « supérieures ». Ne pourraient-ils pas enseigner aux élèves des classes préparatoires de la 7^e ou de la 6^e ? D'aucuns se révélèrent des pédagogues-nés et, une fois prêtres, entreprirent une longue carrière dans l'enseignement.

Les aptitudes naturelles, l'enthousiasme, le sens du devoir suppléaient, en partie, un bon cours d'école normale. D'ailleurs, pendant longtemps les avocats et les arpenteurs, entre autres, se formaient par un apprentissage peu académique. Sans l'apport des séminaristes, le Séminaire n'aurait pas pu maintenir un personnel enseignant suffisant.

Les prêtres professeurs, en minorité, formaient un corps enseignant plus stable. Ils se réservaient les classes supérieures, surtout à partir de la quatrième. En somme, la section classique. Avec les années, plusieurs prêtres se révélèrent des maîtres dans des disciplines comme la physique, la philosophie, la littérature. Ils y consacraient la meilleure partie de leur vie. Le temps était bien révolu où une tâche de professeur au Séminaire était considérée comme moins sacerdotale que le ministère paroissial ou une aumônerie.



Les séminaristes enseignants au Séminaire de Trois-Rivières
pour l'année 1923-1924

En parallèle à leurs études théologiques, presque tous les séminaristes étaient en service au Séminaire comme enseignants ou surveillants. Ce régime prit fin en 1936.

Assis de gauche à droite: Jean-Baptiste Carignan, Eugène Désilets, Henri Moreau, monseigneur Louis Chartier, Émile Trudel, Maurice Patry, Gilbert Larue, Elisée Brunelle. Rangée du centre de gauche à droite: Émile Arseneault, Georges Bellemare, Joseph Mongrain, Dollard Duval, Emilien Girard, Antonio Magnan junior, Gérard Baril, Arthur Rousseau, Ovide Levasseur. Rangée du haut de gauche à droite: Antonio Beaudry, Ovila Gagnon, Joseph Duval, Benoît Marchand, Charles-Édouard Robert, Antonio Milot.

~

La valeur d'une maison d'éducation tient à bien des choses: des murs solides, des locaux adaptés, un organigramme au point. Tout cela est important, non essentiel. L'essentiel, l'irremplaçable, c'est un corps professoral compétent, dévoué et stable. Stable en effet car un carrousel de professeurs risque d'entraîner une solution de continuité dans le processus éducatif. Sans doute, un peu de chaise musicale est inévitable parmi les professeurs. Pour maintenir la qualité d'un enseignement soutenu, il suffit de la permanence de quelques excellents professeurs.

L'abbé Louis Richard¹⁹

Ce fut le cas au Séminaire de 1874 à 1930. Les témoignages de l'époque sont unanimes: trois prêtres-éducateurs, en consacrant toute leur vie au Séminaire, marquèrent profondément plusieurs générations d'élèves. D'abord l'abbé Louis Richard, puis les abbés Joseph-Gérin Gélinas et Jules-Alexandre Moreau.

L'abbé Louis Richard, surnommé affectueusement le Père Richard, mériterait une biographie. Aucune carrière ne fut



Classe de 1900-1901 avec M^{gr} Louis Richard

Le jeune abbé Louis Richard n'est plus. C'est monseigneur Louis Richard qui trône parmi des élèves, étalant ses oripeaux de prélat. Son aura de dignitaire ne coupa toutefois jamais le contact avec la gent étudiante.

19. *Annuaire du Séminaire*, 1907-1908, p. 79-85.

identifiée à la vie et du Collège et du Séminaire comme celle de ce prêtre-éducateur qui, de 1860 à 1908, fut enraciné dans l'institution, jusqu'à sa mort.

Rappelons un lointain passé, déjà évoqué. Le 5 septembre 1860, quand la première cohorte d'élèves se présenta sur le Platon, c'est un jeune séminariste de 22 ans, l'abbé Louis Richard, qui leur ouvrit la porte des casernes. Né à Saint-Grégoire, au terme de ses études classiques au Séminaire de Nicolet, il avait pris la soutane en septembre 1859. L'année suivante, M^{sr} Cooke l'avait nommé au Collège naissant à Trois-Rivières. Par obéissance, il avait traversé le fleuve, sans trop d'enthousiasme. C'était un plongeon dans l'inconnu. Les quatre autres séminaristes nommés en même temps que lui quittèrent la galère le plus tôt possible. Lui resta au poste, occupant jusqu'en 1874 tous les postes : enseignant, préfet des études, procureur, directeur des élèves. Même, pendant une absence prolongée de l'abbé Panneton, il assumait les responsabilités de supérieur.

En 1874, on le retrouve en l'an 1 du Séminaire. Il est le seul survivant de l'âge héroïque des casernes. Seul, il avait vécu les hauts et les bas de cette époque. Le récit circonstancié qu'il en a fait dans son *Histoire du Collège des Trois-Rivières* montre jusqu'où il a été concerné par cette belle aventure. Voilà pour la saison du Collège.

Quand le Collège devient le Séminaire diocésain, l'abbé Richard apparaît comme une tradition vivante. C'est encore lui qui accueille les premiers élèves du nouveau séminaire à tourelles, en septembre 1874. Le grand journaliste, Omer Héroux, écrit à son sujet : « Dans la vie de l'abbé Richard, il n'y a qu'un théâtre : le Séminaire des Trois-Rivières ; les scènes sont : le vieux Collège et le Collège neuf. » En feuilletant les annuaires du Séminaire jusqu'en 1908, on retrouve son nom à chaque année, dans la liste du personnel. Il fut supérieur trois fois, en alternance avec l'abbé Herményle Baril. Au cours des interrègnes, il occupa tour à tour les postes de procureur, de préfet des études ou de directeur des séminaristes.

Très humble, plutôt antivedette, il n'en fut pas moins rejoint par des titres honorifiques. En 1884, l'année même de la fondation

du chapitre de la cathédrale, il fut nommé chanoine par M^{sr} Cloutier. En 1900, alors supérieur, il est élevé par Rome au rang de Protonotaire apostolique. Dorénavant on dira monseigneur Louis Richard. Sans l'ombre d'un doute, il s'agissait d'un honneur au mérite. L'essentiel de sa personnalité était ailleurs.

Louis Richard, disons M^{sr} Richard, était un homme aux capacités diversifiées. Excellent enseignant dans plusieurs matières, sa pédagogie avait quelque chose d'avant-gardiste. Plutôt que de recourir au cours magistral, qui est souvent une dérobade, il faisait parler beaucoup et parlait peu lui-même. Sa bibliothèque témoignait de ses intérêts culturels : histoire, musique, peinture, architecture. Acadien de souche, il a fait beaucoup de recherches sur les Acadiens et laissa un monceau de notes sur eux. La musique le passionnait. Il dirigea pendant plusieurs années la chorale de l'école et composa des œuvres d'occasion dont une cantate : *L'Ouverture des vacances*. Il avait le trait précis et un don naturel pour l'architecture. C'est lui qui conçut le plan de l'élégant séminaire aux quatre tourelles.

Les écrits restent plus que tout. *L'Histoire du Collège des Trois-Rivières* perpétue le souvenir de M^{sr} Richard. Cet ouvrage historique couvre les 14 années de l'existence du Collège. Écrit, en une langue élégante et précise, par celui qui vécut, au jour le jour, la dure aventure des casernes. Témoin privilégié, il n'avait qu'à faire appel à ses souvenirs personnels. En 497 pages denses, il relate les faits, rend justice à tous les acteurs, dresse des bilans précis, fait la part des ombres et des lumières. On sent l'éducateur entièrement consacré à l'institution et aux élèves. Un de ses leviers aux moments difficiles, parfois désespérés, fut une solide dévotion à saint Joseph, le grand patron du Séminaire.

Pour ses contemporains, il fut le *factotum* du Séminaire, l'incarnation même de l'institution. Cet éducateur-né aima les élèves et en retour il fut aimé par plusieurs générations d'anciens. On disait « le Père Richard ». Cette appellation affectueuse lui collait mieux que tous les titres honorifiques. À juste titre, on le rangea, à côté des Turcotte, des Cooke et des Panneton, dans la galerie des Pères du Séminaire.

Nul prêtre-éducateur ne fut autant identifié à la vie de l'institution que M^{sr} Louis Richard. Il fut là dès la première heure, le 6 septembre 1860, jusqu'au 6 janvier 1908, jour de sa mort. Toute sa carrière se déroula au Séminaire. Par sa présence active à tous les niveaux de l'école, il marqua profondément le milieu.

L'abbé Joseph-Gérin Gélinas et l'histoire²⁰

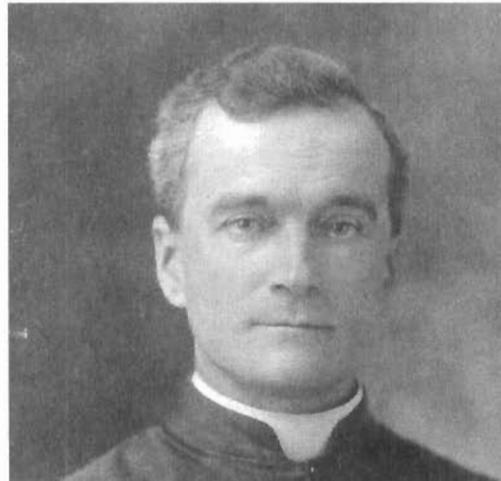
Dans l'histoire du Séminaire, un autre prêtre-éducateur a joué un rôle déterminant : l'abbé Joseph-Gérin Gélinas. Lui aussi passa toute sa vie au Séminaire. Décédé le 24 janvier 1927, à l'âge de 53 ans, il fit partie du personnel de 1896 à 1927, soit pendant 31 ans. À part une préfecture des études à temps partiel, il se consacra uniquement à l'enseignement de l'histoire où il excella. Éducateur-patriote, il fut un propagandiste de l'étude de l'histoire nationale en suscitant, chez les élèves, un intérêt pour la petite histoire. À cette époque, ne disposant pas de manuel, l'abbé Gélinas, à force de lectures, de recherches et de réflexion, réussissait à fournir à ses élèves une riche documentation historique. Sur la valeur de son enseignement, on dispose d'un témoignage autorisé, celui de l'abbé Albert Tessier qui fut son élève et son disciple en 1913-1914. Lors d'une conférence à Radio-Canada, l'abbé Tessier évoqua la figure de l'abbé Joseph-Gérin Gélinas, son professeur de *Rhétorique* : « L'abbé Gélinas avait l'art de faire prendre conscience aux jeunes rhétoriciens du cadre familial qui environnait leur existence et de leur faire découvrir leur petite patrie. » L'abbé Tessier a reconnu qu'il devait à ce professeur le meilleur de sa formation. Avec émotion il rappelait « la ferveur qu'une leçon du maître avait soulevée en moi au début de l'année scolaire 1913-1914, une ferveur qui ne s'est pas éteinte encore, après un quart de siècle ».

Professeur en *Rhétorique* pendant 22 ans, l'abbé Gélinas écrivit beaucoup d'articles et prononça des conférences, toujours d'inspiration historique. Ces articles signés, « Un Canadien » ou « Jacques Hertel », parurent dans le *Bien Public* et dans *L'Écho*

20. *Ibid.*, 1926-1927, p. 49-51.

de Saint-Justin. Le manuscrit d'une conférence prononcée à la *Société du Parler français* a été conservé. Les éditions Granger Frères ont publié, en 1928, deux volumes contenant 56 causeries historiques destinées à la jeunesse. Lors de ces causeries, le savant historien descendait de sa chaire professorale pour s'asseoir parmi son jeune auditoire, et, sur le ton de la conversation, il traçait de courts tableaux. C'était de la vulgarisation solide et agréable. Chaque causerie ne dépassait pas 10 pages. Il faisait court, disait-il, « pour ne pas fatiguer ». Le titre de ses causeries : *En veillant avec les petits de chez-nous*.

L'abbé Gélinas a exercé une influence profonde. Il est permis d'affirmer que c'est lui qui a fait naître une vocation d'historien régionaliste au grand rayonnement, celle de l'abbé Albert Tessier. L'abbé Joseph-Gérin Gélinas est donc à l'origine du courant d'histoire régionaliste qui, né au Séminaire puis incarné et illustré par l'abbé Albert Tessier, irrigua la Mauricie.



Joseph-G. Gélinas

L'abbé Joseph-Gérin Gélinas (1874-1927) a excellé dans l'enseignement de l'histoire.

L'abbé Albert Tessier, son élève, a rappelé que c'est grâce à l'abbé Gélinas que naquit au Séminaire la ferveur pour la « petite patrie » qui favorisa la naissance d'un régionalisme de bon aloi.

L'abbé Jules-Alexandre Moreau et les sciences²¹

Jules-Alexandre Moreau est un autre prêtre-éducateur qui, par sa présence de 56 ans au Séminaire, imprima au milieu collégial un climat de sérieux. Fuyant la réclame, il se consacra à l'humble et laborieux ministère de l'enseignement. Si, pendant une dizaine

21. *Ibid.*, 1938-1939, p. 89-92.



Photo: J. E. Laverne Photo Québec

L'abbé Jules-Alexandre Moreau

L'abbé Jules-Alexandre Moreau (1864-1939) enseigna la physique et la chimie pendant 24 ans. Professeur très cultivé aux centres d'intérêt divers : horlogerie, reliure, ébénisterie. Sans avoir bénéficié d'une formation universitaire, il atteignit une grande rigueur scientifique, qu'il communiqua à plusieurs générations d'élèves.

d'années, il occupa un poste à la direction, c'est à la procure où le spectaculaire n'est pas coutumier. Où l'abbé Moreau fut apprécié et marqua plusieurs générations, c'est en enseignant la physique et la chimie pendant 24 ans. Encore ici, on rencontre le cas d'un prêtre-éducateur aux aptitudes variées et à la culture étendue. Ce prêtre, que rien ne pouvait arracher au Séminaire, ne manquait pas de loisirs intéressants et utiles : reliure, horlogerie, ébénisterie. Quant à la culture, son bureau était encombré de livres, de revues et de journaux. Les visiteurs invités à s'asseoir n'avaient qu'à déposer par terre les livres encombrant les sièges.

L'abbé Moreau mourut le 22 mars 1938, à l'âge de 74 ans. Il avait vécu au Séminaire pendant 56 années sans interruption. Comme cette école était devenue, en 1874, un séminaire, donc une œuvre diocésaine, un prêtre comme lui n'avait aucune mauvaise conscience à

s'en tenir à l'enseignement des disciplines profanes, comme la physique et la chimie.

D'ailleurs les sciences étaient loin d'être négligées à cette époque. Aux yeux des autorités, elles n'étaient pas des parents pauvres parmi les autres matières. Ainsi lors d'une réunion du Conseil d'administration, le 9 octobre 1885, le supérieur rappelle l'urgence de fournir le cabinet de physique de tous les instruments nécessaires aux démonstrations en classe. Il propose d'investir une somme de 2000 \$ pour doter le Séminaire d'un cabinet satisfaisant. Le procureur n'appuie pas la proposition du

supérieur, alléguant qu'il faudrait envisager plutôt un investissement de 4 000 \$, une somme considérable pour l'époque. En bon procureur prudent, il suggère de reporter l'achat plus tard. En 1886, la somme étant trouvée, grâce à un don des Anciens du Séminaire, l'abbé Caisse, le même procureur, est mandaté pour aller à Paris, chez le grand fournisseur E. Ducretet, acheter les instruments d'un laboratoire complet de physique et de chimie. Pourtant, un professeur chevronné du Séminaire de Québec qui avait été consulté, avait déclaré qu'avec un investissement de 2 000 \$ on pouvait monter un excellent cabinet de physique. Les ambitions des autorités trifluviennes allaient au-delà. Pour l'époque, le professeur de sciences et les élèves disposaient donc d'un cabinet excellent. Les autorités du Séminaire en étaient fières. Chaque année, de 1897 à 1928, l'annuaire du Séminaire décrivait le cabinet de physique en énumérant les appareils achetés à Paris chez Ducretet. La liste comprenait les appareils du dernier cri : les machines de Ramsden et de Holtz, le thermo-multiplicateur de Melloni, un microscope de Nadeau, les tubes de Sébny (modèle nouveau), etc. Les connaisseurs d'alors devaient être étonnés qu'un collègue « de province » possède un cabinet de physique aussi moderne. L'enseignement de la physique et de la chimie s'en trouvait revalorisé. Autre preuve que les sciences étaient traitées avec considération à cette époque : le fait qu'un prêtre-éducateur de la trempe de l'abbé Jules-Alexandre Moreau ait été nommé pendant 25 ans professeur de physique et de chimie prouve l'importance que les autorités du Séminaire accordaient aux sciences.

Un regard sur le personnel enseignant, maître d'œuvre du processus éducatif, le fait apparaître compétent. Admettons que le jeune séminariste qui, de but en blanc, affrontait ses premiers élèves devait se sentir démuné. Même bardé de diplômes en pédagogie, tout enseignant doit faire ses gammes. Quant aux séminaristes poussés dans l'enseignement, un choix était effectué parmi plusieurs et on leur confiait des disciplines où ils avaient excellé étant étudiants. Reconnaissons que quelques-uns, en peu de temps, se révélèrent d'excellents professeurs. Parmi eux, plusieurs, une fois prêtres menèrent une carrière féconde dans l'enseignement.

Le cas des prêtres professeurs est tout différent. D'abord, comme on l'a vu, les prêtres figurant dans la liste du personnel enseignant ont tous, étant séminaristes, fait l'apprentissage de l'enseignement pendant trois ou quatre ans. Tous ces prêtres-éducateurs ne furent pas des maîtres. Un grand nombre, pour différentes raisons, quittèrent le Séminaire pour d'autres ministères. Mais, on l'a vu, la valeur du personnel enseignant reposait sur la compétence et la stabilité de quelques prêtres-éducateurs qui ont fait leur marque. Les abbés Louis Richard, Joseph-Gérin Gélinas et Jules-Alexandre Moreau ont servi d'exemples incontestables. Point question d'établir des comparaisons avec les enseignants d'une autre époque. La carrière de ces trois maîtres éducateurs, entre autres, a suffi à donner de la consistance à l'œuvre éducative du Séminaire pendant ces années.

Le cours d'études

Même si, en devenant Séminaire diocésain, le Collège des Trois-Rivières subit une véritable métamorphose, le cours d'études resta le même. En 1871, on l'a vu, un deuxième prospectus, en date du 7 août, avait annoncé que le Collège cessait de donner exclusivement le cours classique. Le programme des études s'en trouva substantiellement modifié. Dorénavant il comportait deux départements bien distincts : un cours commercial de trois ou quatre ans et un cours classique de six ans.

Pourquoi une telle transformation ? Trop d'élèves abandonnaient le cours classique, après deux ou trois ans, pour le commerce, l'industrie ou l'agriculture. En pure perte, ils avaient donc consacré beaucoup de temps à étudier le grec et le latin, mais, une fois dans la vie pratique, ils étaient démunis. La plupart n'avaient ni le goût ni les aptitudes pour les études supérieures. De fait, depuis 1871, la majorité des élèves du Séminaire y venaient pour faire un cours commercial. D'ailleurs une minorité de ceux qui entreprenaient, après leur cours commercial, le cours classique de six ans, persévéraient jusqu'à la fin, soit jusqu'à la *Philo II*.

Quelques faits révélateurs :

Année	Finissants
1883	16
1910	11
1920	14
1923	19
1925	23
1927	27

Pour donner une idée des abandons, nous dirions aujourd'hui du décrochage, prenons le cas des années 1910 et 1927. En 1910, où 11 élèves survivaient encore en *Philo II*, ce groupe avait compté au départ 54 élèves. En 1927, des 88 élèves qui avaient commencé le cours, seuls 27 terminèrent leur cours classique. Les autres s'étaient égrenés au fil des années. Par contre plusieurs avaient complété le cours commercial.

Le cours commercial n'était pas un cours à rabais, ni un fourre-tout. Analyse grammaticale et logique, arithmétique, calcul mental, calligraphie, correspondance commerciale, géographie complète, grammaire française et anglaise, histoire de l'Église et du Canada, tenue de livres, traduction française et anglaise, musique vocale et instrumentale, voilà les matières enseignées pendant les trois années du cours commercial. Suivant les aptitudes de l'élève, la durée du cours pouvait être abrégée. L'enseignement du français et de l'anglais bénéficiait d'une attention particulière. Précédé d'une année préparatoire pour les élèves qui en avaient besoin, le cours commercial durait deux ou trois ans.

Quant au cours classique proprement dit, il commençait à partir de la quatrième année. Tous les élèves passèrent donc par le cours commercial. Ceux qui entreprendront le cours classique auront donc réussi ce premier cours et enclencheront une étape de six années : quatrième (*Éléments et Syntaxe*), troisième



Les finissants, Philosophie senior (1923-1924)

Les finissants (Philosophie senior) de 1923-1924 formaient un groupe de 18 élèves. Au début de leur cours en 1915, ils étaient 80. Différentes causes expliquent cet émiettement: échec, finances, déménagement. Tenons compte que plusieurs se contentaient du cours commercial.

Assis de gauche à droite: Henri Ferron, Léon Marcotte, Ligoré Gélinas, chanoine Jules-Alexandre Moreau, abbé Hector Marcotte, Wellie Bordeleau, Claude Lafontaine. Rangée du centre, de gauche à droite: Côme Cossette, Rosario Richer, Rodrigue Latourelle, Ubaldo Boisvert, Lionel Boisseau, Albert Paquin, Georges Lapointe, Alphonse Paquin. Rangée arrière, de gauche à droite: Charles-Ed. Villeneuve, Lucien Biron, Camille Alarie, Clovis Lesage, Arthur Saint-Antoine, Charlemagne L'Heureux.

(Méthode et Versification), seconde (Belles-Lettres), première (Rhétorique), première et seconde années de Philosophie.

Les matières enseignées au cours classique étaient aussi nombreuses qu'exigeantes: arithmétique, algèbre, trigonométrie, analyse logique, anglais, astronomie, botanique, chimie, élocution, géologie et minéralogie, grec (éléments, syntaxe, versions, thèmes), histoire (ancienne, grecque, romaine, du Moyen Âge, moderne et contemporaine, histoire du Canada), latin (éléments, syntaxe, thèmes, versions, versification), lettres françaises

(descriptions, dissertations, versification, discours), mécanique et physique, musique vocale et instrumentale, philosophie morale et intellectuelle, prosodie latine et française.

Pour entrer au cours classique, l'élève devait subir un examen sur toutes les matières, objets d'un bon cours commercial.

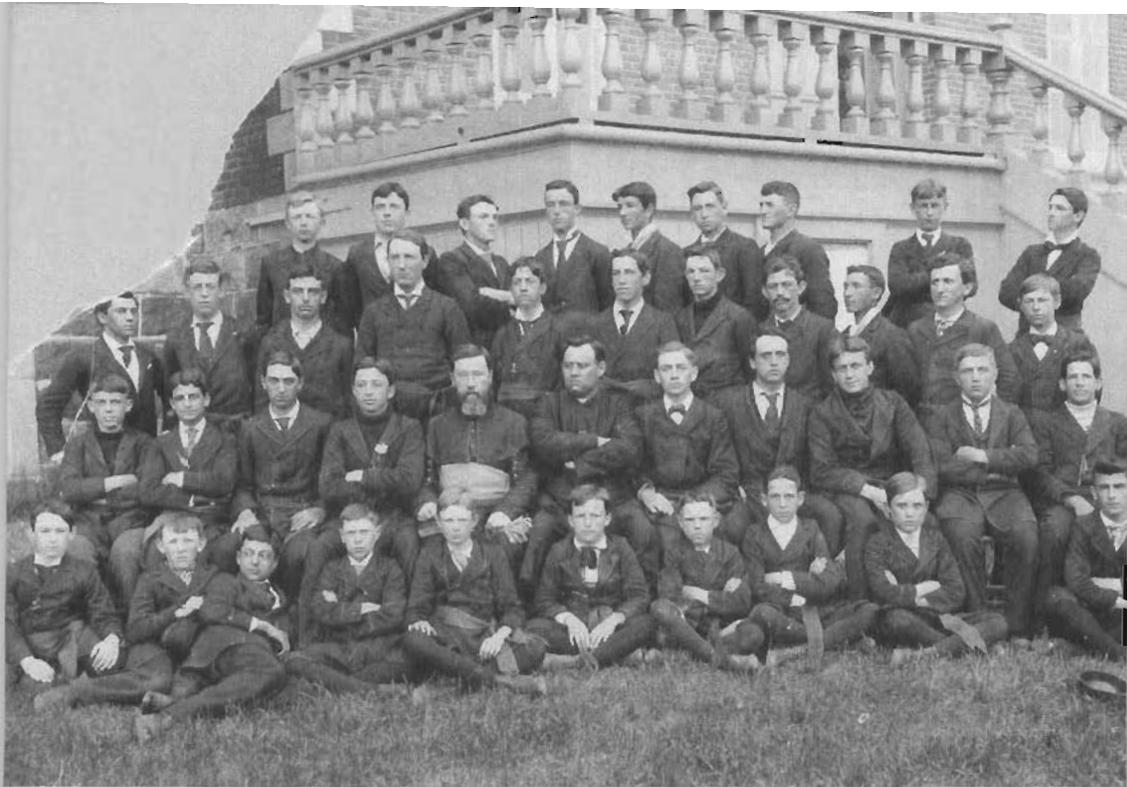
Les élèves

Une école, c'est d'abord une communauté d'enseignants et d'élèves. La direction a son importance : il lui revient d'organiser et d'harmoniser les rapports entre les enseignants et les élèves. En fait, direction et personnel enseignant sont en fonction des élèves, raison d'être de toute institution scolaire. Place donc aux élèves.

Au cours de la période de 1874 à 1929, relevons la population étudiante annuelle, l'origine des élèves, leur statut d'écolier, leur persévérance. La fluctuation de la population étudiante est plus qu'un simple jeu numérique. Elle constitue un phénomène révélateur de la conjoncture sociale. Grâce au tableau comparatif du nombre des élèves pour les années 1860 à 1885, tableau en annexe de l'*Histoire du Collège des Trois-Rivières* de l'abbé Richard, il est possible de suivre l'évolution de la population de la région. Quant au nombre d'élèves de 1886 à 1929, les annuaires du Séminaire les fournissent.

Sans tenir compte des modalités de la progression, indiquons que la population étudiante du Séminaire a bondi de 195 élèves en 1874 à 500 en 1929. Au cours de ces 55 années, le nombre des élèves a crû d'une façon continue, sans pic spectaculaire. Il épousait l'accroissement de la population trifluvienne qui passa de 9 981 en 1901 à plus de 22 367 en 1921. Ce bond démographique était dû à l'entrée de Trois-Rivières dans l'ère industrielle grâce à la Wabasso (1907), à la Wayagamack (1910), à la Canadian International Paper (1920) et la Saint-Lawrence (1923)²². Sans oublier la naissance de Grand-Mère et de Shawinigan, où s'était déjà réalisé un vaste projet industriel. Ajoutons la prospérité

22. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 590.



Des élèves américains au Séminaire (vers 1900)

Dès 1866, le Collège des Trois-Rivières comptait trois élèves originaires des États-Unis. Des Américains, comme on disait alors. En 1873, une bonne vingtaine fréquentaient le Collège. La plupart étaient envoyés par des curés, apôtres de la survivance française et catholique, qui payaient les études de ces jeunes Franco-Américains. Louis Richard, dans son Histoire du Collège, parle d'un abbé P. S. Dagneault « qui travaillait activement à envoyer des élèves à son alma mater ».

Cette tradition se maintint, à partir de 1874, lorsque le Collège devint le Séminaire Saint-Joseph. Un tableau incomplet l'illustre.

Année	Américains	Année	Américains
1890-1891	29	1930-1931	5
1900-1901	21	1940-1941	7
1910-1911	30	1950-1951	1
1920-1921	18		

Dans la plupart des cas, ces « étrangers » triés sur le volet réussissaient dans tous les domaines: études, culture, sport. Ils ne voulaient pas décevoir leur bienfaiteur. Un André Ouellette de Salem, Mass., plus tard prêtre, chanoine, supérieur du Petit et du Grand Séminaire, évêque de Mont-Laurier, restera comme le plus illustre des « Américains ».

de gros villages mauriciens dans l'orbite de l'industrialisation massive des trois villes. Le Séminaire a bénéficié de retombées diverses causées par ce réveil industriel. Tout naturellement, c'est au cours de la décennie 1905-1915 que le nombre d'élèves accuse une augmentation sensible. Pendant cette période, toute la région mauricienne connut une effervescence sans précédent.

La population étudiante du Séminaire s'est accrue à un rythme régulier de 1874 à 1929. Inutile d'indiquer la progression annuelle pendant ces 34 ans. Qu'il suffise, pour faire sentir le rythme de la montée de la clientèle, d'indiquer le nombre d'élèves à sept moments différents :

Année	Élèves
1874	195
1883	250
1895	262
1900	265
1905	310
1915	424
1925	483
1929	500

Un constat saute aux yeux : le nombre d'élèves qui ne persévèrent pas. Le gros des nouveaux qui s'entassent dans l'une ou l'autre classe de sixième s'amenuise au cours des huit années. Une minorité se retrouve en classe terminale. Ainsi, en 1905, seuls avaient survécu 9 finissants des 43 élèves qui avaient entrepris leur cours en sixième année. En 1925, sur 75 commençants, à peine 27 avaient tenu jusqu'à la fin.

Un tel décrochage n'alarmait personne. Il était dans l'ordre des choses. Le rôle de la section commerciale était précisément de donner une formation particulière à ceux qui n'ambitionnaient pas de poursuivre des études classiques. L'élève qui terminait son cours commercial n'éprouvait donc pas un sentiment d'échec ou d'abandon, s'il ne montait pas en quatrième pour entreprendre un cours classique.

L'origine des élèves

Les élèves du Séminaire de Trois-Rivières ne venaient pas en majorité de Trois-Rivières. Les Trifluviens formeront au cours des ans la minorité de la population étudiante. En 1929, ils seront 172 sur 500 élèves. Entre 1874 et 1929, leur présence sera plutôt discrète, surtout dans les classes supérieures. En survolant cette période, le petit nombre de Trifluviens parmi les élèves ne laisse pas de nous étonner. En 1882, la classe de *Philosophie* seconde ne comptait que 2 Trifluviens parmi les 11 finissants. En 1895, un seul Trifluvien apparaît dans la liste des 11 finissants. Enfin, en 1929, sur 21 finissants, 8 sont de la ville.

Au risque d'extrapoler, une opinion sur la plus grande persévérance des élèves de campagne peut être avancée. Très souvent, à cette époque, le jeune garçon d'une paroisse rurale qui prenait le chemin du Séminaire avait été choisi par M. le curé. Celui-ci avait incité les parents à lancer leur enfant dans les « grandes études ». Assez souvent le pasteur payait la scolarité du jeune paroissien intelligent et pieux. Le Séminaire n'était-il pas la maison qui assurait la relève sacerdotale ? Tout curé n'ambitionnait-il pas d'orienter un jeune vers l'autel ? Entre les curés de grosses paroisses, comme Louiseville, Yamachiche, Sainte-Anne, Champlain ou Saint-Tite, régnait un climat de saine concurrence. Le jeune collégien était libre de répondre à l'attente de son curé et de la paroisse dont il était la fierté, mais il sentait bien que l'abandon de ses études classiques décevrait beaucoup de monde. Aussi tenait-il à compléter son cours au Séminaire.

Quant à l'ensemble de la population étudiante, ce sont les paroisses rurales qui fournissaient la majorité des élèves. Depuis 1874, l'institution étant devenue le Petit Séminaire diocésain, chacune des paroisses se faisait un devoir d'orienter quelques jeunes vers le Séminaire. Or, avant 1885, date de la division du diocèse trifluvien, le Séminaire pouvait compter sur la collaboration de 77 paroisses. À partir de 1885, le diocèse fut réduit à 38 paroisses. En dépit de cette saignée, les paroisses rurales étaient encore à même d'assurer le plus fort contingent de la clientèle du Séminaire.

En 1874, à la fin du XIX^e siècle, Trois-Rivières était la seule ville en Mauricie. En 1898, naquit Grand-Mère puis en 1899, Shawinigan. Ces deux villes à l'expansion accélérée en vinrent à donner un fort contingent d'élèves.

En 1904, cinq élèves de « Shawenegan » figurent dans la liste des élèves du Séminaire; en 1915, 10; en 1925, 17 et en 1929, plus de 25. La ville de Grand-Mère enverra de plus en plus de ses jeunes au Séminaire de Trois-Rivières. En 1910, on en relèvera 8; en 1915, 6 et en 1925, un total de 14. Jusqu'en 1929, malgré le renfort citadin de Shawinigan et de Grand-Mère, la population étudiante du Séminaire de Trois-Rivières demeura à grande majorité d'origine rurale. La majorité des élèves résidant en dehors de Trois-Rivières s'inscrivaient donc comme grand-pensionnaires. Le règlement de la maison concernait surtout ces élèves qui y résidaient jour et nuit, à longueur de semaine. Les quelques externes s'en trouvaient plutôt marginalisés. À part les cours et les études, les externes étaient libres de participer aux différentes activités de la vie étudiante. Le groupe des quart-pensionnaires, eux beaucoup plus nombreux, prenaient leurs repas et couchaient à la maison. Ils passaient les sept jours de la semaine à l'école, congés compris.

Le 21 mars 1896, le Conseil d'administration décida une mesure qui perdurera pendant près d'un demi-siècle: « Les élèves de classe de *Philosophie* et de *Rhétorique* ne sont reçus qu'en qualité de pensionnaires ou de demi-pensionnaires, même si leur famille demeure aux Trois-Rivières. » Rappelons que les demi-pensionnaires prenaient leurs trois repas à la maison mais couchaient au Séminaire. Ce nouvel article de règlement apparaîtra désormais au début de chaque annuaire. Quel était l'objectif de ce règlement? Sans doute une telle mesure doublait le nombre des demi-pensionnaires, donc augmentait les revenus. À s'en tenir à l'avantage économique, on aurait pu appliquer la mesure à d'autres catégories d'élèves. Si l'on avait choisi les trois niveaux supérieurs, c'était une façon d'encadrer davantage les aînés et de les prémunir contre les dangers du monde. Le monde, y compris leur famille. Le règlement ne faisait-il pas cette mise en garde: « Pendant le cours de l'année scolaire, les élèves ne sont

autorisés à aller dans leur famille que pour des raisons vraiment graves. » ? En tenant compte qu'un certain nombre parmi les finissants entrerait au Grand Séminaire, il s'agissait de les initier à une vie communautaire. Quant aux autres, une expérience de ce genre ne pouvait qu'approfondir leur formation, selon les conceptions d'alors.

D'un autre côté, ce point de règlement forçait tous les plus grands à passer le plus clair de leur temps au Séminaire. En conséquence, les activités sportives et culturelles, les divers mouvements pouvaient compter sur la présence et la participation de l'ensemble des rhétoriciens et des philosophes. En dehors des cours et des études, la vie étudiante ne manquait donc pas d'animateurs qui inspiraient les plus jeunes.

Le costume

Dès le premier prospectus en date de 1860, un costume fut imposé aux élèves du Collège : « Tout élève doit avoir et porter le costume du Collège, lequel consiste en un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture. » En 1874, quand le Collège des Trois-Rivières se métamorphosa en Séminaire de Trois-Rivières, la nouvelle administration imposa, elle aussi, un costume ou un uniforme quelque peu modifié :

Tout élève doit avoir et porter le costume du Séminaire, lequel consiste en un long habit noir (surtout) avec pantalon noir et casquette de même couleur.

Les nervures blanches disparaissent et le « capot » bleu passe au noir. Au cours des années, la mode changea un peu. Ainsi, en 1882, on ajoute une ceinture verte à la tenue réglementaire. La couleur noire est toujours de rigueur. Par bravade ou par coquetterie, il semble que certains élèves aient osé porter des pantalons gris ou bleu foncé. En 1926, l'annuaire voulant freiner un tel relâchement rappelle, en caractères gras, que le pantalon noir est obligatoire. En 1928, l'abus n'avait pas été enrayé, puisque l'annuaire en rajoute : « Les pantalons, culottes et bas de couleurs sont absolument interdits. »



Photo: J. C. Prince

Élève portant le costume du Séminaire
(entre 1884 et 1891)

Ce petit séminariste porte fièrement le costume du Séminaire en vigueur jusqu'en 1944: un long habit noir (surtout) avec ceinture verte, pantalon noir et casquette de même couleur. C'est sans doute par politesse que cet élève a déposé sa casquette noire.

Pourquoi tant insister sur le noir? Cette couleur symbolise le sérieux, la gravité. C'est dans un tel climat, pensait-on, qu'une piété solide et une culture authentique pouvaient le mieux s'épanouir. D'autant plus que de nombreux petits séminaristes s'acheminaient vers le Grand Séminaire où la livrée noire était de rigueur. Le fait que le costume officiel

des élèves soit demeuré substantiellement le même pendant plus de 70 ans montre que l'institution avait le sens de la tradition. Le changement et l'innovation ne faisaient pas le poids auprès des valeurs bien établies.

La place de l'enseignement religieux

« Religion et Patrie », voilà la devise qu'a toujours arborée le Séminaire Saint-Joseph. Primauté du religieux. Le personnel ne comptait que des prêtres et des séminaristes, la messe communautaire était quotidienne, la prière scandait les différents moments de la journée, les fêtes et les congés se conformaient au calendrier liturgique. La place de la religion était donc omniprésente dans la vie collégiale. Chaque année, l'annuaire du Séminaire le rappelle officiellement: « Le cours d'études se divise en deux sections, le cours classique et le cours commercial. Dans les deux cours la religion est la base de l'enseignement. » La religion, base de l'enseignement. Pas d'équivoque possible. Du moins pendant la période survolée, soit de 1874 à 1929. Quant à l'enseignement

de la religion proprement dit, à titre de matière de classe, des questions restent sans réponse.

Si au début de l'année, l'annuaire assigne à chaque enseignant sa discipline, jamais la religion, sous forme de catéchisme ou d'autres formes, n'est mentionnée comme matière à enseigner. Tel est désigné professeur de physique, un autre d'anglais ou de mathématiques. Aucun ne figure comme professeur de religion. À qui confiait-on les cours de religion ? Selon quelle fréquence ? Étaient-ils sanctionnés comme les autres matières ? Ici la lecture des délibérations du Conseil d'administration du Séminaire fournit quelques éléments de réponse. Il semble que le cours de religion relevait, dans chaque classe, de l'un des enseignants. Peut-être celui qui jouait le rôle du titulaire d'aujourd'hui. De toute façon les autorités s'interrogeaient sur la qualité des cours de religion. En effet, lors d'une réunion régulière du Conseil d'administration, le 8 mai 1880, après avoir examiné la situation de l'enseignement religieux donné en classe, on décide de supprimer le cours de religion dans les classes et de le dispenser le dimanche. Preuve que la place accordée à l'enseignement religieux jusqu'ici laissait à désirer. Dorénavant ce cours disparaissait de la grille-horaire approuvée par le préfet des études. Il était reporté après les vêpres du dimanche. Cette décision faisait sans doute des heureux, soit les externes ! En effet si, en 1880, sur les 238 élèves du Séminaire 37 étaient pensionnaires et 157 quartin-pensionnaires, donc obligés d'assister aux vêpres dominicales, les 44 externes, eux, à la maison ou ailleurs, se trouvaient donc dispensés de tout cours de religion. Cette anomalie ne semblait pas perturber les autorités.

Par contre, la formule n'avait rien de satisfaisant. Le 7 octobre de la même année, le supérieur de la maison, l'abbé Louis Richard, invite le Conseil d'administration à mieux organiser le cours de religion. Il est décidé que le cours, après les vêpres, durerait trois quarts d'heure et s'adresserait aux élèves, répartis en deux groupes.

Voici qu'un an après, l'abbé Raymond Caisse, alors préfet des études, lors de la réunion du 9 septembre 1881, déplore que « l'instruction religieuse n'occupe pas dans l'enseignement donné

au Séminaire la place qu'elle devrait occuper ». Pour remédier à cette lacune, il propose « que cette instruction soit donnée les dimanches et fêtes, par chaque enseignant, à sa place respective ». La proposition de l'abbé Caisse fut rejetée d'abord, pour être approuvée le 7 septembre 1886, cinq ans plus tard.

Toutes ces remises en question prouvent que l'enseignement de la religion n'avait pas trouvé encore sa méthode efficace. Vraisemblablement, c'est dans chaque classe que le catéchisme du dimanche se donnait. Aucun texte ne saurait confirmer cette méthode. Que des cours de religion aient été programmés, de quelque façon, c'est évident, puisque deux prix et des mentions étaient décernés aux élèves qui, chaque année dans chaque classe, avaient excellé en instruction religieuse. Cependant dans la liste détaillée des matières, enseignées pendant les six années du cours classique, la religion n'est pas mentionnée. Quant aux années du cours commercial, il était question d'histoire sainte puisque, pour entreprendre les années classiques, un examen sur différentes matières, dont l'histoire sainte, était requis. En somme, à cette époque, la solide formation religieuse des élèves leur venait moins des cours systématiques de religion que du climat de l'école et du témoignage de leurs éducateurs. Le Séminaire, tout en étant une école religieuse, ne pouvait être rangé parmi les écoles religieuses au même titre que les écoles coraniques ou les maisons du livre des Juifs.

L'administration financière

Le projet le plus généreux ne saurait faire fi de l'argent. Les problèmes financiers ont pesé très lourd sur la vie du Collège des Trois-Rivières de 1860 à 1874. Périodiquement, les déficits créaient un sentiment d'incertitude. La survivance même de l'institution avait été souvent mise en cause. Reconnaissons que la décision, en 1874, de remettre le Collège à M^{sr} Laflèche, pour qu'il en fasse son petit séminaire diocésain, obéissait, pour une large part, à des impératifs financiers. On était acculé alors à la faillite.

Était-ce imprudence de la part de l'évêque de Trois-Rivières d'avoir accepté l'offre de la Corporation du Collège? Plutôt une

sage décision. En effet, la requête adressée à M^{sr} Laflèche, le 15 novembre 1873, dressait un inventaire rassurant de la valeur réelle de l'institution offerte, si l'on considérait ceci :

Que la valeur actuelle de cet édifice qui est déjà plus d'à moitié fait, s'élève à la somme de vingt-quatre mille piastres (24 000 \$) et celle du terrain réservé pour les parterres et les cours à seize mille piastres (16 000 \$) au jugement des hommes d'affaires, ce qui fait quarante mille piastres (40 000 \$).

En outre, la Corporation du Collège possède quatre-vingt-quinze lots à bâtir évalués présentement à quatre cents piastres le lot, représentant une valeur de trente-huit mille piastres (38 000 \$) qu'il sera facile de réaliser en grande partie, du moment que l'édifice sera achevé et habité.

Au départ, la Corporation du Séminaire acceptait, disons, une bonne affaire. D'autant plus qu'elle disposerait d'une autorité et d'une influence bien supérieure à celles de la corporation laïque. La nouvelle Corporation, présidée par l'évêque même et comptant des notables ecclésiastiques, serait à même d'intéresser les diocésains à la cause du Séminaire. Au cours des années, l'intérêt pour le Séminaire déclencherait des mouvements de générosité et, sous forme de dons ou de prêts à fonds perdus, de nombreux curés auront à cœur l'aide à leur séminaire.

Le survol des procès-verbaux de la Corporation du Séminaire de 1874 à 1929 montre que le financement de l'institution était la grande préoccupation des membres. Les procureurs veillèrent au grain : l'abbé Louis Richard (1874-1887), l'abbé Élie Caisse (1885-1892) et l'abbé Henri Garceau, à partir de 1920. Ils le firent avec compétence. Leur souci était double : équilibrer chaque année les recettes et les dépenses récurrentes, puis faire face aux dépenses extraordinaires en vendant des lots et en trouvant des bienfaiteurs.

Les bilans annuels révèlent que l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires n'avait rien d'inquiétant. Au contraire, assez souvent, comme en 1879 et en 1881, les procès-verbaux mentionnent : « Les opérations de l'année furent excellentes. » Sans étaler trop de chiffres, reproduisons un bilan représentatif

pour se faire une idée de l'administration annuelle du Séminaire. Voici un tableau simplifié de la recette et de la dépense du 1^{er} juillet 1914 au 1^{er} juillet 1915.

Recettes ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	19 125,10 \$	Honoraires	3 469,45 \$
Saint-François-de-Sales	1 968,11 \$	Salaires	2 641,98 \$
Allocation du gouvernement	1 000,00 \$	Comestibles	11 137,23 \$
		Combustible	1 619,27 \$
		Entretien	840,59 \$

À ce tableau, plusieurs recettes et dépenses ont été omises, étant sans intérêt pour le moment. Précisons que l'ensemble des recettes ordinaires, cette année-là, atteignit 36 225,15 \$ tandis que les dépenses ordinaires, 33 483,35 \$. Le profit net de l'administration annuelle fut donc de 2 741,80 \$.

Quelques commentaires s'imposent. Le gros de la recette vient des frais de scolarité imposés aux élèves. De 1874 à 1929, ces frais ont varié sensiblement. Pour l'illustrer, prenons le cas du grand-pensionnaire et celui de l'externe. Le grand-pensionnaire, dit aussi interne-pensionnaire, résidait au Séminaire 24 heures par jour et 7 jours par semaine. L'externe, lui, ne faisait qu'assister aux cours et étudiait à la maison.

Année	Grand-pensionnaire	Externe
1878	80 \$	12 \$
1900	100 \$	16 \$
1915	145 \$	30 \$
1925	200 \$	50 \$
1929	230 \$	65 \$

De 80 à 230, voilà une hausse considérable au coût annuel de grand-pensionnat en 51 ans. Le coût de l'externat, lui, passera de 12 \$ à 65 \$ au cours de la même période.

La grande majorité des externes étaient des Trifluviens. Quand la population de la ville se mit à doubler et à tripler, le nombre des externes et des quart-pensionnaires augmenta considérablement au risque de diminuer les revenus générés par les frais de scolarité. À partir de septembre 1895, nous l'avons noté, les élèves des classes de *Philosophie* et de *Rhétorique* n'étaient plus acceptés comme externes ou quart-pensionnaires, même si leurs parents résidaient en ville. Sans doute cette mesure correspondait à des visées éducatives, mais elle n'en avait pas moins pour effet de grossir le contingent des élèves les plus payants. De fait, elle était appelée à endiguer le flot des externes. Les autorités du Séminaire se montraient impitoyables. Chacun des annuaires rappelait : « Un élève qui aurait des arriérages envers le Séminaire, à un titre quelconque, ne serait pas admis à commencer une nouvelle année scolaire avant de les avoir payés ou d'avoir donné des garanties certaines de paiement. » Les parents ou les bienfaiteurs savaient à quoi s'en tenir !

L'Association Saint-François-de-Sales

À tous les bilans apparaît une source de revenus appréciable : l'Association Saint-François-de-Sales. De quoi s'agit-il ? L'autorité épiscopale avait imposé à toutes les paroisses du diocèse une taxe spéciale de 10 ¢ sur chacune des âmes de la paroisse afin de procurer des fonds à ladite association. Son but était de favoriser les vocations sacerdotales. Comme le Séminaire, en 1874, avait rappelé que son objectif, non le seul, était la formation des clercs, l'évêque acheminait donc l'argent perçu vers le Séminaire. Le montant variait entre 2 000 \$ et 4 000 \$. L'addition des versements annuels de l'Association, depuis 1874 jusqu'au milieu du xx^e siècle, constituerait une somme substantielle.

Le gouvernement

L'allocation annuelle du gouvernement au Séminaire n'était pas à dédaigner. Mais elle était plutôt minime et souvent capricieuse! En 1901, le gouvernement versa 1 586,70 \$ puis, en 1915, le Séminaire reçut 1 000 \$. Et soudain, au bilan du 30 juin 1929, figure une allocation gouvernementale de rien de moins que 10 000 \$.

Les dépenses ordinaires

Chaque année, aux revenus ordinaires correspondent des dépenses ordinaires. Les administrateurs s'efforcent d'en tirer un profit net. Quelles sont ces dépenses ordinaires prévisibles et inévitables d'une année à l'autre? Pour s'en tenir, à titre d'illustration, au tableau présenté pour l'année 1915, relevons d'abord les salaires. À l'époque la rémunération comportait deux volets: les honoraires et les salaires. L'ouvrier ou l'homme de métier gagnait un salaire. Au médecin ou à l'avocat ou au prêtre-professeur, on présentait des honoraires. Dans le bilan, en date du 15 juillet 1915, le procureur d'alors tenait compte de la distinction en usage.

Le coût des honoraires s'élève à 3 469,45 \$ pour l'année 1914-1915. Cette année-là, 17 prêtres et 22 séminaristes formaient le personnel du Séminaire. S'il est impossible de préciser la rémunération des ecclésiastiques, les honoraires des prêtres en ce temps-là nous sont connus. En effet, le 3 novembre 1899, la Corporation avait statué sur la rémunération des prêtres à l'emploi du Séminaire. La résolution suivante avait été adoptée :

Tout prêtre résidant au Séminaire et y exerçant un emploi ordinaire recevra à l'année les honoraires déterminés dans les articles suivants :

Article I: le prêtre de cinq ans de prêtrise révolus recevra le traitement alloué aux vicaires de paroisse soit 100 \$.

Article II: le prêtre de plus de cinq ans de prêtrise révolus recevra un honoraire annuel de 100 \$ et en plus une allocation de 15 \$ en sus jusqu'à un total de 300 \$.

Sur les 17 prêtres à l'emploi du Séminaire, en 1899, la majorité avait plus de cinq ans de prêtrise révolus. Ils bénéficiaient donc, à des degrés divers, de l'augmentation annuelle prévue de 15 \$. Un calcul simple: le total des honoraires, 3 469,45 \$, divisé par le nombre des prêtres éducateurs donne une moyenne de 204 \$ pour chacun. Résultat discutable car les 22 séminaristes devaient être payés de quelque façon. À moins que le séminariste, en compensation de son travail au Séminaire, ait été soulagé en tout ou en partie du prix de sa pension et de ses études au Grand Séminaire. Quoi qu'il en soit, les honoraires du personnel étaient relativement minimales en ce temps-là.

Qu'en est-il des salaires? Le bilan du 1^{er} juillet 1915 parle d'une somme de 2 641,98 \$. Le salaire ne concerne ni les directeurs ni le personnel enseignant. Probablement s'agit-il du prix payé pour le travail de certains employés et aussi pour les services des religieuses dominicaines responsables des cuisines, du dortoir et de la buanderie.

Jusqu'ici, seule a été considérée l'administration annuelle où, selon des méthodes rigoureuses, on tentait de contrôler le jeu des recettes et des dépenses ordinaires, pour en tirer, autant que possible, un bénéfice net. En parallèle, les membres de la Corporation devaient administrer d'autres pans de la vie du Séminaire, pleins d'imprévus et de risques: désastres, réparations, agrandissements et constructions. Tout cela entraînant des dépenses extraordinaires. À dépenses extraordinaires, recettes extraordinaires.

Les revenus extraordinaires

En 1874, la Corporation du Séminaire, en plus d'un édifice à moitié fait et du terrain qui l'encadrait, avait reçu 80 lots à bâtir dont la valeur était appelée à croître, à mesure que le secteur se développerait. Ces 80 lots représentaient une source de revenus appréciable. Au cours des années, les délibérations de la Corporation portent très souvent sur l'opportunité de vendre tel lot et sur son prix. Voici un cas de transaction parmi tant d'autres: la vente du terrain Burns, au sud-ouest de la rue

Saint-François-Xavier, pour qu'un promoteur y établisse une manufacture de coton. Lors de la séance du 4 mars 1907, la Corporation décide : « Le terrain Burns n° 1124 du cadastre sera cédé pour la somme de dix mille piastres. » De multiples transactions de cet ordre permirent au Séminaire de rencontrer des dépenses imprévues, d'acquérir d'autres terrains et de faire des placements.

Une autre source de revenus fut le grand nombre de bourses, de prêts à fonds perdu et de successions dont le Séminaire bénéficia. C'est à cause de son statut de séminaire diocésain que le Séminaire bénéficia de ces générosités, car la totalité des expéditeurs étaient des curés. Pour eux, comme pour l'ensemble du clergé, le Séminaire n'était pas une école ordinaire. Elle était la seule école à offrir un cours classique, mais surtout elle avait comme première mission d'assurer la relève sacerdotale. D'ailleurs l'évêque du diocèse rappelait souvent que le Séminaire constituait une œuvre diocésaine très importante. Même l'œuvre prioritaire du diocèse.

Les bilans de la Corporation mettent en évidence, chaque année, la liste de ces revenus extraordinaires : fondations, bourses, prêts à fonds perdu. Voici quelques exemples parmi une multitude :

Le 30 juillet 1900, 6 prêts à fonds perdu pour un total de 19 659,29 \$.

Le 6 novembre 1901, 16 prêts à fonds perdu et des bourses et fondations pour un total de 35 335,31 \$.

Le 24 mai 1920, 17 bourses et fondations pour un total de 44 388,71 \$.

Le 28 septembre 1925, 18 bourses et fondations pour un total de 47 689 \$ et 14 prêts à fonds perdu pour un total de 47 605 \$.

Tous ces revenus sur lesquels la Corporation pouvait compter, lui permettaient d'affronter les imprévus, de faire quelques placements avantageux et d'envisager des projets coûteux. Si les finances du Séminaire avaient été catastrophiques vers 1900, les autorités n'auraient pas songé à construire la Grande Chapelle, un édifice très dispendieux pour l'époque. À ces revenus extraordinaires acheminés régulièrement au Séminaire, il faut ajouter

un certain nombre de successions de prêtres dont le Séminaire était légataire. Enfin, au cours des ans, le Séminaire fut gratifié, en toute discrétion, de nombreux dons. Un gros cadeau est resté célèbre, celui de l'abbé Joseph Hormidas Béland, curé de Central Falls. Le 14 mai 1903, une lettre de ce curé américain fut lue aux membres de la Corporation. Ledit abbé apprenait aux autorités que son testament réservait 5 000 \$ pour l'achat d'un orgue pour la Grande Chapelle du Séminaire. L'abbé Béland invitait donc la Corporation à procéder immédiatement à un emprunt de 5 000 \$, en toute quiétude.

Le Grand Projet

À partir de 1926, un grand projet accapara l'attention de la Corporation, du Conseil d'administration et de toute la communauté du Séminaire. La population de Trois-Rivières, de Shawinigan, de Grand-Mère, en somme de toute la région mauricienne croissant rapidement, le Séminaire, seule école à y prodiguer un enseignement classique, était sur le point de déborder. La clientèle étudiante progressait vers les 500 élèves. Une décision s'imposait : agrandir.

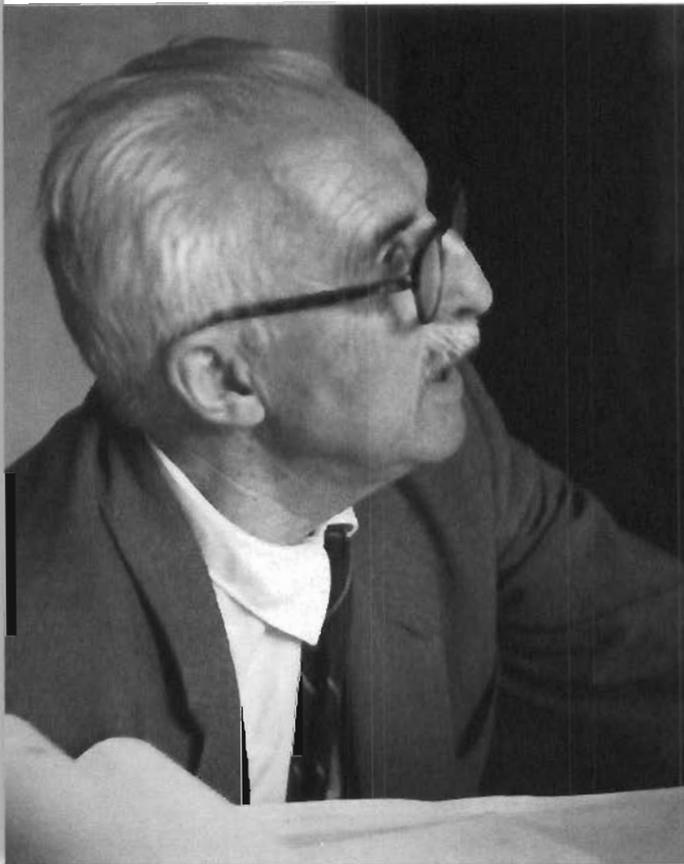
Le 15 septembre 1926, M^{gr} Cloutier, évêque de Trois-Rivières et président de la Corporation, agite la question d'agrandir le Séminaire. On n'en était plus à un vague projet. M^{gr} Cloutier incite les membres de la Corporation à prendre une prompt décision. C'est au printemps prochain que les travaux devraient débiter.

Quelques mois plus tard, le 20 décembre 1926, lors d'une réunion du Conseil d'administration, M^{gr} Louis Chartier, supérieur du Séminaire, insiste pour que tous s'intéressent davantage à l'agrandissement de l'école. C'est alors que quelques membres du Conseil proposent de placer la nouvelle construction sur les coteaux, près des terrains de l'Exposition. Selon eux, l'endroit actuel devient trop « passant », trop bruyant. Très sérieusement, un membre déplore que « des élèves sont quotidiennement attirés par la vue de jeunes personnes du sexe opposé, du haut des balcons avoisinants ». L'éloignement du « centre-ville » soustrairait donc

nos jeunes aux dangers d'un contact trop facile avec le monde. Heureusement, le 24 janvier 1927, le Conseil d'administration écarta la proposition de transporter le Séminaire sur un terrain plus isolé.

Le projet se précisa à un rythme accéléré. Le 4 février 1927, M^{gr} Alfred-Odilon Comtois, auxiliaire de M^{gr} Cloutier, pose aux membres de la Corporation une grave question: faut-il agrandir le Grand Séminaire ou le Petit Séminaire? Réponse sans ambages des membres: le Petit Séminaire. Il s'agit de loger tous les élèves.

L'alternative qui tire à conséquence: construire un agrandissement ou un nouvel édifice? On opte pour une nouvelle construction. Un architecte de Sherbrooke, M. Louis-Napoléon Audet, auquel se joindront MM. Asselin et Ernest Denoncourt, architectes trifluviens, prépareront des plans qu'ils présenteront à la Corporation le plus tôt possible. Une limite des coûts de la construction est fixée à 400 000 \$, une fois meublée et complètement finie.



Louis Audet,
architecte
(août 1959)

Architecte québécois, Louis Audet (1881-1971) a conçu plusieurs églises dont la cathédrale de Moncton. Parmi ses œuvres: le Collège de Lévis, l'Archevêché de Sherbrooke, la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. Le Séminaire de Trois-Rivières est un édifice dont il fut très fier.

Un mois plus tard, soit le 17 mars 1927, le plan des architectes est soumis à l'examen et à l'approbation de la Corporation. Inévitablement le montant prévu de 400 000 \$ est dépassé. Il est question de 500 000 \$. Peu importe, dès le 10 mai 1927 débutait la construction du nouveau séminaire.

Monumentale construction, fierté de la cité de Laviolette. Un édifice spacieux. Un véritable palais pour l'éducation. Un corps central de 343 pieds, déployant une première aile de 3 étages de 130 pieds. Le nouveau séminaire étirerait une façade de 473 pieds, le long de la rue Laviolette. Cette maison spacieuse, pourvue de toutes les améliorations modernes, serait façonnée à partir de matériaux de première qualité : bois de chêne sélectionné, fer forgé martelé, granit beauceron de Saint-Sébastien.

Qui paiera ?

Rien de trop beau ! De trop cher ? Donnait-on dans la mégalomanie ? Où trouver les 500 000 \$, peut-être les 700 000 ou 800 000 \$? Dans les rapports financiers de cette époque figure un montant de quelque 200 000 \$ accumulé en une soixantaine d'années, grâce aux maigres salaires du personnel, à la vente des lots et aux prêts sans intérêts. Cette somme de 200 000 \$ paraissait dérisoire dans les circonstances.

Les plans acceptés, la construction commença le 10 mai 1927. Il fallait trouver l'argent. Le 22 novembre 1927, la Corporation décide d'avoir recours à une formule classique : l'émission d'obligations pour solder la dette contractée. On demande un avis légal qui révèle que la charte actuelle n'autorise pas la Corporation à émettre des obligations garanties par hypothèque. Ce même 22 novembre 1927, il fut décidé de mandater le supérieur et le procureur d'entreprendre des démarches auprès de la législature pour obtenir un amendement du Lieutenant-gouverneur. Grâce à un bill privé, la charte de 1874 fut amendée, habilitant la Corporation du Séminaire à émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation et de les donner en garantie ou les vendre, pour prix et sommes jugés convenables, cela jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Ce bill privé (n° 102) fut sanctionné le 15 mars 1928.

L'aide au Séminaire ne se limitera pas à cette mesure de haute finance. Le 27 décembre 1927, M^{gr} Cloutier signe une lettre où il invite la population à aider le Séminaire. Il faut de l'argent pour réaliser le beau projet. Cette lettre fait allusion à la générosité de nombreux membres du clergé, en majorité des curés, qui avaient déjà souscrit des sommes impressionnantes, totalisant plus de 200 000 \$. M^{gr} Cloutier ne nomme personne. *Le Ralliement*, lui, au volume I, n^{os} 1, 2, 3, publie la photo des souscripteurs-prêtres dont le don dépassait 5 000 \$. En voici quelques-uns :

L'abbé J. E. Héroux (curé de St-Stanislas)	10 000 \$
Le chanoine Louis Denoncourt (curé de St-Philippe)	5 000 \$
M ^{gr} L. E. Duguay (curé de St-Barnabé)	5 000 \$
L'abbé G.-E. Panneton (curé de St-Narcisse)	10 000 \$
L'abbé Edmond Poisson (curé de Pointe-du-Lac)	5 000 \$
L'abbé E. Brunelle (curé de St-Luc)	5 000 \$
L'abbé Épiphanie Brunel (curé de Mont-Carmel)	5 000 \$
Le chanoine Dusablon (curé de Louiseville)	5 000 \$
L'abbé H. Grenier (curé de St-Joseph, Salem, Mass.)	5 000 \$
M ^{gr} Comtois	10 000 \$
M ^{gr} Cloutier	20 000 \$

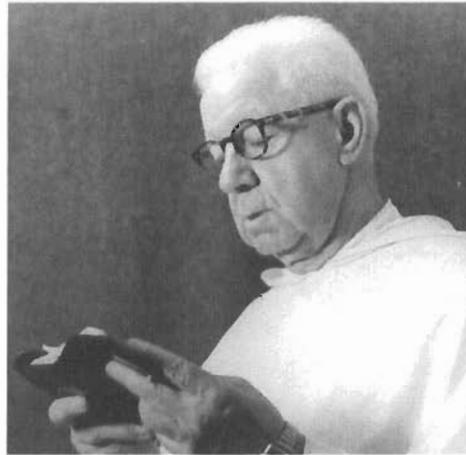
Il faut ajouter la contribution de l'abbé Joseph Ferron, prêtre retiré, le 9 juillet 1929, au montant de 20 000 \$. La majorité des autres membres du clergé y allèrent selon leurs moyens plus limités. Les prêtres-professeurs ou directeurs à l'emploi du Séminaire avaient le cœur plus large que leur bourse. Ils ne pouvaient se permettre des dons aussi substantiels que les curés de grosses paroisses. Le 29 décembre 1927, M^{gr} Comtois annonce que le clergé avait souscrit un quart de million. Aussi le 16 février 1928, M^{gr} Chartier, supérieur du Séminaire, remerciait le clergé en ces termes : « Dans le diocèse, le clergé s'est montré généreux jusqu'à l'héroïsme. » Dans cette même lettre, le supérieur invitait les amis du Séminaire à faire leur part : « Les amis de notre œuvre ont suivi l'exemple du clergé. »

L'aide au Séminaire avait aussi démarré chez les laïcs depuis décembre 1927, soit depuis la lettre de M^{gr} Cloutier. Cette souscription était plutôt discrète. Elle s'en tenait à des contacts personnels. On décida de déclencher un mouvement populaire auprès de la population en déclarant le mois de juin 1928, le mois du Séminaire. Une façon de stimuler la générosité des citoyens. La Ville de Trois-Rivières posa alors un geste exemplaire : le Conseil de la cité trifluvienne vota à l'unanimité 25 000 \$ pour l'œuvre du Séminaire, le 12 juin 1928²³. De nombreux laïcs souscrivirent une somme de 1 000 \$, méritant le titre de bienfaiteurs insignes. Où la souscription fut plutôt décevante, c'est dans les paroisses du diocèse qui furent visitées méthodiquement. La récolte ne dépassa pas la somme de 600 \$.

En 1929, tout en reconnaissant que la réponse de la population était dans l'ensemble plutôt favorable, une vaste campagne de souscription fut décidée pour l'été. Une campagne plus méthodique, concentrée en un mois. On fit appel au père Raymond Piché, un religieux dominicain, ancien élève qui s'était révélé, au Canada et aux États-Unis, comme un organisateur hors pair. En mai 1929, il était venu mettre au point l'organisation de la campagne qui s'étendrait du 9 juin au début de juillet.

Père Raymond Piché,
O. P. (1954)

*On fit appel au père
Raymond Piché, O. P.
(conv. 1906), pour assurer
le succès de la campagne
l'Aide au Séminaire, en 1929.
Le « Général blanc » leva des
troupes de sollicitateurs qui
dépassèrent, en un mois,
l'objectif fixé, 100 000 \$,
pour atteindre la somme
de 148 791 \$.*



23. Résolution de la Ville de Trois-Rivières autorisant un octroi de 25 000 \$ au Séminaire de Trois-Rivières, 12 juin 1928. Ville de Trois-Rivières, Service des archives.

Dans une lettre en date du 29 mai 1929, M^{gr} François-Xavier Cloutier, l'évêque du diocèse, écrivait au supérieur du Séminaire : « J'apprends avec une vive satisfaction que vous préparez, pour le commencement de juillet prochain, une vaste campagne de souscription en faveur de l'entreprise de notre Séminaire, dans toutes les paroisses de la cité des Trois-Rivières. »

M^{gr} Cloutier faisait presque un devoir aux diocésains de participer à cette campagne, en leur rappelant que « le Séminaire est la première et la plus nécessaire de nos œuvres diocésaines ».

Le coup d'envoi de l'Aide au Séminaire fut l'assemblée solennelle de tous les citoyens, à la cathédrale, le 9 juin à 7 h 15. Tous les Trifluviens étaient convoqués pour entendre parler de la cause du Séminaire. Des discours y seraient prononcés par les représentants de l'autorité ecclésiastique, de l'autorité civile, des anciens élèves et des élèves actuels. M^{gr} Cloutier et son Honneur le maire A. Bettez y seraient les principaux orateurs. Les 14 membres du Comité d'Honneur, les 8 membres du Comité exécutif et les 72 patrons seraient présentés à la foule. Il s'agissait donc d'une organisation d'envergure²⁴. Dès le lendemain, le père Piché sut galvaniser ses troupes. Du président d'honneur au dernier solliciteur, tout le monde prit son bâton de pèlerin. Chaque soir, du 1^{er} juillet au 10 juillet, les 15 équipes de solliciteurs se réunissaient pour dresser le bilan de la journée. Un drapeau était remis au capitaine de l'équipe la plus valeureuse. Ce geste piquait au vif les autres équipes. Rarement la même équipe gardait le drapeau deux soirs de suite.

L'enthousiasme, la chaleur humaine, l'éloquence du père Piché, nommé bientôt le Général blanc, maintint le feu sacré parmi les solliciteurs tout au cours du mois. Cet organisateur méthodique sut faire régner l'ordre et l'efficacité partout. L'abbé Albert Tessier a reconnu le rôle du père Piché dans la grande campagne : Reconnaissance au Révérend Père Piché O. P., l'inspirateur, l'organisateur, l'animateur de la Grande Campagne de cet été, sa Campagne²⁵.

24. « La campagne de l'aide au Séminaire s'ouvre hier soir », *Le Nouvelliste*, lundi 10 juin 1929, p. 1-3.

25. *Le Ralliement*, vol. I, n° 17, p. 7.

L'objectif de 100 000 \$, pour une campagne de sollicitation d'à peine un mois, paraissait trop ambitieux voire utopique aux yeux de plusieurs sages. Pourtant l'objectif de 100 000 \$ fut défoncé ! L'Aide au Séminaire de juillet 1929 récolta 150 000 \$. Une telle opération mobilisa une bonne partie de la population. Le Séminaire prit, au point de vue de l'opinion publique, une grande importance. En septembre, toute une semaine fut consacrée à la reconnaissance vis-à-vis des bienfaiteurs de tous ordres. Toutes sortes d'activités sociales et culturelles se déroulèrent pour les remercier. On parla longtemps de la « Semaine du Remerciement » qui eut lieu dans la cour du Séminaire²⁶.

La construction

Pendant que les équipes de bénévoles parcouraient le territoire pour solliciter les fidèles en faveur de l'Aide au Séminaire, une armée d'ouvriers de tous métiers s'affairait à construire le nouveau séminaire. Chaque jour, une foule de citoyens venait surveiller le chantier, impressionnés par le rythme des travaux et les proportions du nouvel édifice.

Le plan adopté trace un corps central de 342 pieds de longueur flanqué de deux ailes de 130 pieds d'extension. En un premier temps, une seule aile sera érigée, celle du nord. Avec ses quatre étages et ses vastes proportions, il dominera l'espace au point de forcer la Grande Chapelle et le séminaire à tourelles de se mutiler afin de s'intégrer au nouveau maître des lieux. En effet, le 27 mai 1927, la croix et la partie supérieure du clocher de la Grande Chapelle seront abattues, puis, le 4 juillet suivant, le dernier pan de sa tour sera renversé. Elle en perdra son autonomie architecturale. Une fois soudée à l'arrière de la façade, elle fera partie d'un ensemble. Quant au séminaire à tourelles, contraint de s'incorporer au gros œuvre, il devra sacrifier deux de ses élégantes tourelles. En intégrant ainsi la Grande Chapelle et le vieux séminaire à la construction nouvelle, les architectes ont fait preuve d'audace et de créativité.

26. *Ibid.*, vol. I, n° 18, p. 257.



Chevaux tirant une pierre de granit lors de la construction du Séminaire de Trois-Rivières (12 mai 1929)

Deux forts chevaux reprennent leur souffle. Le charretier, les rênes lâches, leur accorde un répit. Un abbé non identifié, les mains dans les poches, semble approuver le dur labeur. Ainsi, avec des moyens rudimentaires, l'imposant édifice fut construit.

Rien ne fut négligé pour donner au nouveau séminaire l'allure d'un beau temple aux dimensions impressionnantes. Le dôme en cuivre couronnant l'ensemble deviendrait bientôt comme un symbole de la cité trifluvienne. La lourde porte en fer de la façade, avec ses panneaux où la croix alterne avec les armes de la Province, est une œuvre d'art très significative. Qui a eu



l'idée, plutôt audacieuse, de commander à Edgar Brandt cette porte unique? Edgar Brandt était à l'époque le plus grand ferronnier d'art en Europe. C'est à lui que la France avait confié la restauration des grilles monumentales du château de Versailles. Faire appel à un tel artiste européen, importer une telle porte pour le séminaire trifluvien, voilà la preuve que l'on avait un sens de la grandeur. Encore un coup, rien de trop beau!

De 1874 à 1929, se déroulèrent les 55 premières années du Séminaire Saint-Joseph. Le temps de la brique, puisque la vie s'est déroulée dans le séminaire à quatre tourelles. Du côté des études, le régime, inauguré au Collège en 1871, avec une section commerciale et une section classique, fut maintenu jusqu'à l'année 1928-1929. La clientèle étudiante, elle, passa en 55 années de 195 à 500 élèves. Forcément le personnel augmenta, comprenant toujours exclusivement des prêtres et des séminaristes. La proportion des prêtres directeurs et professeurs était beaucoup plus importante qu'à l'époque du Collège. Le Séminaire étant l'œuvre prioritaire du diocèse aux yeux de l'autorité diocésaine, il était normal que l'évêque nomme à son séminaire diocésain de nombreux prêtres. En 1928, le personnel du Séminaire comptait 25 prêtres et 22 séminaristes.

À partir de 1926, une atmosphère particulière avait régné au Séminaire. Le projet de construire un nouveau séminaire monopolisait les énergies. Tant à la Corporation qu'au Conseil d'administration, une préoccupation accapara tous les membres: la nature du nouveau séminaire et son financement.

En trois années, tout se précisa, tout se réalisa. Un des effets de ce grand projet fut de tourner toute la population vers l'avenir. Pas de place pour la nostalgie: sous les yeux de tous, s'édifiait une maison spacieuse que l'on était impatient d'habiter. Le vieux séminaire, lui, servira à loger les professeurs, les prêtres retraités et les visiteurs, tandis que l'édifice construit en 1914 sera transformé en Grand Séminaire. Mais c'est dans le beau séminaire tout neuf que, dès septembre 1929, toute la communauté commencera une nouvelle vie.



Les portes centrales du Séminaire de Trois-Rivières

Véritable chef-d'œuvre de ferronnerie d'art dû aux Ateliers Edgar Brandt de Paris. Impossible de savoir qui a eu l'idée de commander, en 1927, une telle œuvre d'art. Une initiative révélant, chez les bâtisseurs du Séminaire, audace et bon goût! À droite, le portail du Séminaire produit un effet monumental, mais sans lourdeur. Les 12 hautes fenêtres, en éclairant les 4 colonnes doriques, les allègent sans diminuer l'impression de robustesse. C'est l'équilibre de l'ensemble qui impressionne.

Troisième partie

Le Séminaire Saint-Joseph
(1929-1989)

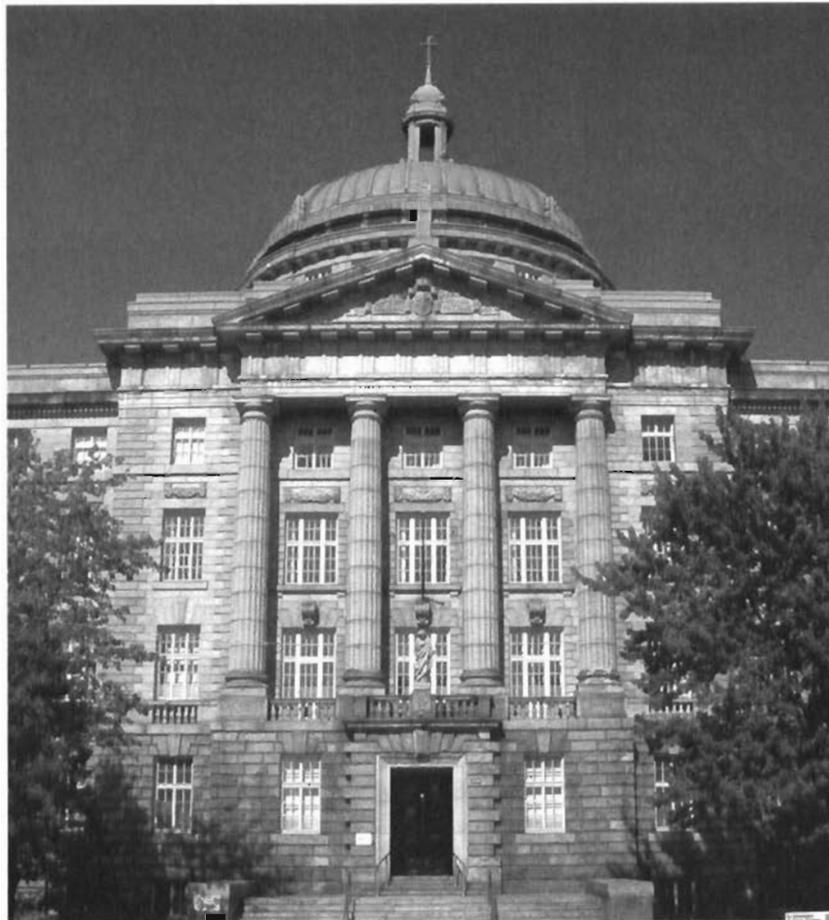


Photo: Sébastien Croteau



LE TEMPS DU GRANIT

LE GRANIT ÉVOQUE l'idée de solidarité voire de pérennité. Il ne s'effrite ni ne bouge. En septembre 1929, le Séminaire s'installe dans l'impressionnant édifice de granit annexé à la chapelle, faite de pierres, qui a échappé à l'incendie. Commence alors une longue existence de quelque 80 années, sous la même coupole de cuivre, entre les hauts murs inébranlables. Pourtant la vie du Séminaire ne s'y est pas déroulée selon un cours tranquille et monotone. Ce fut une succession d'aménagements, de transformations et d'adaptations.

À droite, l'intérieur de la chapelle dont l'harmonie et l'élégance font oublier, pour les moins pieux, la lourdeur de certaines cérémonies liturgiques.

VIE ET MORT DU COURS CLASSIQUE (1929-1968)

AU COUCHANT, LE SOLEIL avant de disparaître colore l'horizon de rayons lumineux. Il en fut ainsi pour le cours classique traditionnel, sur le point de se disloquer. Grâce au Collège universitaire, il connut, de 1966 à 1968, une période de splendeur dernière. Il mourut donc en beauté.

De 1929 à 1960, le cours classique traditionnel connaît ses plus belles heures, et ses dernières. En 1960, lors de la célébration du centenaire du Séminaire, un concert unanime d'éloges exaltera



Photo: Sébastien Croteau



l'œuvre éducative de l'école supérieure de la région. Son cours classique incomparable et irremplaçable était là pour rester, proclamait-on haut et fort. Dans l'euphorie des fêtes, les laudateurs des humanités gréco-latines ne remarquèrent pas les premières lézardes annonçant l'écroulement du bel édifice. En effet, quelques années suffirent pour disloquer le cours classique traditionnel et bouleverser la vie du Séminaire. Cela, en moins d'une décennie.

**La chaire de la chapelle
du Séminaire de Trois-Rivières (1978)**

Cette chaire finement ouvragée, exécutée par M. Henri Angers, s'harmonise avec le style de la Grande Chapelle, œuvre de l'architecte Georges-Émile Tanguay (1858-1923). Cet architecte renommé a conçu l'Hôtel de Ville de Québec, plusieurs églises dont l'Immaculée-Conception de Montréal (1896), et un grand nombre de maisons et commerces dans le Vieux-Québec. De cette chaire élégante descendirent de grandes vérités sur des élèves somnolents.

Un horizon prometteur

Les trois dernières années qui s'écoulèrent dans le séminaire à tourelles ne créèrent pas l'impression de la fin d'une époque. Elles annonçaient plutôt une ère nouvelle. À partir de 1926, un grand projet flottait dans l'air, soulevant l'enthousiasme. On serait logé bientôt dans le nouveau séminaire, plus grand et plus moderne.

Le rythme même des travaux donnait peu de prise aux attitudes timorées. Tout fut mené rondement malgré les ralentissements imposés par l'hiver et les intempéries. Si le creusage des fondations débuta le 27 mai 1927, l'ouverture de la maison nouvelle eut lieu le 30 septembre 1929. À peine deux ans et quelques mois pour réaliser un projet d'une telle envergure, C'est tout à l'honneur des bâtisseurs!

On imagine les sentiments qu'éprouvaient directeurs, professeurs et élèves le jour de l'inauguration du nouveau séminaire. Sans doute, des travaux de finition imposaient des contraintes aux uns et aux autres. Les professeurs s'affairaient à aménager le séminaire à tourelles dont l'intérieur avait subi des transformations majeures au cours de l'été 1929. Les séminaristes, eux, avaient gagné l'allonge de 1914, dorénavant appelée le Grand Séminaire.

Deux désastres imprévus

L'année 1929-1930 s'ouvrait sous de bons augures. En peu de temps, les petits inconvénients de l'installation s'amenuisaient et l'année scolaire prenait un cours normal. Deux désastres imprévus vinrent gâcher ce début prometteur : le krach des 24 et 29 octobre, l'incendie du 13 novembre.

Le krach d'octobre 1929

La crise de la bourse de New York eut des effets indirects sur la vie du Séminaire. La plus grande crise économique du xx^e siècle allait ruiner des richards et rendre pénible la vie des citoyens ordinaires.

Le Séminaire en ressentit les contrecoups. En effet, plusieurs bienfaiteurs, lors de la campagne de l'Aide au Séminaire, s'étaient engagés à verser un montant réparti sur un certain nombre d'années. Victimes du krach, de nombreux bienfaiteurs de bonne foi se trouvèrent dans l'impossibilité d'honorer leur engagement. En conséquence, le succès de la campagne de l'été 1929, dont tout le monde était fier, s'est avéré plutôt mitigé, dans les circonstances.

Jamais le Séminaire ne bénéficia de la somme de 150 000 \$ promise par des donateurs sincères mais soudain appauvris. Au lendemain des jeudi, lundi et mardi noirs, il fallait s'en tenir à l'essentiel. À l'impossible nul n'est tenu !

Quant à la souscription auprès du clergé et de nombreux anciens, avant la grande campagne de 1929, la somme souscrite de quelque 180 000 \$ fut payée en grande partie. Les rapports

parlent d'une balance de 40 000 \$. On comprend le désenchantement des administrateurs après la bouffée d'enthousiasme suscitée, en juillet 1929, par le succès de l'Aide au Séminaire.

*L'incendie de 1929*²⁷

En septembre 1929, professeurs et élèves avaient inauguré un édifice flambant neuf, un vrai palais culturel. Peu à peu la vie étudiante fit perdre au nouvel édifice son air de temple plutôt froid. Il devint une maison animée. Survint un événement qui secoua la communauté et toute la ville. Un deuxième désastre imprévu.

Le 13 novembre 1929, à 5 h 35, un début d'incendie fut découvert, non loin de l'angle de la tourelle est du vieux séminaire. En moins de deux heures, tout l'édifice fut réduit en cendres. Les pompiers, sous la direction du chef Jules Vachon, dans l'impossibilité de sauver le vieux séminaire déjà la proie des flammes, s'évertuèrent à protéger la chapelle et l'annexe de 1914. Ils y réussirent. Mais le vieux séminaire à tourelles fut rasé par les flammes. Jamais depuis le grand feu de 1908 les Trifluviens n'avaient observé un tel brasier.

Trois jeunes prêtres auraient été brûlés, sans le courage et la compétence des pompiers qui les ont sauvés de justesse. Bloqués par les flammes au bout d'un corridor, les abbés Ovila Gagnon, Joseph-Louis Beaumier et Charles-Édouard Robert fracassèrent une fenêtre et crièrent au secours. Une échelle fut allongée vers eux et un pompier les aida à descendre. Sans ce sauvetage périlleux, la mort affreuse de ces trois jeunes abbés aurait ajouté beaucoup de tragique à la ruine matérielle.

Impossible de faire l'inventaire de tous les trésors dévorés par les flammes. Des livres rares, un musée regorgeant de reliques du passé, les biens personnels des 17 professeurs, sans oublier les souvenirs incrustés dans les vieux murs, tout fut réduit en cendres.

27. *Ibid.*, vol. I, n° 19, novembre-décembre 1929. Différents articles sur l'incendie : p. 268-272.



Dégâts de l'incendie de 1929

Lendemain d'incendie. Un groupe de Trifluviens, immobiles, regarde les ruines fumantes. On imagine leur tristesse.

~

Le Nouvelliste, au lendemain de l'incendie, parla « d'une perte irréparable pour l'étude de l'histoire de Trois-Rivières et de toute la région car le Musée du Séminaire contenait de précieux manuscrits indiens et sa bibliothèque était riche en *Canadiana*. Elle possédait, entre autres trésors, des collections complètes des journaux des Trois-Rivières depuis un siècle et plus. » (14 novembre 1929: 4)

Les éphémérides du Séminaire relataient pour le 14 novembre 1929: « Les nerfs se remettent un peu, mais il y a encore trop de bouleversement, trop de fumée acre dans l'air, trop de tristesse partout pour que le calme soit revenu. » Dès le lendemain du sinistre, les élèves revinrent. Il fallait une bonne dose de courage tant aux enseignants dépouillés qu'aux élèves encore perturbés, pour reprendre la vie étudiante comme si rien ne s'était passé.

Dans les circonstances les professeurs, allégés de tous leurs biens personnels, se logèrent au petit bonheur, les uns au Grand Séminaire, d'autres dans des coins du nouveau séminaire, en attendant de s'installer dans l'aile des professeurs. Pour des raisons d'économie, cette aile des professeurs, dessinée dans les plans de l'architecte, n'avait pas été encore construite. Au cours de l'été 1929, l'intérieur du séminaire à tourelles avait été aménagé pour leur servir de résidence. L'incendie du 13 novembre força donc la Corporation à entreprendre au plus tôt la construction de l'aile des prêtres. Il fallait faire vite. En avril 1930, les ouvriers commencèrent le creusage des fondations. Les travaux allèrent bon train, si bien qu'en juillet 1931 les professeurs s'installèrent dans l'aile dite « des prêtres ». Cette dernière construction venait grever davantage la dette du Séminaire.

Le poids de la dette

La dette du Séminaire occasionnée par la construction du nouvel édifice pèsera lourd sur la vie de l'institution jusque vers les années 1950. Le krach d'octobre 1929 et l'incendie du 13 novembre 1929 n'arrangèrent pas les choses. Pourtant les administrateurs réussirent à maintenir, au cours de ces années, un certain équilibre entre les recettes et les dépenses courantes.

Les frais de scolarité haussés périodiquement, les prêts à fonds perdu, quelques successions de prêtres, le produit de l'Association Saint-François-de-Sales, la vente de certains terrains, l'allocation annuelle du gouvernement provincial, autant de revenus qui maintenaient la tête des administrateurs au-dessus de l'eau. Reconnaissons que les maigres salaires payés aux membres du personnel, prêtres, ecclésiastiques et religieux, sans oublier le travail peu rémunéré des religieuses dominicaines, expliquent avant tout que le bilan annuel présenté par les procureurs rassurait les membres de la Corporation.

Deux tableaux incomplets présentant quelques dépenses et revenus ainsi que les surplus pour les années 1934 et 1948, donneront une idée de l'état des finances à cette époque.

1934

Revenus ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	62 213 \$	Salaire des enseignants	6 202,80 \$
		Gardiens et serviteurs	10 655,25 \$
		Chauffage	7 210,49 \$
Autres revenus		Autres dépenses	
Dons et souscriptions	21 747,35 \$	Intérêts divers (fonds perdus, obligations, emprunts de la banque)	65 320,00 \$
Contribution du clergé	7 298,29 \$		
Œuvre des Clercs	18 065,72 \$		
Octroi du gouvernement (Qc)	10 000 \$		

Surplus pour l'année 1934: 29 935,82 \$

1948

Revenus ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	128 555,50 \$	Salaire des enseignants	17 444 \$
		Gardiens et serviteurs	23 745 \$
		Chauffage	12 609 \$
Autres revenus		Autres dépenses	
Intérêts sur prêts	10 165 \$	Intérêts divers payés	18 375,78 \$
Œuvre des Clercs	26 823 \$		
Octroi du gouvernement (Qc)	62 500 \$		

Surplus pour l'année 1948: 155 869,72 \$

Quelques éclaircissements s'imposent. D'abord la pension des élèves. En 1934, l'école comptait 439 élèves dont la grande majorité, étant pensionnaires, payaient 230 \$, ou 100 \$ comme demi-pensionnaires. En 1948, la majorité des 703 élèves étaient pensionnaires ou demi-pensionnaires. Le coût était de 320 \$ pour les premiers et de 140 \$ pour les seconds. Ainsi s'explique la marge des revenus générés par la clientèle en 1934 et en 1948.

Une autre source de revenu était l'octroi annuel du gouvernement provincial. De 1929 à 1947, il se maintint à 10 000 \$. Soudain en 1948, il grimpe à 62 500 \$ pour osciller jusqu'en 1959 entre 60 000 \$ et 80 000 \$. Grâce à cette aide gouvernementale, le bilan financier annuel affichait un surplus confortable.

Une majoration pour l'Association Saint-François-de-Sales²⁸

Chaque année, apparaît au bilan une somme assez substantielle provenant de l'Association Saint-François-de-Sales dont il a été question plus haut. Cette association avait été établie dans le diocèse par M^{sr} Laflèche, en 1884. Son but était la promotion de l'éducation chrétienne et la formation du clergé. Elle taxait chacune des « âmes » des paroisses selon un tarif d'une douzaine de sous par année. La somme était acheminée au Séminaire. Comme au cours des ans la taxe sur les « âmes » fut majorée, le Séminaire en vint à bénéficier d'une somme appréciable. Ainsi, en 1931, il fut décidé que le taux d'imposition passerait de 10 ¢ à 30 ¢. Cette majoration représentait un gain important pour le Séminaire.

L'apport des Dominicaines

Le salaire des enseignants et des serviteurs paraît dérisoire. Il sera question des honoraires des enseignants. Quant aux employés, la présence et l'action des religieuses dominicaines expliquent les

28. Circulaire au clergé, M^{sr} François-Xavier Cloutier, 28 décembre 1931, p. 538.



On raccommode les soutanes (janvier 1947)

Ces humbles travaux accomplis comme des services rendus au prochain. Verlaine l'a dit: «La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.»

~

services assurés à si bon marché. Personne ne saurait comptabiliser les économies réalisées grâce au dévouement des religieuses. Rappelons que c'est la situation financière précaire du Séminaire qui avait incité les autorités à faire appel aux Dominicaines, déjà au service du Séminaire de Québec. Le 30 juin 1902, cinq religieuses arrivent au Séminaire.

De 1902 à 1969, pendant 67 années, leurs tâches seront aussi multiples que harassantes: responsabilité des cuisines et de la buanderie, entretien des dortoirs, des bureaux, des sacristies, etc. À leur arrivée, les autorités leur imposèrent un salaire mensuel de 3 \$ par religieuse. En 1930, 28 ans plus tard, les autorités crurent



Les dominicaines préparant le repas au STR (janvier 1947)



Photo: Ronald Rivard

Qui, parmi le personnel et les élèves, se rendait compte du travail et des fatigues que chacun des repas coûtait à ces religieuses que personne ne reconnaissait?

bon de consentir une hausse de 2 \$. Donc une religieuse gagnait 5 \$ par mois pour des journées d'une dizaine d'heures. En 1945, nouvelle hausse: 18 \$ par mois. Un minimum de salaire plutôt qu'un salaire minimum! Avec les années le groupe des religieuses augmenta. En 1950, 42 religieuses assuraient différents services au Séminaire. À partir de 1958, elles furent remplacées par des employés laïques aux dortoirs et aux cuisines puis, en 1969, au réfectoire des élèves et à la buanderie.

Les retombées économiques du dévouement des religieuses ont toujours été appréciées par les administrateurs. Sans leur travail peu rémunéré, le bilan annuel de l'institution aurait souvent été déficitaire. Pour une large part, elles ont assuré la survie même du Séminaire. Mais le service éminent que les Dominicaines ont rendu au Séminaire dépasse largement l'ordre économique. Nous en reparlerons.

Les séminaristes

De 1860 à 1954, le personnel fut exclusivement ecclésiastique. Les prêtres et les séminaristes remplirent toutes les tâches de directeurs, d'enseignants et de surveillants. À l'ouverture du Collège des Trois-Rivières, en septembre 1860, un seul prêtre et quatre séminaristes formaient tout le personnel de l'institution naissante. Dans les années suivantes jusqu'en 1935, le nombre des séminaristes à l'emploi de l'école se maintint toujours supérieur à celui des prêtres.

Année	Prêtres	Séminaristes
1900	9	14
1915	13	18
1930	16	22
1935	38	10
1936	43	0

Ce survol rend compte d'un virage majeur. En 1936, voici que le nombre des prêtres augmente tandis que celui des séminaristes

est réduit à zéro. Tout s'explique. Depuis toujours les séminaristes faisaient partie du Séminaire sous l'autorité du supérieur de la maison. Un prêtre était nommé responsable des séminaristes, sans avoir l'autorité d'un directeur, encore moins celle d'un supérieur. C'est donc le supérieur du Séminaire qui assignait les tâches aux séminaristes. En 1931, on parla d'un directeur des séminaristes. En 1932, pour la première fois, apparaît le titre de directeur du Grand Séminaire. En 1934, l'abbé Louis-Joseph Beaumier est nommé directeur du Grand Séminaire. En septembre 1934, trois pages de l'annuaire du Séminaire sont consacrées au Grand Séminaire, marquant ici une distinction plus nette entre le Grand Séminaire et le Petit Séminaire Saint-Joseph. La conséquence de cette distinction fut que si, en 1935, 10 séminaristes restaient encore à l'emploi du Séminaire, l'année suivante, aucun des 25 séminaristes ne fit partie du personnel du Séminaire. C'était rompre avec une tradition de 76 années. Dorénavant, répondant aux ordres de Rome, les séminaristes s'adonneraient exclusivement à leurs études théologiques et à leur formation spirituelle. Dès lors, les autorités durent faire appel à plus de prêtres pour remplacer les séminaristes se retirant au Grand Séminaire.

Les séminaristes avaient toujours formé la majorité du personnel. De 1860 à 1935, les prêtres, en minorité, occupaient les postes de direction et se réservaient les classes supérieures. Avant 1874, à l'époque du Collège des Trois-Rivières, les séminaristes étaient absolument nécessaires à l'école. Sans leur présence, le Collège aurait fermé. Pendant ces 14 premières années, très peu de prêtres avaient accepté une fonction au Collège.

L'attitude fut tout autre, à partir de 1874, le jour où le Collège devint un séminaire diocésain, œuvre de prédilection de leur évêque, M^{sr} Laflèche. Au fil des ans, le nombre de prêtres nommés au Séminaire augmenta pour culminer, en 1960, à une cinquantaine. D'autorité, l'évêque nommait à l'œuvre du Séminaire de plus en plus de prêtres pour former le personnel de l'institution.

La présence massive des séminaristes, jusqu'en 1936, avait aidé grandement à équilibrer le bilan annuel présenté à la Corporation.

Membre à part entière du personnel comme enseignant ou surveillant, le jeune séminariste recevait pour ses services 4,80 \$ par mois, avec la chambre et la pension. Impossible d'établir le nombre d'heures que chacun consacrait mensuellement à l'école. Comme, au cours des années, le nombre des séminaristes à l'emploi du Séminaire voisinait la vingtaine, l'administration déboursait environ 1 200 \$ par année pour s'assurer des services de cette vaillante cohorte.

Les prêtres

Quant aux prêtres, dont le nombre, avant 1936, était de beaucoup inférieur à celui des séminaristes, leur salaire était minime. Un prêtre à plein temps au service du séminaire comme directeur, enseignant ou surveillant recevait un salaire de 12,50 \$ par mois, pendant ses cinq premières années. À partir de sa sixième année, il bénéficiait d'une augmentation annuelle de 1,50 \$ par mois, jusqu'à concurrence de 300 \$, qui était le salaire annuel maximum payé au Séminaire. Toujours avec la pension et le logement!

Ce mince salaire avait été fixé par la Corporation, le 18 septembre 1899. Aussi, même après le retrait des séminaristes, en 1936, et l'augmentation sensible du nombre des prêtres enseignants et surveillants, au bilan annuel les sommes impressionnantes ne figuraient pas aux dépenses de l'enseignement. En 1936, le rapport financier précise 8 906 \$; en 1946, 14 522 \$; en 1950, 18 179 \$. C'est vers les années 1955, avec l'arrivée de quelques enseignants laïques, que montera le coût de l'enseignement.

Sans entrer dans trop de détails, les bilans annuels montrent que les administrateurs ont réussi à maintenir annuellement, au cours de la première moitié du xx^e siècle, un bon équilibre entre les revenus et les déboursés. Ainsi un survol de 26 rapports financiers annuel, de 1910 à 1936, révèle 12 déficits et 14 surplus. Voilà pour l'administration courante. Quant à la gestion de l'énorme dette entraînée par la construction du nouveau séminaire, la Corporation a dû se livrer à de grandes manœuvres financières. Ces grands jeux, parfois risqués, se déploieront jusqu'en 1959.

Les grandes manœuvres (1928-1959)²⁹

Le 17 mars 1927, les architectes déposèrent à la Corporation le plan de construction du nouveau séminaire. Il fallait envisager une dépense d'au-delà de 500 000 \$. On décida le 22 novembre d'avoir recours à une émission d'obligations, au taux de 5 %, pour une somme de 500 000 \$, obligations offertes et distribuées dans le public. Un fiduciaire, le Trust Général du Canada, fut choisi et désigné en 1928, avant l'émission. Pour garantir les obligations, tous les biens meubles et immeubles, présents et futurs du Séminaire, furent hypothéqués en faveur du fiduciaire: les 800 270 pieds carrés de terrain du Séminaire, la chapelle, l'édifice à tourelles, l'agrandissement de 1916, etc. Tous les avoirs du séminaire se trouvaient donc hypothéqués par l'acte de fiducie, pendant une période de 30 années.

Telle fut la première opération financière de la Corporation, afin d'être à même de faire face au coût considérable de la construction projetée. Les obligations émises étaient remboursables en séries pendant un délai de 30 années. La Corporation s'était réservé le droit de racheter elle-même et de vendre en bloc ou en parties les obligations émises, en donnant reçus et quittance. Dans ces grands jeux où tant d'argent était engagé, les administrateurs manifestèrent autant d'audace que de prudence.

La dette totale du Séminaire, au 30 juin 1931, était de 983 279,04 \$. C'était tout un poids à traîner. Le 17 novembre 1931, la Commission des Écoles Catholiques avait accordé un octroi de 25 000 \$. Un cadeau fort apprécié par la Corporation du Séminaire. On chercha divers moyens de consolider l'énorme dette. Ces années-là, la Corporation réalisa plusieurs ventes de terrains. Ainsi plusieurs déficits annuels furent évités.

L'émission des obligations en 1928, alourdie par des emprunts substantiels à la Banque Canadienne Nationale, créait une situation financière pénible. Verrait-on le bout du tunnel? Le 24 avril

29. Bilan du Séminaire 1927-1932, rapport signé par l'abbé Téléphore Giroux, supérieur, le 12 février 1932. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, FN-0021-M1-096.

1935, l'abbé Henri Garceau, procureur de la Corporation, sans doute conseillé par le comptable Joseph-Henri René de Cotret, suggéra un rachat des cinq cent mille piastres d'obligations à 5 %, émises en 1928. Cette fois, on se lançait dans une émission de 700 000 \$ à 4 % , avec une échéance de 20 ans. Cette nouvelle émission permettait de racheter les 500 000 \$ des obligations émises le 11 mai 1928 et d'effacer (d'une certaine façon !) l'emprunt de 214 000 \$ contracté avec la Banque Canadienne Nationale. En 1935, comme il était possible d'émettre les obligations à 4 % plutôt qu'à 5 %, l'opération fit réaliser à la Corporation une économie importante sur ses charges annuelles.

Le 10 septembre 1935, la décision de procéder fut prise et les modalités de l'émission furent précisées. Datées du 1^{er} novembre 1935, elles devaient porter un intérêt n'excédant pas 4 % , payable le premier mai et le premier novembre de chaque année. Un total de 190 000 \$ serait remboursable à raison de 10 000 \$ annuellement jusqu'en 1955. Encore une fois, le Trust Général du Canada fut choisi comme fiduciaire. Tous les biens meubles et immeubles présents et à venir du Séminaire étaient de nouveau hypothéqués sans exception. En vertu de l'acte de fiducie, le Trust Général du Canada devenait une manière de propriétaire de tout, pour garantir les détenteurs des obligations.

Par mesure de prudence, la Corporation se réservait encore une fois le droit de racheter ces obligations par anticipation. Un tableau représentant le détail des opérations du 1^{er} mai 1936 au 1^{er} novembre 1955, indiquait le capital décroissant de 10 000 \$ par année, les intérêts bi-annuels et le versement annuel en capital et en intérêts par la Corporation. Est-ce ainsi que devait se dérouler la vie financière du Séminaire pendant les 20 prochaines années ?

Il n'en fut rien ! Le 28 juillet 1943, une autre décision fut prise. Déjà, de 1936 à 1942, 125 obligations avaient été rachetées par anticipation, pour une valeur globale de 120 000 \$. S'ajoutaient à ces rachats par anticipation certains remboursements faits au moyen de fonds dont la Corporation avait pu disposer. De l'émission de 700 000 \$ en 1935, il ne restera plus en 1943 qu'une balance de 450 000 \$. Vu l'état du marché des obligations en

1943, il était avantageux, selon le procureur, de procéder à une émission de conversion, concernant la balance de 450 000 \$, à un taux d'intérêt moindre, allant de 3 % à 3,5 %.

La maison de finance québécoise Clément, Guimond, Inc. fut mandatée pour réaliser cette émission de conversion. Tout naturellement, en vertu d'un acte de fiducie signé avec le Trust Général du Canada, les biens meubles et immeubles présents et futurs furent, une fois de plus, hypothéqués jusqu'à la valeur de 450 000 \$, pour le bénéfice des porteurs d'obligations. Un autre tableau fut élaboré, précisant le déroulement de cette troisième grande manœuvre, de mai 1944 à novembre 1959. Cette fois l'amortissement serait de 15 000 \$ par année.

Le Séminaire réussira-t-il à payer chaque année l'amortissement et les intérêts courus à partir de ses états financiers annuels? Prenons le bilan des années 1945 et 1950. En 1945, l'amortissement et les intérêts atteignaient la somme de 29 850 \$. Le bilan de cette année-là affichait un excédant de 49 858 \$ sur les dépenses. En 1950, c'est 27 600 \$ que le Séminaire devait payer; le bilan, lui, affichait un surplus de 65 602 \$.

En administrant le Séminaire avec rigueur, selon les lois de la comptabilité d'alors, la Corporation réussit à maintenir le Séminaire en bonne santé financière. Les bilans annuels de 1921 à 1959 en témoignent. Aussi en novembre 1959, à l'échéance de l'émission de 1943, le paiement complet de cette dernière émission fut possible. Le solde de 210 000 \$ fut racheté par la Corporation elle-même. Alors le Séminaire obtint une quittance générale et finale de la part du fiduciaire. Il s'en trouva définitivement libéré des contraintes imposées par l'acte de fiducie vis-à-vis du Trust Général du Canada.

Les « grandes manœuvres », telle métonymie rend compte du style des opérations financières réalisées par la Corporation en 1928, 1935 et 1943. On jouait serré. On surveillait le cours de l'argent et la mobilité des taux d'intérêt. On effectuait des virages qui devaient en inquiéter plusieurs. Il y avait une part de risque. Les faits ont prouvé que les décisions avaient été sages. Une administration efficace et lucide. Le contraire d'une régie molle, à vau-l'eau, laissant au temps de décider.

Un cours métissé

Le cours classique dit traditionnel n'a pas été dispensé très longtemps au Séminaire, du moins, à l'état pur. En fait, il eut cours de 1860 à 1871, pendant les 11 premières années du Collège. En 1871, il sera amalgamé avec un cours commercial pendant 58 ans. Puis en 1929, le cours classique se déleste des quatre années du cours commercial pour recouvrer sa forme d'origine. De 1871 à 1929, l'annuaire du Séminaire précisait : « Le cours d'études se divise en deux sections : le cours classique et le cours commercial. » Voici qu'à partir de 1929 l'annuaire annonce une nouvelle division des cours : « L'enseignement est divisé en deux cours : préparatoire et classique. Le cours préparatoire sert de préparation au cours classique. Il comporte deux classes : la septième et la sixième. Le cours classique, lui, dure sept ans. Il est couronné par les trois épreuves du baccalauréat, en *Rhétorique* et en *Philosophie junior* et *Philosophie senior*. »

Le cours classique traditionnel connaîtra donc ses plus belles années de 1929 à 1960. Une trentaine d'années, les Trente Glorieuses où il régnera sans subir de transformations majeures. Ce cours classique traditionnel revêtait une identité bien spécifique. Chacun de ses huit degrés portait un nom devenu aujourd'hui énigmatique : *Éléments latins*, *Syntaxe*, *Méthode*, *Versification*, *Belles-Lettres*, *Rhétorique*, *Philosophie junior*, *Philosophie senior*. Ce cours était sanctionné par les épreuves du baccalauréat. Ces épreuves, régies par l'Université Laval, tenaient en quelques heures et, elles seules, faisaient foi de la compétence acquise en huit années d'études. Si l'élève réussissait l'examen, l'Université lui décernait un baccalauréat ès arts, diplôme dont le privilège exclusif était de donner accès à toutes les facultés universitaires ainsi qu'au Grand Séminaire. À l'époque, un bachelier ès arts faisait partie tout naturellement de l'élite.

Tant que le cours commercial exista, soit jusqu'en 1929, la majorité des élèves inscrits au Séminaire ne persévéraient pas jusqu'au baccalauréat. Ainsi, en 1918, à peine 12 philosophes se présentèrent à l'épreuve parmi les 57 élèves inscrits en 1910. En 1923, des 132 élèves figurant en septième et en sixième, seulement 22 se retrouveront au niveau du baccalauréat. Tous

ces élèves n'étaient pas des décrocheurs. Le cours commercial complété après 4 ou 5 ans, n'aspirant pas aux études classiques, un grand nombre d'entre eux commençaient à gagner leur vie dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture, ignorant tout du grec et du latin.

Le cours classique, disons traditionnel, resta immuable jusque vers les années 1960, l'année où le Séminaire célébra son premier centenaire. Alors toutes les autorités religieuses et civiles entonnèrent des dithyrambes à l'endroit du cours classique. Une formule d'éducation scolaire idéale et irremplaçable, un système établi pour durer à jamais. En fait, en moins d'une décennie, le bel édifice s'écroula, relayé par des structures qui changeront le paysage scolaire du Québec.

Les élèves

La croissance et l'origine des élèves pendant ces belles années du cours classique, le régime disciplinaire en vigueur, le coût des études, le personnel enseignant, voilà quelques aspects révélateurs de la vie au Séminaire, de 1930 à 1960. En 1930, 488 élèves fréquentaient le Séminaire. En 1960, ils étaient 715. Croissance continue où l'impact de la crise à Trois-Rivières et l'avènement de la guerre sont décelables.

Sous la poussée d'une industrialisation massive, la population de Trois-Rivières passa de 35 450 à 42 007 au cours de la décennie 1930-1940. Cette période fut difficile pour les papeteries trifluviennes. D'ailleurs les nombreux travailleurs à l'emploi des moulins de papier, la plupart urbains de première génération, devaient s'installer en ville et assurer le bien-être de la famille, avant d'envoyer leurs garçons aux « grandes écoles ». Plutôt, ils étaient impatients de les faire entrer au moulin. Il fallait aussi traverser la crise. On avait beau vivre dans la capitale mondiale des pâtes et papiers, après le krach, même l'International Paper produisait au ralenti, entraînant des licenciements. L'administration municipale dut organiser des secours aux nombreux indigents: distribution de nourriture et de combustible, subvention pour la distribution des médicaments, etc.

Situation qui se prolongea jusqu'à la guerre de 1939. Une telle conjoncture n'affectait sans doute pas tout le monde, mais elle ne créait pas un climat favorable aux préoccupations scolaires.

D'ailleurs, il est évident qu'une augmentation de la population de Trois-Rivières ne multipliait pas automatiquement le nombre des collégiens. Les élèves trifluviens formaient une minorité au Séminaire, au cours des années 1930-1960.

Année	Population étudiante	Élèves trifluviens	%
1940	515	239	46
1950	692	245	35
1960	793	338	42

Les élèves trifluviens étaient encore moins nombreux parmi les finissants :

Année	Finissants	Trifluviens	%
1940	28	9	32
1950	65	15	23
1960	50	18	36

La région qui alimentait le Séminaire, c'était tout le diocèse. Les villes en pleine expansion comme Grand-Mère et Shawinigan et les nombreuses paroisses prospères fournissaient leur contingent d'élèves. Voici un fait qui manifeste le grand intérêt que portaient les autorités diocésaines à la cause du Séminaire. Le 19 juin 1934, le Conseil du Séminaire créait une nouvelle fonction, celle de propagandiste du Séminaire. C'est l'abbé Maurice Patry, un prêtre à la parole chaleureuse, qui fut désigné comme propagandiste. Sa tâche consistait à parcourir le diocèse et à rappeler, du haut de la chaire des paroisses, le devoir de soutenir l'œuvre maîtresse du diocèse. Quelques semaines après sa nomination, l'abbé Patry reçut une longue lettre de M^{gr} François-Xavier Cloutier, son évêque, une lettre-programme où l'évêque rappelait que le Séminaire était « l'œuvre à laquelle, plus qu'à

toute autre doivent s'intéresser l'Évêque, le clergé, les fidèles ». M^{sr} l'évêque demandait au propagandiste de « rappeler aux parents que c'était un devoir grave, si possible, de songer d'abord au Séminaire diocésain pour la formation de leurs enfants³⁰ ».

Dans le contexte d'alors, la mission d'un propagandiste, ainsi appuyée par l'évêque, a dû susciter un intérêt nouveau pour le Séminaire à travers tout le diocèse. Il s'agissait d'un devoir de conscience, pour les curés et les parents, de favoriser le Séminaire diocésain. Perce ici la préoccupation dominante qui avait décidé M^{sr} Laflèche à prendre possession, en 1874, du Collège des Trois-Rivières pour en faire son séminaire diocésain : « Le Séminaire est, avant tout, la serre-chaude, la pépinière devant pourvoir à la germination et à l'épanouissement des vocations sacerdotales. »

On tenait beaucoup à rappeler le caractère diocésain du Séminaire, en publiant périodiquement la liste des localités, villes et villages d'où venaient les élèves. Ainsi, en 1939, sur les 417 élèves, 192 étaient trifluviens et 225 venaient de différentes villes et villages de la Mauricie.

En 1960, *Le Ralliement* (VI, 12 novembre 1960) comporte deux pages qui rappellent, avec chiffres à l'appui, le caractère diocésain du Séminaire. On y voit que 64 paroisses du diocèse sont représentées par au moins un étudiant. Dans cette liste, les paroisses de Grand-Mère, de Shawinigan et des environs sont peu représentées, plus faiblement que dans les années 1950. C'est qu'en 1950, 10 ans après sa naissance, le Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan comptait plus de 400 élèves.

Le Séminaire Sainte-Marie

Le Séminaire Sainte-Marie aurait-il surgi en concurrent de l'Ancien de Trois-Rivières, comme le Collège des Trois-Rivières, en 1860, menaçant la survie même de l'Ancien de Nicolet ? Il n'en fut rien. Un peu d'histoire le fera voir.

30. Lettre de M^{sr} François-Xavier Cloutier à l'abbé Maurice Patry, datée du 16 août 1934. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Maurice-Patry, FN-0438.



Séminaire Sainte-Marie, Shawinigan (vers 1976)

De sa colline inspirée, le Séminaire Sainte-Marie domine le paysage. S'il a dépendu, à ses débuts, de son aîné trifluvien, une fois bien autonome, Sainte-Marie a toujours entretenu avec Saint-Joseph des rapports de collaboration amicale.

~

Tout a commencé par « L'Externat classique de Shawinigan », en septembre 1947. Depuis longtemps la population de Shawinigan et de Grand-Mère demandait qu'un cours classique soit dispensé à proximité. Les jeunes gens de la région étaient alors obligés de s'exiler à Trois-Rivières ou à Joliette pour bénéficier des études classiques. Le 2 septembre 1947, l'abbé Raymond Langevin, un prêtre détaché du personnel du Séminaire de Trois-Rivières, inscrivait les 34 premiers élèves.

Strictement « L'Externat classique » était comme une succursale du Séminaire de Trois-Rivières. Aussi verra-t-on, en juin 1948 et en juin 1949, les autorités de l'institution trifluvienne venir y présider la distribution des prix. C'est en mars 1950 que « L'Externat classique » devint le Séminaire Sainte-Marie en vertu de la loi n° 129, sanctionnée le 29 mars 1950. La jeune institution était fréquentée alors par 90 élèves répartis en 3 classes. En mars 1951, une vaste souscription diocésaine remporta un tel succès que, le 4 septembre 1951, les travaux de construction d'un

édifice imposant débutèrent sur «une élévation qui domine la route», entre Grand-Mère et Shawinigan. En septembre 1953, les 230 élèves s'installèrent dans leur séminaire tout neuf. En 1956-1957, le Séminaire Sainte-Marie donna les huit degrés du cours classique.

Ce bref historique permet de préciser les rapports entre les deux séminaires, au chapitre de la clientèle. D'abord un grand nombre des jeunes qui, au cours des ans, se sont inscrits au Séminaire Sainte-Marie ne seraient pas venus à Trois-Rivières. La proximité de l'école et surtout le coût plutôt minime de l'externat leur rendaient possibles les études classiques.

Sans doute un certain nombre restèrent à Shawinigan comme externes au lieu de l'exil à Trois-Rivières, comme pensionnaires. Il serait exagéré de croire que tout élève inscrit à Shawinigan était un transfuge de Trois-Rivières. D'ailleurs, de 1950 à 1956, plusieurs élèves, après trois ou quatre années au Séminaire de Sainte-Marie, vinrent terminer leur cours au Séminaire Saint-Joseph car, avant 1956, le Séminaire Sainte-Marie ne donnait pas le cours classique au complet.

De 1930 à 1960, l'augmentation de la clientèle du Séminaire de Trois-Rivières maintint un rythme soutenu. Si les élèves en majorité n'étaient pas trifluviens, quoique la population de Trois-Rivières soit devenue plus dense, il reste que la crise y avait sévi plus sévèrement que dans les paroisses rurales et que la grande majorité des citoyens appartenait à une classe ouvrière en train de s'urbaniser.

Les conditions pécuniaires

Parmi les parents des élèves du Séminaire, un petit nombre étaient relativement fortunés. Pour un chômeur ou un assisté social, point question d'orienter son garçon vers les études classiques. Les ouvriers aux revenus modestes imposaient à leur famille de lourds sacrifices pour maintenir le plus doué de leur fils aux études jusqu'à 20 ans. Souvent un oncle ou une tante payait les études au Séminaire à un neveu, peut-être un futur prêtre ou un futur médecin!

Pourtant les frais de scolarité et, pour les pensionnaires, la pension n'avaient rien d'excessif. En regard des salaires d'alors, ils n'en présentaient pas moins un obstacle incontournable. Si l'on s'en tient aux grands-pensionnaires et aux externes, voici un tableau simplifié de la hausse des tarifs scolaires de 1930 à 1960.

Année	Grands-pensionnaires	Externes
1930	230 \$	65 \$
1947	280 \$	80 \$
1948	320 \$	100 \$
1950	400 \$	130 \$
1954	440 \$	160 \$
1956	490 \$	160 \$
1957	500 \$	200 \$
1958	540 \$	240 \$

À partir de 1959, la scolarité varie selon les niveaux :

<i>Éléments et Syntaxe</i>	180 \$
<i>Méthode et Versification</i>	200 \$
<i>Belles-Lettres et Rhétorique</i>	240 \$
<i>Philosophie</i>	280 \$

En tenant compte du niveau de vie, surtout avant la guerre de 1939, de tels frais scolaires grugeaient un budget familial. Chaque année, l'annuaire du Séminaire rappelait : « Ces paiements doivent se faire d'avance. Un élève qui aurait des arrérages à un titre quelconque ne serait pas admis à commencer une nouvelle année avant de les avoir payés. » On ajoutait cet avertissement sévère : « On est prié de prendre note que cet article du règlement ne souffre aucune exception et qu'il sera rigoureusement appliqué. »

Cette mise en demeure sans appel était dictée par des administrateurs réalistes. D'aucuns devaient la trouver intransigeante. Une attitude plus tolérante aurait vite grevé le budget

de l'administration courante, entraînant une diminution des services rendus aux élèves. Une telle politique, qui se justifiait, n'en rendait pas moins inaccessibles les études supérieures à nombre de jeunes gens doués. Un jour viendra où le gouvernement du Québec trouvera une formule pour donner à tous accès aux études supérieures. Reconnaissons que, pour les externes, les frais n'écrasaient personne. De 1930 à 1945, les conditions pécuniaires pour un externe étaient de 65 \$ par année. En fait, plus que les frais de scolarité, c'est souvent une certaine perception du Séminaire, école de l'élite, qui en détournait des parents peu scolarisés. Quoi qu'il en fût, l'imposant édifice, pensaient-ils, n'était pas pour eux. Pourtant dans chaque classe, les enfants de professionnels étaient en très petit nombre.

Le règlement

Le règlement, surtout l'horaire d'une journée au Séminaire, révèle la conception de l'éducation à telle époque. Le tableau du déroulement des activités des élèves, à chaque jour, de 1930 à 1960, reste figé. À peine quelques changements mineurs y sont apportés en 30 ans, pourtant que d'événements se sont produits pendant ce temps!

Cet horaire était un héritage qui remontait au Séminaire de Québec. « Le règlement du Collège des Trois-Rivières fut celui du Séminaire de Québec, sauf quelques rares modifications nécessitées par les circonstances différentes de lieu et de personnel », rappelle l'abbé Louis Richard dans son histoire du Collège³¹. Donc une sacro-sainte tradition à respecter. La préoccupation des autorités de Québec qui avait inspiré un tel emploi du temps était claire. En 1857, le règlement des pensionnaires du Petit Séminaire de Québec le rappelait : « Il était nécessaire de retirer les enfants de la corruption du siècle et de les disposer à l'état ecclésiastique, si Dieu les y appelait³². » Sans doute le Collège des Trois-Rivières, puis le Séminaire, accueillirent-ils aussi les jeunes

31. L. R., *op. cit.*, p. 73.

32. Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 221.

gens « sans vocation sacerdotale ou religieuse », mais le régime auquel tout élève était soumis semblait préparer plutôt un jeune au Grand Séminaire. Du lever au coucher, la vie était rythmée d'exercices de piété : messe matinale, prières communautaires, chapelet, examen particulier, confession bimensuelle, salut du Saint-Sacrement, vêpres dominicales. Évidemment la prière, sous diverses formes d'exercices, occupait une place prépondérante.

Voici le déroulement d'une journée au Séminaire.

1940

Matin		Après-midi	
5 h 20	Lever	1 h 30	Étude
5 h 45	Méditation	2 h	Classe
6 h	Étude	4 h	Récréation
6 h 25	Messe	4 h 30	Étude
7 h	Déjeuner – Récréation	6 h	Chapelet et lecture spirituelle
8 h	Classe	6 h 30	Souper – Récréation
10 h	Récréation	7 h 45	Prière
10 h 30	Étude	8 h	Étude
11 h 45	Examen particulier	8 h 45	Coucher
12 h	Dîner – Récréation		

Dimanche

(Changement à l'horaire de semaine)

8 h 30	Grand-messe et Instruction	2 h	Vêpres
11 h	Étude	5 h	Étude
		6 h	Salut du St-Sacrement

1950

Matin		Après-midi	
5 h 45	Lever	1 h 20	Chapelet et étude
6 h 20	Étude	2 h	Classe
6 h 45	Messe	4 h	Récréation
7 h 25	Déjeuner – Récréation	4 h 30	Étude
8 h 15	Classe	6 h	Souper
10 h 15	Récréation	6 h 30	Récréation
10 h 45	Étude	7 h 30	Prière
11 h 50	Examen particulier	7 h 45	Étude
12 h	Dîner – Récréation	8 h 45	Douches – Coucher

Dimanche (Changement à l'horaire de semaine)			
6 h	Lever	11 h 05	Étude
6 h 55	Communion	4 h 30	Étude
8 h 30	Grand-messe pour externes	5 h 30	Salut du St-Sacrement
9 h 30	Grand-messe pour pensionnaires	7 h 30	Vêpres



L'escalier central
du Séminaire de
Trois-Rivières

*Le point de vue du
photographe fait saisir
l'effet de torsade
que produit le jeu
de l'escalier. Ici,
l'architecte a donné à
un élément utilitaire
un style remarquable.*

1960

Matin		Après-midi	
6 h	Lever et prière	1 h 25	Retour des externes – Étude
6 h 25	Messe	1 h 45	Classe
7 h 10	Déjeuner – Récréation	3 h 30	Récréation
8 h 05	Entrée des externes	4 h	Étude (salle « A ») – Classe (Éléments, Syntaxe)
8 h 15	Classe	4 h 40	Étude (Éléments, Syntaxe)
10 h	Récréation	5 h 40	Souper – Départ des externes – Récréation
10 h 25	Classe ou étude	7 h 35	Prière du soir – Étude
11 h 25	Messe (salle « B »)	8 h 45	Coucher (salle « B »)
11 h 35	Chapelet – Méditation (salle « A »)	9 h	Coucher (salle « A »)
11 h 55	Départ des externes		

Dimanche

(Changement à l'horaire de semaine)

6 h 25	Lever	4 h 30	Étude
6 h 50	Prière – Communion	5 h 10	Complies et salut du St-Sacrement
8 h 30	Grand-messe	7 h 45	Étude
11 h	Étude	8 h 30	Coucher

Ces horaires pour les années 1940, 1950 et 1960 sont substantiellement identiques. Rien n'a bougé en trois décennies. Pourtant la guerre de 1939 avait bouleversé les mentalités. Plus, ces horaires reproduisent substantiellement un régime instauré en l'an 1 du Collège des Trois-Rivières, soit en 1860. Que les choses aient perduré pendant tout un siècle montre qu'une telle institution subissait peu les contrecoups de l'histoire. Elle échappait



Le lustre de l'escalier central du Séminaire de Trois-Rivières

C'est à la fonderie des «frères Lebrun», ferronnerie d'art trifluvienne, que l'on doit tout le fer forgé martelé du Séminaire. Ce lustre impressionnant suspendu à l'entrée de la chapelle est un remarquable spécimen d'art déco.

~

« au mouvement qui déplace les lignes ». Pour le meilleur et pour le pire, la période de 1930 à 1960 en fut une de grande stabilité.

Le costume

Jusqu'en 1960, la journée des élèves pensionnaires et demi-pensionnaires se conformait à un horaire fixé depuis toujours. Aussi le maintien de l'uniforme, hérité du Séminaire de Québec, ne cessa d'être obligatoire qu'à partir de septembre 1945. Jusque-là, chaque année, le prospectus rappelait : « Les élèves portent l'uniforme officiel du Séminaire, lequel consiste en un long habit noir, à taille, une ceinture verte, des pantalons noirs et une casquette spéciale. »



Classe de Rhétorique « B » de 1944-1945 (différents uniformes)

Quant au costume, ces 29 rhétoriciens présentent trois styles : 12 portent une tenue militaire, 6 ont revêtu l'uniforme du Séminaire, 11 sont en civil. C'est donc une époque où la réglementation vestimentaire présentait un certain flottement. Chacun s'habillait selon ses humeurs. Harmonieuse cohabitation où militaires, civils et séminaristes faisaient bon ménage.

~

Or innovation !, en 1945, le port de cet uniforme cesse d'être obligatoire. Les autorités sentaient-elles le besoin de s'adapter au monde moderne ? C'est plutôt la nécessité qui imposa une telle décision. Les restrictions de guerre avaient entraîné une pénurie de tissu. Il était devenu difficile de se procurer l'uniforme officiel. Mais on ne déroge pas à une si longue tradition de gaieté de cœur. Aussi pour se donner bonne conscience, tout en rappelant que l'ancien uniforme est dorénavant facultatif, les autorités imposent aux élèves de porter, le dimanche, un habit bleu ou noir. Après trois années d'habit de couleur sombre, le règlement instaure, en 1948, une nouvelle mode. Tous les élèves devront porter un uniforme, le dimanche et les fêtes. Cet

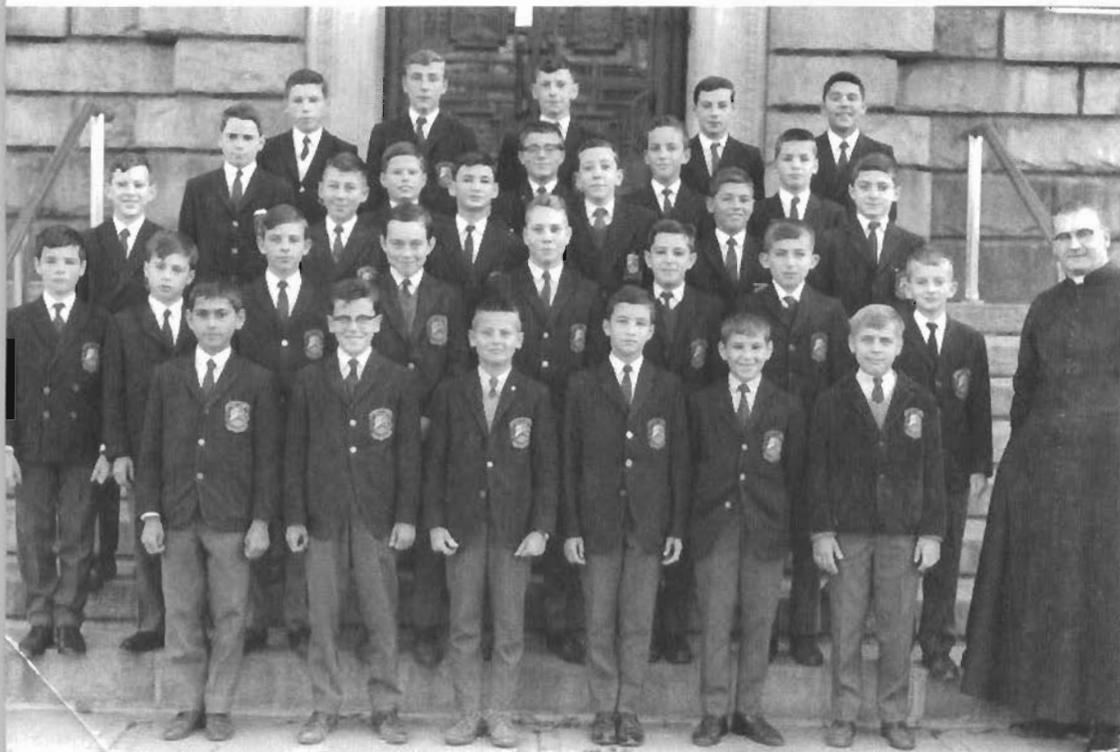


Photo: Onil Marchand

Classe d'Éléments «A» du Séminaire de Trois-Rivières (1964-1965)

L'abbé Édouard Beaubien semble tout fier de présenter ses nouveaux élèves de septembre 1964. Ils s'en tiennent rigoureusement au costume réglementaire: un gilet croisé (double breasted) de couleur bleu marine, un pantalon gris moyen, une chemise blanche, une cravate rouge et un écusson du Séminaire. Tout est impeccable: ils étrennent leur uniforme.

~

uniforme consiste en un gilet croisé (*double breasted*) de couleur bleu marine, un pantalon gris moyen, une chemise blanche, une cravate rouge et un écusson du Séminaire.

Ce nouvel uniforme, à l'allure plus moderne que la redingote noire et la ceinture verte, sera la tenue obligatoire le dimanche et les jours de fête. Quant aux autres jours, le règlement ne précise pas la tenue avant 1957. Cette année-là en septembre 1957, le veston et la cravate rouge-marron seuls sont exigés en semaine. Au cours des années suivantes, vu la difficulté de contrôler l'accoutrement des élèves en dehors du dimanche et des jours de fêtes, le règlement, à partir de 1963, impose à tous les élèves l'uniforme à la chapelle, en classe, à la salle d'étude et à la bibliothèque.

Cette politique vestimentaire se maintiendra jusqu'en 1967. Sans doute le froc ne fait pas le moine, mais les autorités sentent que l'uniforme, en plus de distinguer l'élève du Séminaire, crée un sentiment d'appartenance et, souvent, de fierté. Un costume bien identifié simplifie le travail des éducateurs qui veillent au maintien d'une tenue vestimentaire convenable.

Des points de règlement comme l'horaire d'une journée ou le port d'un costume ne sont point négligeables. À la longue, ils impriment un style à une éducation. Il est évident que les autorités du Séminaire y accordèrent beaucoup d'importance et s'efforcèrent de les maintenir sans changement, autant que possible, pendant plus d'un siècle.

Le personnel de 1930 à 1960

L'imposition d'un horaire et d'un uniforme aux élèves n'est pas le fruit du hasard. Elle révèle des visées pédagogiques. À plus forte raison, le choix d'un personnel et les conditions qui lui sont faites. De 1930 à 1960, le personnel surtout enseignant a connu des changements majeurs.

Un premier changement plutôt subit bien que prévisible se produisit en 1937. Il s'agit du retrait des séminaristes du corps professoral. Nous l'avons vu, à partir de 1937, les séminaristes ne figurent plus au tableau du personnel enseignant. C'était mettre fin à une politique de 77 ans. Qui avait pris cette décision grosse de conséquence pour l'administration de l'école? Telle décision ne relevait pas d'une volonté locale. Il faut remonter en 1902 et jusqu'à Rome.

Dans une lettre, datée du 12 août 1902, Rome demandait à l'évêque de dégager les séminaristes de tout enseignement et de toute surveillance des élèves, pendant leurs études théologiques. Ainsi les jeunes clercs pourraient se consacrer exclusivement à leur formation sacerdotale. Le 15 septembre 1902, M^{sr} Cloutier, tout en reconnaissant la sagesse de cette mesure, protestait bien humblement que les circonstances n'avaient pas permis d'adopter cette mesure au Séminaire. Mais, affirmait-il: «L'Évêque des Trois-Rivières n'a rien de plus à cœur de combler, le plus tôt

possible, cette lacune dans l'éducation de ses ecclésiastiques³³. » Il espérait « dans un court espace de temps » se conformer aux prescriptions du Saint Concile. Cela en 1902 ! Il faudra attendre 35 ans avant que cette directive romaine soit mise en pratique.

Comme nous l'avons montré, c'est sous l'épiscopat de M^{sr} Comtois et certainement sous l'influence de l'abbé Joseph-Louis Beaumier, directeur du Grand Séminaire depuis 1934, que l'on appliqua, en septembre 1936, la mesure de 1902.



M^{sr} Joseph-Louis Beaumier à son bureau (1959)

Deux fois à la direction du Grand Séminaire, de 1930 à 1947 et de 1959 à 1967, M^{sr} Joseph-Louis Beaumier (1902-1987) retira les séminaristes du personnel enseignant du Séminaire, en 1936, pour leur permettre de se consacrer exclusivement à leurs études théologiques.

~

Le retrait des séminaristes a dû poser un sérieux problème aux autorités de l'école. On savait que la cause du Séminaire tenait tellement à cœur à l'autorité diocésaine que l'évêque verrait à nommer plus de prêtres à l'œuvre du Séminaire, pour compenser le retrait des séminaristes. Le Séminaire, avait-on

33. Lettre de M^{sr} François-Xavier Cloutier au pape, datée du 15 septembre 1902. Archives de l'Évêché de Trois-Rivières, Fonds du Séminaire Saint-Joseph.



Les prêtres du Séminaire de Trois-Rivières (1939-1940)

Première rangée en haut : MM. les abbés Zoel Mélançon, Charles Bergeron, Marcel Marchand. Deuxième rangée : Lucien Jacob, André Ouellette, Maurice Saucier, Paul Boivin, Charlemagne Dessureault, Frédéric Bourque, Benoit Trépanier. Troisième rangée : Hermann Plante, Paul Paquin, André Levasseur, Charles-Henri Lapointe, Gérald Auger, Paul-Henri Carignan, Jules Bettez, Armand Tessier. Quatrième rangée : Bernard Ferland, Émile Clément, J.-Albert Bordeleau, Henri Jacob, Jean Robert, Alphonse De Gonzague, Rosaire Gélinas, Joseph-Édouard Camirand. Cinquième rangée : Henri Moreau, Maurice Patry, Jean-Baptiste Carignan, Ovide Levasseur, Dollard Duval, Antonio Magnan, Marcel Desaulniers, Ovila Gagnon. Sixième rangée : Lionel Clément, Henri Garceau, M^{re} Louis Laflèche, chanoine Joseph Désilets, sup., chanoine Joseph-Louis Beaumier, Joseph Gers Turcotte, Auguste Laflèche et Jules Gélinas.

C'est l'époque où le personnel du Séminaire ne comptait que des prêtres. Quarante-deux prêtres dont la majorité menèrent une longue carrière d'enseignant, créant ainsi un climat de grande stabilité.

répété, n'est-il pas l'œuvre diocésaine prioritaire qui passe même avant le ministère paroissial ? Dans les circonstances, il s'agissait d'y nommer quelques prêtres de plus. En fait, cinq prêtres supplémentaires figurent au tableau du personnel en 1937 et, en 1939, huit nouveaux. Puis à partir de septembre 1938, deux frères de l'Instruction chrétienne (FIC) vinrent joindre les rangs du personnel ecclésiastique. La présence de 2 ou 3 religieux professeurs perdurera jusqu'en 1962.

Le Séminaire était considéré comme une œuvre prioritaire par les autorités diocésaines parce qu'il fournissait chaque année un fort contingent de grands séminaristes, éventuels prêtres diocésains.

En 1940, le Grand Séminaire hébergeait 46 candidats au sacerdoce, tous anciens du Séminaire. En 1945, il en recevra 58 et, en 1960, plus de 42. Cette moisson annuelle de vocations sacerdotales rappelait que, dans l'esprit de M^{gr} Laflèche, l'éveil des vocations sacerdotales restait l'objectif premier d'un Petit Séminaire. Aussi n'était-il pas question d'hésiter à fournir à l'institution un personnel sacerdotal plus que suffisant. De



Les séminaristes du STR (1939-1940)

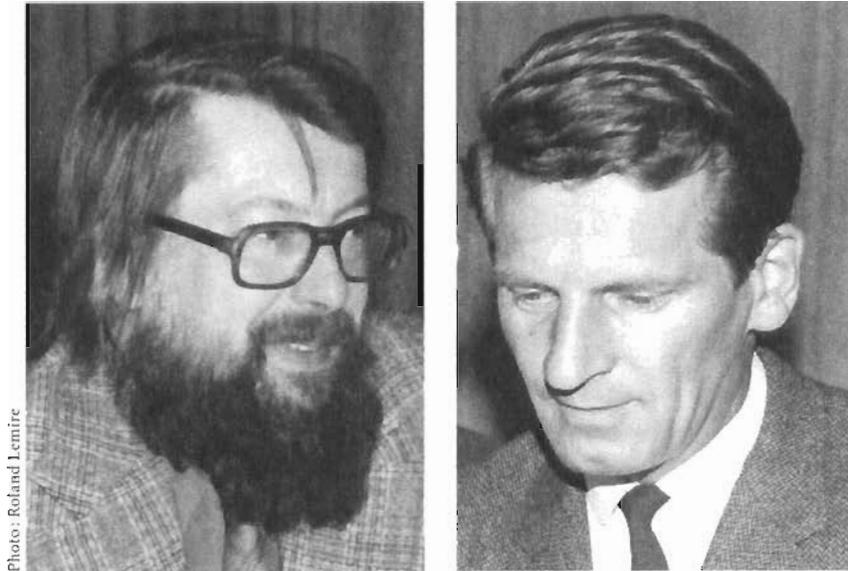
En 1939-1940, le Grand Séminaire comptait 46 séminaristes dont 33 étaient des anciens du Séminaire. Le Séminaire était encore « une pépinière de vocations » !

1943 à 1963, une moyenne de 46 prêtres formait le personnel du Séminaire. Personne n'aurait pu reprocher aux autorités diocésaines de consacrer trop d'effectifs sacerdotaux à la cause sacrée du Séminaire, pépinière de vocations.

D'ailleurs à cette époque, le clergé diocésain était pléthorique. Entre 1930 et 1960, il oscille entre 200 et 280. Voilà pour les prêtres séculiers qui relevaient de l'évêque. Celui-ci pouvait compter aussi sur une centaine de prêtres religieux œuvrant dans le diocèse. Les uns responsables de divers mouvements, d'autres s'adonnant au ministère paroissial. En somme, l'évêque disposait d'un clergé surabondant. Maintenir à plein temps une cinquantaine de prêtres au Séminaire ne menaçait en rien la bonne marche du diocèse.

En septembre 1954, tout un événement ! Pour la première fois depuis 1860, apparaît dans la liste du personnel le nom d'un laïc. Plutôt le nom des deux premiers professeurs laïques : monsieur Émilien Girard et monsieur Georges Lemire. Depuis toujours quelques laïcs avaient été à l'emploi du Séminaire, comme professeur de musique, de gymnastique ou d'art. Le plus célèbre de ces professeurs reste monsieur Joseph-Antonio Thompson, qui enseigna la musique de 1938 à 1947 et de 1956 à 1963. Le statut de ces professeurs auxiliaires était marginal. Ils n'étaient pas membres du personnel à part entière, un peu comme le médecin de la maison mentionné au bas de la liste des professeurs.

En 1954, l'arrivée des deux premiers professeurs laïques au sein du personnel ecclésiastique et religieux se fit en douce. Ces deux laïcs, anciens élèves, entretenaient des liens étroits avec leur *alma mater*. Diplômés de l'école Jacques-Cartier, ni l'un ni l'autre n'avaient répondu à un appel d'offres en bonne et due forme. Tous les deux se retrouvaient au Séminaire, un beau matin de septembre 1937, en raison d'un jeu de relations humaines. Le Séminaire, leur premier employeur, aurait pu se priver de leurs services car le clergé diocésain, en 1954, présentait un réservoir de 260 prêtres séculiers où il était facile de recruter quelques jeunes enseignants. Avec du recul, l'arrivée de ces deux premiers professeurs laïques constitue un événement. La porte s'était entrouverte aux professeurs laïques. Il y en aura 16 en 1961. Le



Émilien Girard (vers 1970) et Georges Lemire (vers 1968)

Monsieur Émilien Girard fut le premier enseignant laïc avec monsieur Georges Lemire. Dans la liste du personnel pour l'année 1954-1955 figurent, pour la première fois, les noms de ces deux laïcs.

~

nombre de prêtres professeurs, pendant cette période de 7 ans, n'augmentera que de 3, tandis que le nombre des élèves, lui, de 1954 à 1961, passera de 694 à 842.

L'évêque du diocèse aurait pu nommer plusieurs autres prêtres en raison de l'augmentation du nombre des élèves. Nominations tout à fait justifiables car, pendant ces années-là, le Séminaire fournissait encore un grand nombre de candidats au Grand Séminaire : 36 en 1953, 42 en 1957 et 50 en 1959.

Le Séminaire était donc, à juste titre, encore considéré comme une œuvre diocésaine de premier plan puisque, chaque année, un bon nombre de finissants entraient au Grand Séminaire. Le premier objectif de l'institution s'en trouvait donc atteint. Il aurait été possible sinon logique de maintenir le caractère exclusivement ecclésiastique du personnel. Sans recours aux laïcs, le clergé aurait pu continuer l'œuvre. Pourtant, la laïcisation du personnel prit un rythme accéléré, de 2 à 12 en 6 ans !

Répartition du personnel enseignant et des élèves				
Année	Prêtres	Laïcs	Religieux	Élèves
1954-1955	47	2	2	694
1955-1956	49	5	2	695
1956-1957	45	9	2	685
1957-1958	50	7	3	745
1958-1959	50	8	3	778
1959-1960	51	14	3	745
1960-1961	51	12	3	793

Si, de 1954 à 1960, le personnel compta sensiblement le même nombre de prêtres, celui des professeurs laïques ne cessa de croître. Entre autres, plusieurs anciens, une fois diplômés de l'école Jacques-Cartier, et, à partir de 1959, de l'école Maurice-L.-Duplessis, revinrent au Séminaire comme professeurs. Tous les professeurs laïques engagés détenaient des diplômes d'école normale.

Nonobstant leurs qualifications académiques, dans le contexte d'alors, on leur préférait des prêtres avec expérience, mais sans diplôme autre que le baccalauréat ès arts. En fait, jusqu'en 1957 aucun professeur laïque n'accéda au niveau de *Belles-Lettres*. Ils furent cantonnés surtout dans les classes d'*Éléments* et de *Syntaxe*. Les classes supérieures restaient chasse gardée, réservées aux prêtres. Il faudra attendre 1961 pour qu'un laïc soit nommé titulaire en *Rhétorique*. Quant à d'autres postes impliquant une certaine responsabilité, le Comité pédagogique comptera, en 1960, un premier membre laïque parmi sept prêtres. Là, comme ailleurs, un changement majeur s'inscrit dans la continuité. Ainsi les premières locomotives présentaient le profil d'une diligence et les premières automobiles, celui d'un cabriolet.

Ce processus de laïcisation du personnel aurait-il pu être contrecarré par des impératifs économiques? À cette époque, les salaires n'étaient pas encore la préoccupation majeure des administrateurs. Prenons le cas des prêtres professeurs. En 1899, la Corporation avait établi une échelle de salaire qui restera en vigueur jusqu'en juin 1950. Ce nouveau tarif de 1950 sera modifié à la hausse en 1956. Voici les grandes lignes des deux tarifs modifiés des salaires des prêtres :

 Salaire des prêtres du 1^{er} juillet 1950 au 26 décembre 1956

De 1 à 5 ans de prêtrise	240 \$ par année
De 6 à 15 ans de prêtrise	300 \$ par année
De 16 à 20 ans de prêtrise	360 \$ par année
De 21 à 25 ans de prêtrise	400 \$ par année
Plus de 25 ans de prêtrise	500 \$ par année
Prime. Officier	100 \$ par année
Prime. Maître de salles	75 \$ par année

 Salaire des prêtres du 27 décembre 1956 jusqu'en 1968

De 1 à 20 ans de prêtrise	40 \$ par mois
De 21 à 25 ans de prêtrise	50 \$ par mois
Plus de 25 ans de prêtrise	60 \$ par mois
Le supérieur	100 \$ par mois
Prime. Maître de salles (sans ministère dominical)	150 \$ par année

Pour illustrer concrètement ces tarifs, relevons le salaire de l'abbé Jean Robert, professeur de 1933 à 1960.

1933-1937	125 \$	1949	300 \$
1938	140 \$	1950	360 \$
1939	153 \$	1951	360 \$
1940	170 \$	1952	400 \$
1941	185 \$	1953	500 \$
1942	200 \$	1954	500 \$
1943	215 \$	1955	500 \$
1944	230 \$	1956	500 \$
1945	245 \$	1957	660 \$
1946	260 \$	1958	720 \$
1947	300 \$	1959	720 \$
1948	300 \$	1960	720 \$

Un salaire annuel de 720 \$ après 29 années de services, un tel salaire n'alourdisait pas trop le budget de l'école ! Voilà pour un prêtre professeur. Quant au salaire d'un professeur laïque, il n'est pas facile de l'établir avant 1960, surtout pour les premiers laïcs, car les modalités d'engagement et de salaire n'avaient rien de précis. L'employeur se comportait en bon papa aussi compréhensif qu'économe. Pour une même tâche, deux laïcs ne recevaient pas toujours un salaire équivalent. On tenait compte des responsabilités familiales différentes. La contestation, ni le mot ni la chose, n'avait cours, en ce temps-là.

D'après les moyennes approximatives, les états financiers, pour l'année 1959, révèlent qu'un laïc gagnait, en moyenne, 1 700 \$ tandis que le salaire moyen d'un prêtre était de 700 \$. Sans trop nous chicaner sur les chiffres, il est évident que la rémunération du prêtre était inférieure à celle de son collègue laïque, tout en rappelant que le prêtre était logé et nourri aux frais du Séminaire.

Le souci d'économie aurait pu inciter le Séminaire à retarder et à freiner le recours aux laïcs. D'autres considérations l'ont emporté sur les seuls intérêts financiers. Vers les années 1950, plusieurs anciens élèves doués, bacheliers ès arts en bonne et due forme, s'orientèrent vers une école normale pour devenir professeurs. Voilà un fait nouveau. La tradition bien établie poussait les finissants, une fois bacheliers, vers les carrières traditionnelles : le sacerdoce, la médecine, le droit, le génie, etc. La carrière d'enseignant était encore peu valorisée chez les bacheliers ès arts. Comme le champ de l'enseignement classique fut, dans la région, occupé par le clergé jusqu'en 1955, le jeune diplômé laïque ne songeait pas à enseigner au Séminaire. L'enseignement au classique restait réservé aux prêtres.

Nonobstant cet état de fait, en 1955, deux laïcs normaliens diplômés réussirent à joindre le personnel clérical de leur *alma mater*. Le Séminaire les accueillit comme des membres de la famille. Pendant quelques années, minorité à peine visible parmi la cohorte des prêtres, ils n'en créèrent pas moins un précédent dont personne n'aurait pu imaginer les suites en quelques décennies. En peu d'années, on l'a vu, le nombre des laïcs augmenta

dans le personnel enseignant tandis que celui des prêtres diminuait proportionnellement. Sans trop le proclamer, d'aucuns trouvaient qu'un diplôme en pédagogie habilitait davantage à l'enseignement que quatre années de théologie. D'ailleurs le mythe de la grâce d'état suppléant à tout diplôme s'effritait.

En feuilletant les annuaires du Séminaire, on constate qu'à partir de 1955 de nombreux jeunes prêtres à l'emploi du Séminaire consacreront une partie de leurs vacances d'été à suivre des cours de pédagogie à l'Université Laval. D'ailleurs, depuis longtemps, des prêtres professeurs chevronnés allaient se spécialiser à Rome, à Montréal, à Québec ou à Paris. Ils revenaient licenciés ou docteurs en philosophie, en science, en littérature, en mathématiques, etc. Mais la spécialisation en pédagogie était toute nouvelle et répondait à un plan des autorités. En effet, 5 ans plus tard, en 1960, 10 jeunes prêtres figurent comme bacheliers en pédagogie dans la liste du personnel et 5 autres complètent des études de ce type. Or, en 1955, 5 ans plus tôt, aucun prêtre ne détenait un diplôme en pédagogie. Cet essor des études en pédagogie aurait-il été déclenché par l'exemple des professeurs laïques? Heureuse émulation!

En somme, deux événements modifièrent le personnel du Séminaire dans la première moitié du xx^e siècle: le retrait des séminaristes en 1936, et la présence des premiers professeurs laïques en 1955. Le départ des séminaristes se produisit d'une façon subite, d'une année à l'autre, l'arrivée des professeurs laïques eut l'effet d'une invasion discrète, préfigurant de grands changements.

De 1930 à 1960, la vie du Séminaire donne une impression de stabilité et de cohérence. Loin de stagner, on consolide les acquis. C'est le temps fort du cours classique traditionnel en huit années sanctionnées par l'épreuve du bac en trois étapes. Tout au cours de ces trois décennies, la formule donne d'excellents résultats: des jeunes bacheliers ès arts, férus de latin et de grec, devant qui s'ouvrent les portes de l'université et l'enceinte du Grand Séminaire. Le Séminaire fournira l'élite de la société d'ici: la très grande majorité des membres des professions libérales et surtout une généreuse fournée annuelle de vocations sacerdotales. Point

question alors de s'interroger, devant tels résultats, sur la valeur du système en cours.

Ainsi comme l'objectif premier, non le seul, du Séminaire demeure l'éveil de la vocation sacerdotale chez les jeunes, les statistiques du Grand Séminaire montrent que le Petit Séminaire atteint bien son objectif prioritaire.

Séminaristes	
1930	29
1935	23
1940	30
1943	45
1950	36
1955	33
1960	42

Cette levée abondante et continue de vocations sacerdotales parmi les finissants perpétuait, aux yeux de tout le diocèse, la réputation du Séminaire comme œuvre diocésaine majeure. M^{sr} l'Évêque s'en trouvait justifié de choisir plusieurs talentueux prêtres comme membres du personnel de son Petit Séminaire. Aussi les prêtres qui faisaient carrière dans l'enseignement au Séminaire étaient bien conscients d'exercer un ministère diocésain de premier plan.

La valeur du Séminaire ne tenait pas seulement au fait d'assurer une relève sacerdotale. Il formait aussi des cohortes de jeunes gens d'élite qui faisaient honneur à leur *alma mater*, dans différents champs d'activités profanes. Le cours classique traditionnel dispensé à Trois-Rivières était donc de qualité.

Les succès d'élèves

Si l'on s'en tient aux années 1950, plusieurs étudiants du Séminaire s'étaient illustrés lors des épreuves du baccalauréat, aux yeux de la Province. En juin 1950, l'élève Normand Plante avait remporté

le grand prix du Prince de Galles et Gabriel Levasseur, lui, avait mérité le prix de sciences tandis que Jacques Clément, le premier prix en chimie et André Levasseur, le premier prix en français du « Comité permanent ». En juin 1951, Marcel Perron se voyait décerner le prix du Prince de Galles, et Jacques Clément recevait le prix de l'ACFAS. Tous ces prix prestigieux, mérités par les élèves du Séminaire, conféraient à l'institution une réputation d'excellence.

Quelques-uns de ces prix démontraient que, dans les collèges classiques, l'enseignement des sciences n'était pas négligé. Au contraire! Les nombreux succès des élèves du Séminaire ne tenaient pas seulement au talent des récipiendaires. Ils témoignaient aussi de la compétence et du sérieux des professeurs qui les avaient formés et de la valeur de l'enseignement donné.

Prêtres professeurs de carrière

De 1930 à 1960, les prêtres formaient la grande majorité du personnel enseignant. Ce fut l'âge d'or des prêtres professeurs. La liste des prêtres qui consacrèrent une trentaine d'années à enseigner philosophie, littérature, grec ou latin au Séminaire est longue. Quelques noms gravés dans la mémoire des anciens de l'époque: Jules Gélinas (33 années), Jean Robert (29 années), Jean-Albert Bordeleau (31 années), Hermann Plante (26 années), Donatien Ducharme (27 années), Émile Légaré (27 années).

Les circonstances favorisaient la persévérance. Régnait alors une grande stabilité dans les structures de l'institution et dans les programmes établis par la Faculté des arts de l'Université Laval. Le vent de changement ne soufflait pas encore. Le système n'était pas remis en question. Il s'agissait d'assurer un bon enseignement, selon les normes admises par tous.

Dans ce cadre, les prêtres nommés ci-dessus et bien d'autres ont fait carrière dans l'enseignement classique. Ils y ont déployé plus que de la bonne volonté. La plupart, surtout les professeurs de philosophie, de lettres et de sciences, étaient dotés de diplômes universitaires. La durée de leur professorat montre qu'il ne s'agissait pas d'une occupation provisoire. Plusieurs exercèrent

une influence déterminante sur de nombreuses générations d'élèves. Dans une histoire de l'éducation d'ici, ils auraient droit, chacun, à un chapitre substantiel.

Voici un exercice périlleux où l'on risque des oublis, voire des injustices. Choisissons certains prêtres de cette époque, professeurs ou autres, dont l'apport à l'éducation fut remarquable. Tous les anciens de l'époque s'en souviendront, même si le détail de la carrière de ces maîtres a été oublié. Risquons !



L'abbé Albert Tessier, l'incontournable (1895-1976). Professeur en Rhétorique, il délaisse le cours magistral pour l'école active. Préfet des études, il favorise l'abandon du cours commercial pour le retour au cours classique pur. Il fonde Le Ralliement et le dirige. Il réorganise le Musée et les Archives. Il fait du Séminaire un foyer d'histoire régionale.

L'abbé Jules Gélinas, le sage (1898-1981). Typique professeur de philosophie traditionnelle. Théologien et philosophe rigoureux tout en étant ouvert et humain. Maître en direction spirituelle. Très respectueux de la liberté. Pour des générations d'élèves, le « Père Jules » demeure un modèle, l'incarnation des valeurs sûres.



Photo : André Villeneuve



L'abbé Léo Cloutier, l'animateur culturel (1915-1993). De nombreux élèves découvrirent la grande musique grâce à son cercle musical. Autant s'initiaient au cinéma de qualité en profitant du Ciné-Campus dont il fut le fondateur et l'âme.

L'abbé Henri Garceau, le serviteur fidèle (1889-1968). Son nom est associé à la construction du séminaire actuel (1927-1931), à la réfection de la chapelle et de la salle académique. Du fond de la procure, il administra le Séminaire pendant 40 ans. Sa ténacité a évité bien des crises financières.

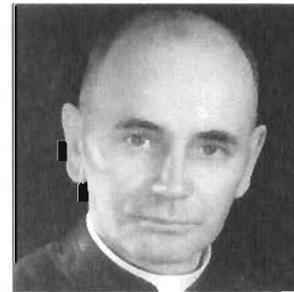


Photo : Harvey Rivard



Photo: Jean Robert

L'abbé Hermann Plante, l'enraciné (1907-1978). Fidèle à ses origines paysannes, il aimait le solide et l'authentique. Plus cornélien que racinien. Culte de la langue belle et bien articulée. Prototype du professeur de Rhétorique d'une certaine époque. Il cultiva les talents théâtraux.

L'abbé Jean Robert, la précision (1908-1988). Dans son laboratoire de physique, il lutta contre l'à peu près. Il donna un souffle nouveau au Ralliement. Expert en photographie, bien des visages et des scènes de vie ont été sauvés de l'oubli, grâce à lui.



Photo: Studio Saint-Cyr



Photo: Studio Saint-Cyr

L'abbé Jean-Albert Bordeleau, le philosophe rhéteur (1906-1975). Par sa verve, l'initiation à la philosophie n'avait rien d'austère. Il déclamaient les sévères syllogismes avec des accents à la Victor Hugo. Les raccords généalogiques pimentaient les exposés aristotelico-thomistes.

L'abbé Jules Bettez, le mystique (1905-2004). Sa piété est restée légendaire ainsi que la délicatesse de ses rapports avec tous. Il a tout fait pour sanctifier ces pauvres pécheurs d'élèves.



L'abbé Ovila Gagnon, l'autorité (1901-1987). Sa seule présence, sans un geste sans un mot, rétablissait l'ordre. L'art d'exercer l'autorité avec fermeté, sans dureté. Le prototype du directeur de collège.

L'abbé Émile Légaré, le taquin (1909-1984). Une fois le tableau couvert de chiffres que les forts en maths décryptaient, l'abbé Émile, avec un malin sourire, interpellait le lettré de la classe qui n'y voyait goutte!



Photo: André Villeneuve

D'autres figures de prêtres de cette époque mériteraient d'être évoquées. Les traits alignés en vrac pour chacun des neufs présentés se font l'écho des commentaires spontanés entendus lors des rencontres d'anciens de générations différentes. Le détail des physionomies s'estompe, mais une impression d'ensemble demeure, et elle est très juste. Selon la sentence dont le paradoxal n'est qu'apparent : ce que l'on retient quand on a tout oublié!

Le cours des études, de 1930 à 1960, ne subit pas de changement majeur. L'horaire d'une journée au Séminaire varie peu. Le personnel enseignant, du moins dans les classes supérieures, ne bouge pas. Le règlement disciplinaire ne donne pas dans les nouveautés. On ne sent pas le besoin de changer une formule éprouvée.

Un domaine échappe à cette stabilité, celui des améliorations matérielles. Là, il s'en est passé des choses! Pour s'en tenir aux grands projets, rappelons la restauration de la chapelle et de la salle académique, en 1951, et surtout l'impressionnant chantier de 1960.

Restauration de la chapelle (1951)

D'abord la restauration de la chapelle. Le 22 septembre 1950, la Corporation décida de restaurer la chapelle et de la mettre pratiquement à l'épreuve du feu. L'abbé Henri Garceau, procureur, reçut le mandat de recourir aux services de monsieur Louis Audet, architecte de Sherbrooke, et de l'architecte trifluvien Ernest Denoncourt. En somme, l'équipe qui avait réalisé le séminaire en 1927. Quelques mois passent et, lors de la réunion du 18 décembre 1951, la Corporation enrichit le projet. En plus de restaurer la chapelle et de la rendre à l'épreuve du feu, on décide de transformer la salle académique. Avec quelques constructions mineures : garages, boutique et logis, il fallait envisager des déboursés de quelque 220 000 \$. L'abbé Henri Garceau est autorisé à emprunter l'argent nécessaire à la Banque Nationale Canadienne.

En mars 1951, débutent des travaux spectaculaires. Pendant sept mois les ouvriers éventrent le plancher de la chapelle pour le refaire selon des devis très modernes. Jusqu'en octobre 1951,



Vue d'ensemble des travaux à la chapelle (juin 1951)

Lendemain de sinistre? Démolition ou restauration? La Grande Chapelle est éventrée. Il a fallu de l'audace pour entreprendre ces travaux risqués.

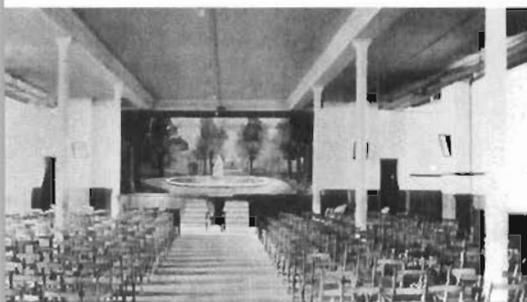
~

le jeu des échafaudages crée un paysage de chantier autant de démolition que de construction. Bientôt vint le temps de la toilette de la voûte et des murs repeints à neuf. Un nouveau plancher en tuile avec un chauffage par radiation démontre que notre chapelle réussit à allier l'ancien et le moderne.

Le 22 décembre 1951, la messe de la communauté fut célébrée dans la chapelle embellie. Le coût de l'ensemble des travaux, entrepris en 1951, atteignit la somme de 347 562 \$.

La salle académique (1951)

Molière n'a pas attendu de disposer, à Paris, d'une salle bien équipée pour faire du théâtre. Pendant 13 ans, de 1645 à 1653, il joua ses pièces un peu partout en province, sur des scènes improvisées.



La salle académique à ses débuts
Avant 1930, le sous-sol de la chapelle tenait de salle académique plutôt rudimentaire avec ses chaises mobiles et son plancher sans pente.



La salle académique (vers 1950)
La salle académique est transformée. Inauguration en décembre 1930. Sept cents sièges fixés au plancher légèrement incliné. Nouveau système d'éclairage.



La salle académique des années 1970 (novembre 1972)
Nouvelle transformation en 1951. À l'intérieur du plafond, on place des conduits et des sorties d'air pour la ventilation. Le plancher de la salle est incliné en pente douce. Les colonnes disparaissent. En 1985, les sièges ont été changés et un système Dolby a été installé.

Ce fut aussi le cas du théâtre au Séminaire. De 1861 à 1915, 137 pièces furent présentées par les élèves. Étonnante effervescence théâtrale. Pourtant, pendant ces 54 ans, aucune salle n'était consacrée au théâtre. C'est dans la salle de récréation où l'on aménageait une scène de fortune que furent montées des pièces à déploiement comme *Jeanne d'Arc*, en 1910, avec une distribution de 25 acteurs et accompagnement d'orchestre. En 1915, la grande salle au sous-sol de la chapelle devint salle de spectacle où, au besoin, on alignait des rangées de chaises pliantes. Les petits s'étiraient le cou pour mieux voir, car le plancher gardait son niveau. Pour la première fois, en 1929-1930, l'état d'une salle de théâtre préoccupa les architectes. Il en est résulté d'heureuses améliorations : agrandissement de la scène, installation de quatre herse pour les jeux de lumière, amélioration de l'acoustique et surtout fixation au plancher de 700 sièges.

Une vingtaine d'années passèrent. Voici qu'en 1951, en parallèle aux travaux majeurs effectués à la chapelle, la salle académique connut de profondes transformations. Les huit colonnes disparaissent. Le plancher de la chapelle étant refait, forcément le plafond de la salle est transformé et doté de sorties d'air pour la climatisation. Le plancher de la salle est refait avec une pente douce vers l'avant. Les 700 sièges en bois installés en 1930, sont remplacés par d'autres un peu plus confortables, grâce à une mince bourre. C'est dans cette salle ainsi renovée que seront présentées les inoubliables *Maître après Dieu* (1955), *Polyeucte* (1957) (avec les décors de Lévis Martin), *Ouragan sur le Caine* (1958) et *Douze hommes en colère* (1960).

Un autre grand projet (1960)

Le 6 juin 1955, à la fin d'une réunion régulière de la Corporation, le supérieur André Ouellette étonna quelques membres en parlant de l'urgence de doter le Séminaire d'un gymnase spacieux et, si possible, d'une piscine. Le 26 février 1957, un nouveau supérieur est nommé, l'abbé Albani Mélançon. Celui-ci relance le projet de l'abbé André Ouellette, en le modifiant. Lors de la séance du 21 septembre 1957, il surprend la Corporation par un projet